

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2022
tenue sous la présidence de M. MESSERLI

Présent.e.s :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	M.	S.	EMPEYTA	Conseiller municipal
	M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
	Mme	H.	GACHE	Conseillère municipale
	Mme	C.	JOLIMAY	Conseillère municipale
	Mme	M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale
	M.	K.	KOEV	Conseiller municipal
	Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
	M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
	M.	A.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	W.	LOCHER	Conseiller municipal
	M.	M.	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
	Mme	A.	MONTFORT	Conseillère municipale
	Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
	Mme	A.	RYAN	Conseillère municipale
	M.	L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
	M.	O.	URFER	Conseiller municipal
	M.	M.	WUARIN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Maire
	M.	F.	GROSS	Conseiller administratif
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	N.	BLAGOJEVIC	Secrétaire général
	M.	M.	FRAGNIERE	Secrétaire général adjoint
Excusé.e.s :	Mme	M.	BAUDUCCIO	Conseillère municipale
	Mme	M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal

Procès-verbal : E. MONNIN

Public : 3 personnes

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Retrait de la commune de Chêne-Bougeries de son adhésion au Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) : vote
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Messerli (ci-après le Président) qui souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse Mme Bauduccio, Mme Lamagat, M. Ulmann. Mme Jullier-Sakkal a annoncé une arrivée tardive.

Une fois n'est pas coutume, le Président souhaite lire un petit texte de Claude Roy dont il aimerait tout simplement partager la beauté.

À la lisière du temps

*Quand on marche le soir à la lisière du temps
il monte soudain une bouffée d'enfance
les cris d'hirondelles folles d'un préau d'école
ou le silence de la barque sur la rivière
à la tombée du jour quand le soleil rase l'eau qui moucheronne
ou bien la sonnette (deux fois) de l'épicerie-mercerie
où on achète après l'école les rouleaux de réglisse Zan
qui barbouillent de noir et font les doigts collants*

*On tend l'oreille le long du voile de la brume
Quelqu'un parle à voix basse
sans qu'on puisse reconnaître la voix
et sans comprendre les paroles
les mots chuchotés loin à l'envers du silence*

*Hôpital de la Pitié
25 août 1983*

Claude Roy Gallimard 1094

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022

Folio 7696, dernière ligne, M. Favarger demande de supprimer la mention de « fuite » et de terminer la phrase par : [.....] sans devoir changer les conduites de gaz et d'eau.

Folio 7705, point 8.7, dernière phrase, Mme Bisanti demande d'enlever le point d'interrogation.

Folio 7704, point 8.6, premier paragraphe, M Antoine Locher demande de rectifier comme suit : [...] 1 mètre (au lieu de 20 mètres pour la hauteur de la barrière).

Folio 7691, 4^{ème} paragraphe, M. W. Locher apporte une correction du chiffre mentionné CHF 1'500.-. (et non pas CHF 15'000.-)

Folio 7693, M. W. Locher demande également de rectifier les chiffres, soit de CHF 1'400'000 à CHF 1'700'000.-

- Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l'unanimité (21 oui et 1 abstention)

2. Communications du Bureau

Le Bureau a reçu deux courriers dont le Président donne lecture :

- de la Caisse publique de prêts sur gage qui fête ses 150 ans et qui invite à un événement le 11 novembre 2022
- de l'Association suisse des amis d'Haïti soutenue par la commune depuis de nombreuses années, qui informe de son assemblée générale le 9 novembre 2022 et de la situation dramatique dans laquelle se trouve ce pays.

Concernant les candidatures pour les bureaux de vote, le Président informe qu'une réponse est encore attendue de M. Ulmann suite au retrait d'un représentant du PLR.

Ensuite, le Bureau souhaitait faire un retour de la rencontre entre les employés municipaux et les Conseillers municipaux du 28 septembre 2022.

Le Bureau regrette vivement qu'en dehors de deux collègues absents et excusés pour des raisons de santé, plusieurs Conseillers inscrits ne se sont pas déplacés ou sont partis après l'apéritif. Apparemment l'intérêt du Bureau pour cette rencontre, n'était pas entièrement partagé par l'ensemble du CM.

Le Bureau remercie chaleureusement M. Novel et son équipe pour la préparation de l'apéritif ainsi que Madame Bolognino pour la préparation logistique et sa présence active lors de cette rencontre.

En juin, en présence des deux Secrétaires généraux, le Bureau avait tenté de préciser les attentes pour cette rencontre ainsi que l'objectif. Le personnel de la commune effectue

de nombreuses tâches que chacun peut observer durant les commissions, en signature de courriels, lors de diverses manifestations ou avec les décorations florales par exemple.

Toutes ces personnes restent assez anonymes pour le Conseil municipal et cette rencontre pouvait permettre à ses membres d'incarner mieux ces différentes fonctions. Pour atteindre cet objectif, il aurait fallu que cette première partie invite aux rencontres informelles. On aurait pu imaginer que le personnel et les membres du Conseil municipal tirent au hasard des numéros pour former de petits groupes dans lesquels chacun se présente et donne quelques indications sur sa fonction et son activité. Le « format » "Apéritif classique" favorise la rencontre de groupes de connaissance ce que voulait éviter le Bureau. De plus ce temps de rencontre s'est avéré court pour ceux qui partageaient des échanges et long pour ceux qui attendaient les visites.

Le Bureau remercie le Conseil administratif, le personnel communal présent lors des visites. Celles-ci ont été bien appréciées

Ce retour se veut constructif après une première édition mais, le Bureau l'espère, pas la dernière. Il ne faut pas craindre ces rencontres. Elles ne changent en rien la règle qu'en tant que Conseiller municipal, on ne peut pas demander une tâche, quelle qu'elle soit, à un employé de la commune sans l'aval du Conseiller administratif délégué.

Le Bureau souhaitait également aborder le point des questions orales qui arrive en fin des séances du Conseil municipal. Chacun a peut-être aussi constaté, lors de la dernière séance du 15 septembre écoulé, qu'avant les questions orales, la durée de la séance était parfaite. Comme lors de précédentes séances, les questions orales relançaient d'autres questions, ou les réponses à celles-ci suscitaient de nouvelles questions avec comme résultat, que la séance s'est prolongée fort tard sans absolue nécessité. Le Bureau ne souhaite aucunement limiter ce temps d'échange. Il est particulièrement important pour les collègues avec un statut d'indépendant. Le Bureau souhaite rendre le Conseil administratif et le Conseil municipal attentif à l'avantage d'une question succincte et également que les réponses données directement en séance soient, d'une part, succinctes également, mais aussi qu'elles permettent à l'auteur de la question d'avoir des éléments suffisants pour son éclairage.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Le Président passe la parole à qui veut la prendre.

Mme Lambert annonce que la commission Culture ne se réunira que le lundi 17 octobre 2022. Il n'y a donc pas de rapport à rendre pour ce Conseil.

Mme Lambert se doit toutefois de signaler, que les membres de la commission ont été reconvoqués à une assemblée générale extraordinaire de l'Association 3 Chêne Culture. La dissolution, reportée lors de la précédente assemblée du 7 septembre 2022 puisque

le quorum demandé par l'article 25 des statuts n'avait pas été atteint, a été finalement votée en deuxième séance, le 5 octobre, sans opposition. Conformément à l'article 26 des statuts, deux liquidateurs ont été nommés à l'unanimité, à savoir MM. Michel Zeder, Secrétaire général adjoint en charge des Finances à la Mairie de Thônex et Olivier Christin, Secrétaire général adjoint en charge des Finances à la Mairie de Chêne-Bourg. Il a été acté en application des dispositions statutaires, qu'après paiement des dettes, le solde actif de l'Association sera restitué à parts égales aux trois communes, à savoir Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries

M. Le Guern, pour la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité, informe que celle-ci s'est réunie le 26 septembre dernier. Pendant cette séance, le Conseiller administratif délégué, M. Karr, a présenté à la commission l'état d'avancement de la concertation engagée par l'État au sujet de la parcelle Malagnou-Paumière. La commission s'est ensuite saisie du sujet de la motion du Conseil municipal qui lui avait été renvoyée concernant l'avenir du plan de site du Village. Elle a entendu les arguments de l'administration communale qui a exposé le risque que pourrait poser une modification du plan de site, ce qui n'a convaincu qu'une petite moitié de la commission. En revanche, tous les commissaires sont tombés d'accord sur le fait que le grenier appartenant actuellement à la Codha et non à la commune, il conviendrait d'entendre l'avis de cette coopérative en commission avant de se prononcer définitivement sur la question et ceci sera agendé lors d'une prochaine séance.

M. Urfer informe que la commission Finances et Contrôle de gestion élargie aux membres du Conseil municipal s'est réunie le 6 octobre 2022. Les échanges ont notamment porté sur le projet de budget 2023 en présence de M. Gross, Conseiller administratif, qui a apporté un certain nombre de réponses aux questions posées. Ensuite, à l'unanimité, la commission Finances et Contrôle de gestion, abonde dans le sens du retrait de la commune à son adhésion au GIAP. Les arguments développés se retrouvent dans le procès-verbal de la séance qui vient d'être transmis.

Pour la commission Bâtiments et Infrastructures, M. Wuarin annonce que celle-ci s'est réunie le 29 septembre 2022. Elle a eu une présentation des modifications du projet initial de l'extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries par M. Kreutschy en vue d'une demande de crédit complémentaire. Il a été question des problèmes actuels, à savoir ceux liés au béton, de nuisances, de bruit, difficilement conciliables avec l'école en service, et également des problèmes liés au système de chauffage qui n'aurait pas suffi et qui aurait été pu être refusé dans la demande finale. L'idée est donc de diminuer les nuisances et de trouver une solution pour le chauffage, ce qui serait fait à travers une nouvelle structure en bois sans changement de l'avancement planifié et reliant au chauffage à distance le projet d'extension de l'école. Les montants devraient être légèrement plus importants que ceux du projet initial mais des précisions sont attendues. La commission a également évoqué les scénarios possibles de constructions sur la parcelle de la Poste. La difficulté est le fait que les projets qui y sont développés doivent répondre aux contraintes de l'OPAM ce qui rend beaucoup de projets impossibles à réaliser, notamment en ce qui concerne la petite enfance, les écoles, etc. Les idées évoquées sont allées de la nouvelle salle du Conseil municipal, à un local pour les

sauveteurs auxiliaires, au local des pompiers ou à un centre qui les réunirait avec différentes roades des bâtiments distribués dans le quadrilatère. Les Conseillers municipaux étaient relativement intéressés par le projet, mais ils ont demandé qu'il y ait une recherche plus approfondie et qui prenne en compte toutes les parcelles qui seraient soumises ou non l'OPAM pour voir dans quelle mesure on arrive à concilier les besoins. Enfin, la commission a eu droit à un point de situation sur l'immeuble situé au N°14-16 rue de Chêne-Bougeries. Il existe un problème d'humidité au sous-sol et en plus un problème de chauffages individuels qui devront être changés. Il y a aussi un risque d'affaissement au niveau des jardins, ce qui signifie qu'il y aura des travaux importants à prévoir. Des discussions sur la relocation sont en cours pour les occupants actuels et des tests supplémentaires devront être menés aux N°s 18-20 et 22 de la rue de Chêne-Bougeries pour s'assurer qu'il n'y ait pas les mêmes problèmes.

Mme Bisanti informe que la commission Cohésion sociale, Santé et Sports s'est réunie le 22 septembre 2022. À cette occasion, elle a reçu le Conseiller d'État, M. Thierry Apothéloz. Cette séance était ouverte à tous les membres du Conseil municipal. Mme Bisanti regrette que seuls onze Conseillers étaient présents et parmi eux, six faisant déjà partie de la commission et il y avait trois excusés. Pour le Conseil administratif, était présent M. Florian Gross que Mme Bisanti remercie encore de sa participation. Mme le Maire était excusée, car elle était à l'étranger. M. le Conseiller administratif Jean-Michel Karr était absent. Mme Bisanti aurait apprécié, en tant que Présidente de ladite commission, un mot d'excuse. Elle a longtemps hésité à rappeler aux élus que devoir et obligation font partie de leur fonction. Lors de cette séance il a été question du repas de Noël avec les résidents d'Eurêka (Carrefour-Rue & Coulou). Celui-ci n'aura pas lieu cette année. Ensuite M. le Conseiller d'État Thierry Apothéloz a abordé deux thèmes, la précarité et les sans-abris. La précarité dans le Canton, le nombre des dossiers à l'Hospice général a augmenté de 76% en dix ans. La durée de la prise en charge est de plus en plus longue et elle est passée de vingt-six mois, il y a dix ans, à cinquante-six mois aujourd'hui. La question des sans-abris a fait l'objet d'une importante et intense discussion dans le cadre de l'ACG (association des communes genevoises). Le Conseiller d'État a expliqué également qu'il a travaillé à l'élaboration d'une loi sur l'aide aux personnes sans abri (la LAPSA). Dans cette loi, il est question de la répartition des compétences entre les cantons et les communes. Cela va donc concerner Chêne-Bougeries. Les communes seraient en charge de l'accueil, de l'hébergement, de l'alimentation et de l'orientation sociale de ces personnes. Toute cette discussion était fort intéressante. Pour de plus amples informations, Mme Bisanti invite tous les Conseillers à lire le procès-verbal de cette séance.

M. Favarger aimerait rappeler le passé. Étant assez ancien dans ce Conseil, il a vécu l'accueil de M. François Longchamp, lui aussi Conseiller d'État, à qui on avait quasiment déroulé le tapis rouge. C'est un événement assez rare qu'un Conseiller d'État se présente dans un Conseil municipal. Il a donc trouvé un peu dommage que l'on n'ait pas prévu une séance spéciale de ce Conseil. M. Apothéloz a dit des choses très intéressantes sur beaucoup de sujets et M. Favarger espère que la prochaine fois qu'un Conseiller d'État se dérangera, ce soit organisé en conséquence.

Sur ce point également, M. Karr aimerait bien que si une commission souhaite la présence d'un membre du Conseil administratif en représentation, elle le fasse savoir à l'avance. M. Karr, ne savait, pour sa part, que sa présence était souhaitée. Il n'y avait donc aucune volonté de ne pas être présent, cela ne concernait pas son dicastère mais il serait venu en suppléance. M. Karr trouve un peu déloyal de lui faire le reproche en séance plénière alors que les choses n'ont pas été coordonnées auparavant.

Pour la délégation au CCSM, M. William Locher évoque une réunion du Conseil intercommunal qui a eu lieu le 21 septembre 2022. Elle a commencé par l'accueil de M. Vallat de Vallat Partenaires SA concernant le DT 184 qui a été approuvé par ce Conseil le 10 décembre 2020. Concernant la rénovation énergétique du bâtiment, il s'avère d'après les premiers travaux d'analyse que le projet est plus important qu'anticipé et à l'analyse des différentes possibilités offertes, le Conseil intercommunal a soutenu l'option d'ouvrir un mandat d'études parallèles pour trouver la meilleure solution pour l'ensemble du site. Lors de la même séance, le Conseil intercommunal a approuvé le budget du CSSM pour 2023. Les deux augmentations principales concernent les coûts énergétiques ainsi que les coûts liés au curling en particulier et l'engagement du *ice maker* qui était convenu lors du rachat de la halle de curling. Les coûts par habitant passent de CHF 106.- à CHF 113.-.

Étant membre de l'association du journal Le Chênois, M. Urfer indique que ce journal a fait une grande mutation puisque, à partir de février 2023, il aura une nouvelle mouture offset. Il sera intéressant d'avoir un retour puisque ce changement a fait l'objet d'une concertation dans les trois communes.

Le Président, pour sa part, peut aussi donner des nouvelles des *Editions chênoises* puisqu'il en est le délégué. Il a pu glaner comme information lors de la réunion concernant 3 Chêne Culture. Pour rappel, la Présidente étant gravement malade, tout était bloqué. Actuellement le Vice-président se décide à convoquer une assemblée générale, car il y a des projets en cours qui concernent aussi Chêne-Bougeries. Le Président attend la date de cette assemblée générale et il redonnera des nouvelles.

Pour la commission Nature, Environnement et Biodiversité, Mme Montfort informe que celle-ci s'est réunie le 4 octobre dernier. Elle a commencé par une visite de Chêne-Bougeries commentée par Mme Kathari, historienne qui a écrit un livre sur les cimetières du canton de Genève. Lors de la visite, elle a présenté les particularités du cimetière de Chêne-Bougeries et a fait part de ses recommandations pour un cimetière plus écologique ainsi que des pistes, afin de favoriser le patrimoine du cimetière. Ensuite, M. Casoni a fait une présentation du programme de plantation du projet + 1'000 arbres dans les zones des parcs Stagni et Sismondi. Il a aussi fait un point de situation relatif au crédit de mise en œuvre. Enfin, la commission a aussi eu un point de situation sur les compensations écologiques en cours.

Mme Garcia Bedetti voulait ajouter que c'est le comité des *Editions chênoises* qui se réunit le 19 octobre pour examiner un projet élaboré par M Umstätter et il y a un projet sur l'histoire des Grangettes

Le Président annonce une motion déposée par le groupe PLR et une motion du groupe des Verts de Chêne-Bougeries qui vient d'être distribuée en séance.

4. Communications du Conseil administratif

Le Président cède la parole à Mme Garcia Bedetti, Maire.

A. Culture

Les événements à venir

La cérémonie de remise du **Mérite Chênois 2022** aura lieu ce **mardi 18 octobre à 18 h 30 à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Les méritants sont Madame et Monsieur Dolores et Orlando Blanco, pour leur engagement culturel mettant en scène le travail d'artistes contemporains de renommée et de jeunes talents, notamment à travers la société Editart. À cette occasion, nous recevrons également les personnes nouvellement naturalisées habitant notre commune.

L'Orchestre des Trois-Chêne proposera son concert annuel le dimanche 6 novembre 2022 à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Sous la direction d'Arturo Corrales, et la soliste alto Sarah Strohm, laissez vous emporter par ce programme intitulé « Classique » sous les airs de Ludwig van Beethoven, Muzio Clementi et Johann Nepomuk Hummel. Cet événement est organisé conjointement par les Trois Chêne et gracieusement offert à la population.

« Musique Napolitaine », le jeudi 10 novembre 2022 à 20h à la salle communale Jean-Jacques Gautier mettra à l'honneur les chants napolitains, musique folklorique par excellence. Magnifiquement interprété par Larissa Rosanoff et Alida Barbasini, sopranos, accompagnées d'Irina Chkourindina au piano, venez découvrir ce concert composé de 3 parties, à savoir mélodies et duos de Rossini, suivi des compositeurs Donizetti et Tosti et pour terminer, des chants napolitains traditionnels.

« L'engagement de Jean-Jacques Gautier en faveur de la prévention de la torture – rencontre autour de son idée, 45 ans après » sera le thème de la conférence du mardi 15 novembre à 19h30 qui se déroulera à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Organisée en collaboration avec l'APT (Association pour la prévention de la torture), cette conférence-débat accueillera notamment François Gautier, fils de Jean-Jacques Gautier, Mauro Poggia, Président du Conseil d'État, Martine Brunschwig Graf ainsi que d'autres intervenants.

B. Divers

Apéritif à la demande du bureau du Conseil municipal

La commune a accueilli, à la demande du bureau du Conseil municipal, un apéritif visant à faire rencontrer le personnel communal aux Conseillers municipaux. Si l'on peut regretter le faible taux de participation des conseillers municipaux, on ne peut que se réjouir de l'intérêt suscité par la visite des locaux de l'administration communale.

Dîner de fin d'année avec une association

Par rapport à la proposition de la commission Cohésion sociale, Santé et Sports d'organiser un repas de Noël avec une association ne se trouvant pas loin de la commune, le Conseil administratif estime que le Bureau social n'a pas comme vocation d'organiser des événements trop souvent. En effet, il semble quand même très pris par tout ce qu'il doit faire en premier lieu, en particulier assister les gens qui ont besoin d'aide. Il n'y a pas non plus de budget et il est vrai qu'il n'incombe pas à la commission, voire à sa Présidente, de proposer une fête à telle ou telle date. Il conviendra de réfléchir, l'année prochaine, à la manière d'organiser éventuellement un tel événement.

Le Président cède la parole à M. Gross, Conseiller administratif.

Éclairage du domaine public communal

Suite aux recommandations de la taskforce cantonale concernant les mesures d'économie d'énergies d'une part et les retours d'expérience positifs de la Nuit est Belle d'autre part, le Conseil administratif a décidé d'éteindre, dans toute la mesure du possible, les éclairages publics entre minuit et 6h du matin. Une séance est agendée avec les SIG en fin de mois pour déterminer les possibilités techniques relatives soit à une baisse de l'intensité lumineuse des luminaires (si les luminaires sont récents, soit tous les luminaires du plan Lumina) soit éteindre entièrement les luminaires pour les modèles plus anciens et déterminer l'agenda de mise en œuvre de ce projet.

Collecteur du chemin De-La-Montagne

La première partie des travaux du collecteur du chemin De-La-Montagne se situant entre le chemin de la Gradelle et le Chemin du Pont-de-Ville est quasiment terminée. Les aménagements de surface se termineront cette semaine, à l'exception du revêtement phonoabsorbant qui sera posé en toute fin de chantier. La deuxième partie du chantier a débuté en parallèle et se terminera d'ici le mois de mai 2023.

Collecteur de chemin de Challendin

Les travaux du collecteur de chemin de Challendin, pour lequel le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 1'225'000.- le 15 septembre dernier, vont débuter lundi prochain (17 octobre) et devraient se terminer en mars 2023. Par la suite, des aménagements de surface et des plantations d'arbres seront réalisés pour améliorer la qualité urbaine.

Parc Stagni

L'entrée du Parc Stagni, côté route de Chêne est en cours de réaménagement. Ceci permettra d'accroître la perméabilité d'une partie du chemin menant au centre du parc en remplaçant l'allée bitumineuse par de la matière du Salève. Une haie vive sera par ailleurs plantée à l'entrée du parc ainsi que deux pommiers hautes-tiges et un platane orientalis d'une dizaine de mètres. Ces travaux sont entièrement réalisés en interne par les équipes des Routes et des Parcs et promenades.

14-16 rue de Chêne-Bougeries

Le bâtiment situé au N° 14-16 de la rue de Chêne-Bougeries souffre de faiblesses structurelles imposant des travaux conséquents.

Ceux-ci s'annonçant passablement intrusifs, ils ne pourront malheureusement pas être menés dans des logements habités. En conséquence, la commune a été contrainte, à regret, de procéder à des résiliations extraordinaires de bail pour le 31 janvier 2023. Elle accompagne activement la recherche de solution de relogement pour les locataires avec la régie.

Une étude de faisabilité est en cours afin d'analyser les possibilités de démolition et reconstruction ou de rénovation lourde ainsi que leurs coûts estimés. Nous ne manquerons pas de revenir vers les commissions compétentes, puis vers le Conseil municipal, le moment venu.

Le Président passe la parole à M. Jean- Michel Karr, Conseiller administratif.

A. Territoire – Patrimoine bâti – Village de Chêne-Bougeries

Grand-Genève – Vision territoriale en transition :

La commune participe activement aux séances liées aux études qui permettront d'établir le socle de la révision du Plan Directeur Cantonal. On peut regretter le faible taux de participation des communes genevoises par rapport à celles frontalières de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Chantier A :

Les travaux concernant l'arcade du N° 21-23 ont pu redémarrer. Ils devraient être terminés pour la fin de cette année.

La signature de la convention sous seing privé avec la Codha a eu lieu aujourd'hui, manquera encore la deuxième signature pour la Fondation.

Chantier B+C :

Des travaux de renforcement du bâtiment situé au N° 11 de la rue de Chêne-Bougeries sont en cours, à la suite de signes d'instabilité structurelle.

La signature de la convention avec la Famille Pillet est planifiée pour début novembre.

Plan de site :

Une séance avec l'Office du patrimoine et des sites est agendée le 2 novembre pour aborder la stratégie de mise en œuvre du Plan directeur communal. Le Plan de site du Village sera également abordé lors de cette séance.

Malagnou – Paumière :

Le processus de concertation avec les associations, les propriétaires et/ou leurs représentants, l'État et la Commune est toujours en cours. Les conclusions devraient être connues d'ici à la fin de l'année. La concertation publique est quant à elle prévue courant 2023.

B. Biodiversité :

Conférence Nature et Environnement :

La conférence a accueilli plus d'une quarantaine de personnes qui ont pu écouter les intervenants : M. Gilles Garazi, Directeur de la transition énergétique aux SIG ainsi que Mme Julie Schnydrig et M. Fiore Suter, respectivement présidente et responsable nature et Territoire de Pro Natura Genève.

La Nuit est Belle :

La Nuit est Belle a été un succès, même si l'on peut regretter la couverture nuageuse jusqu'aux environs de 22 h 00. À titre d'illustration, l'atelier de peinture sur nichoirs à chauve-souris était complet (30 enfants) et l'observation du soleil par les élèves de 7P et de 8P leur a permis de réaliser une activité pédagogique dans le cadre du programme scolaire.

Programme + 1'000 arbres à Chêne-Bougeries :

À ce jour, plus de 100 demandes ont été reçues. Les conditions d'octroi ont été envoyées aux demandeurs. Celles-ci sont disponibles sur le site internet de la Commune. À noter également la belle couverture médiatique avec un article dans l'édition du Chênois de septembre ainsi qu'un autre dans la Tribune du 6 octobre. Enfin, l'étude « stratégie végétale de Chêne-Bougeries » a été présentée dans l'émission « Prise de terre » du 8 octobre de la TSR.

Potager Urbain :

L'étude structurelle du toit du dépôt des routes confirme la possibilité de planter au maximum 8 arbres fruitiers hautes tiges en sus d'un potager. La demande d'autorisation de construire (APA) sera établie en interne sans recourir à un "mandat inutile". Les propositions d'aménagements seront présentées en commission, en vue d'une demande de crédit pour la réalisation du potager urbain.

Sentier Nature :

Un questionnaire est en cours d'établissement afin de connaître le degré de popularité du sentier nature. Il sera diffusé dans la prochaine parution du Chênois ainsi que sur le site internet de la Commune. Le projet d'extension du sentier en cours de réflexion.

C. Mobilité :Étude du schéma de circulation :

Les caméras de relevés thermiques ont été installées à Conches et les données sont en cours de collecte. L'ensemble des relevés seront achevés d'ici à la fin de l'automne. Ils tiennent compte des demandes des commissions compétentes. Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la Commune.

Un questionnaire sera par ailleurs prochainement envoyé aux riverains des axes étudiés.

Ligne TPG 34 :

Le nouveau tracé de la ligne 34 à l'initiative des TPG est prévu être mis en service en décembre 2022. Ce dernier prévoit de traverser Conches en direction de Choulex par les routes de Malagnou, du Vallon, de Chêne ainsi que par le chemin De-La-Montagne.

- 3 arrêts sont prévus à Conches
 - Terminus « Conches » à la Place de Conches (existant ligne 8)
 - Arrêt « Clinique Vert-Pré » - à hauteur du N° 26 du chemin de la Colombe
 - Arrêt « Conches-École » - à hauteur du N° 15 du chemin des Bougeries
- 4 arrêts sont prévus sur le plateau de l'Ermitage :
 - Arrêts Malagnou (existant lignes 5 et 25)
 - Arrêt Vallon (existant lignes 5, 25 et 34)
 - Parc Stagni (existant ligne 34)
 - Grange-Falquet (existant lignes 12 et 17)
- 4 arrêts sont prévus le long du chemin De-La-Montagne
 - Chêne-Bougeries – Voie-verte (existant ligne 34)
 - Léonard-Sismondi (existant ligne 34)

- Montagne (existant lignes 1, 9 et 34)
- Seymaz (existant lignes 1, 9, 34 et 38)

Servitude de passages :

Plusieurs servitudes passages à pied et à vélos sont en cours d'élaboration à la suite des préavis communaux. Ces servitudes seront présentées aux prochaines commissions concernées puis soumises au Conseil municipal.

5. Proposition du Conseil administratif

5.1 Retrait de la commune de Chêne-Bougeries de son adhésion au Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) : vote

En introduction, le Président donne lecture de l'exposé des motifs de la délibération.

« Environ 700 enfants fréquentent les activités surveillées sur les différents sites de la commune dont le coût se monte pour l'année 2023 à CHF 1'736'686.-. Or, les prestations offertes ne répondent plus de manière satisfaisante aux besoins des élèves et de leurs parents, sans possibilité pour la commune d'obtenir de les faire évoluer par le GIAP.

Il convient donc de réformer cet accueil afin d'être en mesure d'investir dans la jeunesse fréquentant les écoles primaires de la commune ainsi que de pallier les réels problèmes de garde des parents, en proposant notamment :

- *une prise en charge selon des horaires plus étendus (mercredi après-midi et semaines supplémentaires durant l'été)*
- *des devoirs surveillés*
- *des activités sportives et musicales ainsi que des ateliers de langue en collaboration avec les diverses associations locales.*

L'objectif de ce retrait n'est ainsi pas de réduire les coûts du parascolaire, mais véritablement de faire bénéficier les communiens d'un accueil parascolaire non seulement plus étendu mais également plus riche et qualitatif quant aux activités proposées.

Lors de leur séance du 31 août 2022, les membres de la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles ont préavisé favorablement à l'unanimité le principe d'un éventuel retrait de la commune du GIAP, sous réserve de l'examen de la possibilité de réintégrer le GIAP si une autre structure n'offre pas une meilleure satisfaction.

En conséquence, la délibération suivante est proposée au Conseil municipal.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES DE SON ADHÉSION AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE (GIAP) : VOTE

Vu l'article 33 des statuts du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP),

vu le préavis de principe, émis favorablement et à l'unanimité, par les membres de la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles lors de leur séance du 31 août 2022, concernant l'éventuel retrait de la commune du GIAP sous réserve de l'examen de la possibilité de réintégrer le GIAP si une autre structure n'offre pas une meilleure satisfaction,

vu le préavis favorable émis par 2 voix pour et 2 abstentions par la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles, lors de sa séance du 5 octobre 2022,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 6 octobre 2022,

vu le souhait de la commune de Chêne-Bougeries de se retirer de ce groupement,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre u, et l'article 59, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

[...]»

Mme Montfort propose une motion d'ordre, visant à voter la motion avant la délibération.

Le Président allait le proposer, mais il souhaite d'abord donner la parole à Mme Garcia Bedetti.

Mme Garcia Bedetti souligne que la commune de Chêne-Bougeries souhaite améliorer la qualité et l'étendue des prestations parascolaires offertes aux enfants. Le Conseil administratif estime qu'aujourd'hui, ces prestations ne sont pas entièrement satisfaisantes, ni pour les enfants, ni pour les parents. Mme Garcia Bedetti mentionne à ce propos que des discussions informelles ont eu lieu avec des membres de l'Association des parents d'élèves de Chêne-Bougeries (APEC). Elle ajoute que, depuis 2015, elle a eu des discussions avec le GIAP à plusieurs reprises concernant l'introduction d'une collaboration avec une association locale, sans succès. L'objectif est que la commune puisse offrir aux enfants des activités plus variées, plus ciblées, plus adaptées à leurs intérêts, et cela d'une façon plus souple. Le GIAP est une grande structure, qui requiert évidemment une certaine rigidité. Il ne peut pas se permettre – en tout cas pour le moment – de s'adapter à chaque commune comme elle le souhaiterait. L'idée est également de pouvoir étendre un peu les horaires, sachant que les parents qui travaillent les mercredis après-midi rencontrent souvent des problèmes pour garder leurs enfants. Il s'agit aussi de proposer un accueil durant une partie des vacances, parce que tous les parents n'ont pas treize semaines de vacances par année, et l'on sait que les centres aérés sont submergés par les demandes – le Passage 41 a dû mettre en place une liste d'attente.

Quant aux études surveillées, le DIP propose de temps à autre des aides aux enfants après l'école, mais ils ne peuvent pas rejoindre le GIAP s'ils sont dans cette structure d'études surveillées. Quand un enfant est au GIAP, il ne peut pas faire autre chose qu'être au GIAP, et c'est le GIAP qui chapeaute toutes les activités. L'objectif est de proposer aux enfants de faire leurs devoirs avec une certaine aide, pendant la prise en charge en dehors de l'école. Mme Garcia Bedetti mentionne un autre élément, qui consiste à proposer à des enfants, dont les parents ne peuvent pas les amener à des cours extrascolaires, des activités plus ciblées, plus motivantes, plus stimulantes dans des domaines comme la musique, le sport ou les activités créatrices, en collaboration avec les associations locales. Elle l'a expliqué en commission, l'initiative 141 qui avait été lancée en 2008 prévoyait que les communes organisent le parascolaire en collaboration avec les associations locales. Or, le GIAP ne le fait pas. Et quand la commune de Chêne-Bougeries a souhaité le faire, elle s'est heurtée à la rigidité de cette structure.

Puis Mme Garcia Bedetti insiste sur le fait que ce retrait du GIAP n'a pas pour but de réduire le coût de l'accueil parascolaire, et qu'il n'est pas non plus question que l'accueil parascolaire coûte plus cher aux parents. Il faut que le coût reste supportable pour les parents, et que les parents dont les revenus sont modestes continuent à bénéficier de la gratuité de la prise en charge du parascolaire. Il est vrai que le montant que la commune de Chêne-Bougeries paie au GIAP, soit plus de CHF 1'700'000.- pour l'année prochaine, est assez élevé, pour un rapport qualité-prix qui n'est pas le meilleur. Mais, encore une fois, le but est d'améliorer les prestations d'un point de vue qualitatif et d'étendre l'offre proposée aux enfants et aux parents. Mme Garcia Bedetti ajoute qu'aujourd'hui, l'école primaire est devenue bien plus « pointue », avec l'introduction des langues étrangères, etc. Les activités musicales ou créatrices, par exemple, sont devenues un peu le parent pauvre dans la formation dispensée. Bien moins de professeurs sont généralistes, et certaines activités, comme le chant, manquent dans certaines écoles. L'accueil parascolaire souhaité par la commune de Chêne-Bougeries pourrait ouvrir des horizons à certains enfants qui ne sont pas nécessairement stimulés en dehors de l'école. Il ne s'agit donc pas d'essayer de réduire le coût, mais de donner une plus grande chance à tous les enfants de pouvoir se former et de pouvoir s'ouvrir à des activités intéressantes. Mme Garcia Bedetti insiste en outre sur le fait que l'idée n'est pas de faire une école à l'asiatique où l'on pousse les enfants à absorber des notions du matin au soir. Les enfants seront stimulés, motivés avec une variété d'activités, mais ceux qui en auront envie pourront bien sûr avoir des moments de rêverie dans une salle, ou simplement s'occuper avec des crayons de couleur, par exemple. En conclusion, Mme Garcia Bedetti espère que le Conseil municipal acceptera cette délibération. Comme indiqué en commission, il faudra lancer un appel d'offres, auquel le GIAP pourra soumissionner. Il sera bien sûr toujours possible de discuter avec le GIAP. Mais un cahier des charges sera établi en association avec l'APEC et différentes associations communales.

Le Président cède la parole à M. Schmidt, Président de la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles.

M. Schmidt mentionne que la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles s'est réunie à deux reprises pour discuter de ce projet de délibération. Lors de la première séance,

elle a préavisé favorablement l'idée de sortir du GIAP. La semaine dernière, le 5 octobre, elle a préavisé favorablement le projet de délibération qui est soumis ce soir au Conseil municipal, par 2 voix pour et 2 abstentions.

Le Président cède la parole à M. Urfer, Président de la commission Finances et Contrôle de gestion.

M. Urfer indique que la commission Finances et Contrôle de gestion a préavisé à l'unanimité le retrait du GIAP. Un certain nombre de remarques ont été émises lors des débats, notamment sur le fait que le GIAP puisse se repropoter dans le cadre de l'appel d'offres.

Mme Montfort demande que la motion soit votée avant la délibération, parce qu'elle est liée à celle-ci.

La motion ayant été distribuée un peu tardivement, le Président en donne lecture.

Motion des Verts de Chêne-Bougeries

« Pour l'amélioration de l'accueil parascolaire à Chêne-Bougeries »

Exposé des motifs

Considérant

- *les besoins d'amélioration des conditions d'accueil des enfants au parascolaire, concernant notamment l'extension des places d'accueil, la qualité et la diversité des activités proposées, l'aide aux devoirs, la qualification du personnel encadrant, etc.*
- *la délibération du Conseil municipal de ce jour visant, pour des raisons formelles, à approuver le retrait de la commune de Chêne-Bougeries du Groupement intercommunal pour l'accueil parascolaire (GIAP) au 30 juin 2024 sans clause conditionnelle de recherche de solution alternative avec ou sans le GIAP*
- *la possibilité de demander la réintégration au sein du GIAP avant le 28 février 2024 si ce dernier offre des conditions d'accueil améliorées, solution qui permettrait de maintenir une organisation solidaire du parascolaire par les communes genevoises sous la supervision de l'Association des communes genevoises (ACG)*
- *la possibilité de confier l'accueil parascolaire des enfants de Chêne-Bougeries à une autre association ou organisation offrant des prestations conformes aux souhaits de la commune si le GIAP ne peut pas répondre aux attentes de la commune*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. *D'ouvrir sans tarder des discussions avec le GIAP pour voir comment ce dernier pourrait s'adapter aux besoins de la commune*

2. *De lancer un appel d'offres ouvert au GIAP ainsi qu'à diverses associations et organisations privées en vue de fournir les prestations attendues par la commune de Chêne-Bougeries*
3. *D'informer régulièrement la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles et le Conseil municipal de l'avancement des négociations et de l'appel d'offres pour proposer une solution au Conseil municipal pour l'accueil du parascolaire avant le 28 février 2024.*

Pour le groupe des Verts de Chêne-Bougeries : Anne Montfort, Marine Jullier-Sakkal, Hélène Wyss

Le Président ouvre la discussion.

M. Empeyta remarque que beaucoup de choses ont été omises dans les présentations des uns et des autres. M. Urfer a eu une fraction de seconde pour indiquer que, lors de la dernière commission Finances et Contrôle de gestion élargie, le groupe des Verts a fait des propositions que M. le Président n'a pas citées dans son introduction. Le Conseil municipal se retrouve ce soir en plénière à faire un travail de commission. M. Empeyta rappelle qu'à la suite des propos pertinents de M. Le Guern, l'ensemble de la commission Finances et Contrôle de gestion avait voté quelque chose qui a été évacué de la discussion de ce soir. Il y a là un glissement qui n'a pas lieu d'être. De plus, le Conseil administratif a été chercher un avis externe en la plume de M. Bertschy. Cet avis n'était pas référé, il était incompréhensible. C'était l'avis d'un fonctionnaire derrière son écran qui disait simplement « moi, je pense que », « en fait, la délibération ne peut pas ». M. Empeyta considère que toute cette affaire, qui a un très bon fond, est mal emmanchée. Cela le frustre parce qu'il ne comprend pas pourquoi l'on n'arrive pas à simplement mettre les choses dans l'ordre et à travailler de manière concertée en utilisant les commissions et en profitant du travail qui a été fait tout au long de ces soirées plutôt que de le mettre à la poubelle comme M. Empeyta a l'impression que c'est le cas ce soir. Par ailleurs, le Conseil administratif ne pourrait-il pas, pour une fois, prendre des décisions collégiales, sans aller chercher un juriste de service ou un fonctionnaire de service, et engager sa parole ? Une chose retient l'attention de M. Empeyta depuis le début du traitement de ce dossier, c'est que « les besoins d'amélioration des conditions d'accueil » relèvent d'un avis personnel, qu'il rejoint en grande partie. Mais la commune ne peut pas techniquement engager, comme cela a été dit à Mme le Maire en commission, tout un ensemble de collaborateurs, l'inquiétude des parents, les enfants comme cela, d'un claquement de doigts. Pour M. Empeyta, c'est pourtant ce qui ressort de la gestion de ce dossier.

M. Le Guern rappelle que le groupe des Verts avait demandé en commission qu'un amendement soit voté pour spécifier la plupart des points qui figurent dans la motion présentée ce soir. Il craint que la question ait été mal posée au service des affaires communales (SAFCO), parce que le premier point de l'amendement tel qu'il avait été rédigé était clair : il s'agissait d'arrêter le service du GIAP au 30 juin 2024. Cet arrêt n'était pas conditionnel. Ce qui était conditionnel, c'était la substitution qui aurait pu se

faire en fonction des réponses du GIAP. Puisque le premier point de l'amendement n'était pas conditionnel, il semble que l'avis du SAFCO est un peu biaisé. La motion reprend les termes de cet amendement, de manière à ce que cette demande soit actée et que le Conseil municipal ait la certitude d'un suivi.

Mme Gache soulève un point purement technique. Les membres du Conseil municipal ont reçu malheureusement tardivement le compte rendu de la commission Finances et Contrôle de gestion élargie qui met en exergue, dans sa conclusion, le fait que « à l'unanimité, les membres de la commission Finances et Contrôle de gestion donnent un préavis favorable à un retrait de la commune du GIAP, sous réserve d'un texte amendé en fonction des discussions ci-dessus ». Or, la délibération qui est proposée ce soir n'a pas été amendée. Par conséquent, Mme Gache rejoint partiellement les propos de M. Empeyta, puisque la demande de la commission n'a effectivement pas été prise en compte. En outre, il est indiqué, juste avant ce paragraphe, que « le Président suggère que le Conseil administratif prépare un texte amendé pour la prochaine séance du Conseil municipal », sachant qu'il y a un problème de délai. Normalement, le Conseil municipal ne devrait pas pouvoir voter cette délibération, compte tenu du fait qu'elle n'a pas été amendée.

Mme Nicolas relève que, ce soir, ce sont une délibération et une motion qui sont proposées. Le Conseil municipal doit décider laquelle il va voter. Mme Nicolas ajoute que, contrairement à ce qui se passe maintenant, les motions sont en principe toujours présentées en fin de séance.

Selon M. Wuarin, il y a un problème de forme. En effet, les amendements n'ont pas été intégrés. Mais il avait aussi été évoqué, lors de la commission – et cela ne ressort peut-être pas bien dans le procès-verbal, que M. Wuarin n'a pas encore eu le temps de lire puisqu'il est parvenu aux membres du Conseil municipal ce soir –, que les amendements pouvaient être votés en séance plénière. Malheureusement, c'est la seule solution. M. Wuarin relève, par ailleurs, qu'il est proposé de voter une motion avant même la délibération, ce qui paraît contraire au règlement. Le plus simple serait d'amender la délibération en y intégrant les éléments de la motion – dans la mesure où le Conseil municipal accepte d'intégrer ces éléments-là.

Concernant le traitement des motions, M. Schmidt signale que l'art. 33 al. 3 du règlement du Conseil municipal prévoit que la motion est traitée au point de l'ordre du jour consacré aux propositions des membres du Conseil municipal, mais que, si elle présente un point de connexité avec un autre point de l'ordre du jour, elle est traitée lors de l'examen de ce point. Il est donc possible de traiter cette motion en même temps que la délibération, parce que cela fait sens. Par ailleurs, si M. Schmidt a bien compris, le groupe des Verts ne propose pas de voter soit la motion, soit la délibération. En réalité, par sa motion, le groupe des Verts explicite comment il souhaiterait que soit mise en œuvre la délibération, si celle-ci est acceptée.

Mme Lambert note d'abord qu'une motion et une délibération n'ont pas les mêmes conséquences. Ensuite, elle attire l'attention de l'assemblée sur le courrier qui a été

transmis au Conseil municipal à la suite du préavis que la commission Finances et Contrôle de gestion a donné. Ce courrier émane de M. Michel Bertschy, qui n'est pas un vague juriste, mais le directeur du Service des Affaires Communales, et qui précise que « le dispositif d'une délibération ne peut contenir de conditions résolutoires. » Le problème auquel s'est trouvé confronté le Conseil administratif, c'est qu'il ne pouvait pas aller dans le sens de ce qui avait été préavisé en commission Finances et Contrôle de gestion parce que, juridiquement, cela n'était pas valable.

D'après M. Gross, toutes les personnes autour de cette table sont, à peu de chose près, unanimes sur le fond. Pour le Conseil administratif, il y avait un problème de forme. Entre la séance de la commission Finances et Contrôle de gestion, qui s'est tenue jeudi soir, et aujourd'hui, sept jours se sont passés. Le vendredi, le Conseil administratif a interpellé le SAFCO, qui a répondu lundi. Au vu de la réponse de M. Bertschy, il est apparu qu'il existait un risque de vice de forme puisque, si le Conseil administratif amendait le texte, celui-ci n'aurait plus été le même que celui qui avait été présenté aux deux commissions. Au vu de l'importance du sujet, pour faire correctement les choses, il aurait alors fallu repasser devant les commissions avant de soumettre la délibération au Conseil municipal. Celui-ci est bien sûr libre de voter un texte sur le siège, mais l'éventuelle possibilité de travailler de concert avec le GIAP en renouant le contact a été prise en compte dans la motion qui est proposée par le groupe des Verts de Chêne-Bougeries. Cette motion est un moyen de tenir compte des amendements proposés en commission. Certes, elle n'est pas contraignante pour le Conseil administratif, mais comme celui-ci tient à ce projet, il va bien sûr suivre la motion, si elle devait être votée par le Conseil municipal. En intégrant les amendements directement dans la délibération, le Conseil administratif craignait que le Conseil d'Etat refuse finalement de valider la délibération, en estimant que, finalement, le Conseil municipal n'est pas sûr de vouloir le retrait du GIAP, ou que le texte est trop approximatif. Dans ce cas, la commune ne pourrait sortir du GIAP que l'année suivante. Or, comme indiqué en commission, le Conseil administratif n'estime pas opportun de perdre une année sur ce dossier. C'est pourquoi il a choisi de présenter ce soir la délibération non amendée. Mais, encore une fois, il a entendu ce qui a été dit en commission Finances et Contrôle de gestion et il a fait son possible pour trouver la meilleure solution pour que ce projet puisse rester entre les mains du Conseil municipal.

Mme Garcia Bedetti revient d'abord sur l'intervention de M. Empeyta, pour préciser que cela a été fait en bonne entente. Ensuite, depuis qu'elle est entrée au sein de ce Conseil municipal et ensuite au Conseil administratif, elle n'a jamais vu une commission amender une délibération proposée par le Conseil administratif. Les amendements sont proposés et votés en plénière. Une commission ne donne que des préavis, elle n'a pas vocation à décider. Par ailleurs, la délibération est passée au bureau, qui l'a avalisée. Puis Mme Garcia Bedetti précise que, de toute façon, il faudra lancer un appel d'offres. Ce que le Conseil administratif a vérifié auprès du SAFCO, c'est le fait que le GIAP puisse soumissionner, ce qui est bien le cas. Pour ce qui est de la motion, celle-ci demande, si Mme Garcia Bedetti comprend bien, que le Conseil administratif reçoive des garanties du GIAP, jusqu'au 28 février 2024, pour savoir si celui-ci pourra vraiment fournir à la commune les prestations qu'elle aura inscrites dans le cahier des charges.

Or, il faudra lancer l'appel d'offres au début 2023, pour être sûr d'avoir le prestataire le 28 février 2024. Si, ce jour-là, le GIAP dit finalement à la commune qu'il ne peut pas fournir ces prestations, il ne restera plus suffisamment de temps pour choisir un autre prestataire pour la prochaine rentrée. Ce qui avait été discuté en commission Finances et Contrôle de gestion, c'est le souhait que le Conseil administratif prenne langue avec le GIAP, qu'il lui dise clairement que la commune va sortir du groupement, et que, si le GIAP peut vraiment fournir les prestations qu'elle souhaite, Chêne-Bougeries puisse continuer avec le GIAP. Mais pour cela, il faut un cahier des charges qui décrit ces prestations, et lancer un appel d'offres auquel le GIAP soumissionne comme les autres candidats. Cela semble essentiel, pour obtenir les garanties que ces prestations seront vraiment proposées.

Le Président précise que le Bureau a été consulté pour savoir s'il était d'accord de mettre ce point à l'ordre du jour, alors que la commission Finances et Contrôle de gestion ne s'était pas encore réunie. Le Bureau aurait difficilement pu imaginer ce qui allait être dit à la commission Finances et Contrôle de gestion, pour éventuellement refuser de mettre le projet de délibération à l'ordre du jour.

Ce que M. Karr lit dans le projet de motion, c'est qu'un appel d'offres est souhaité et que le 28 février 2024 est le dernier délai pour recontracter avec le GIAP, si tant est que c'est celui-ci qui remporte l'appel d'offres.

Mme Montfort explique le contexte de la motion. Il s'agissait de ne pas avoir besoin d'amender la délibération, puisqu'apparemment des amendements ne sont pas possibles. Le but de cette motion est d'offrir la garantie que des discussions auront lieu avec le GIAP avant de lancer l'appel d'offres – sachant que celui-ci ne sera pas lancé dès demain – et que cet appel d'offres sera aussi ouvert au GIAP. Mme Montfort précise encore que le vote des Verts de Chêne-Bougeries pourrait être différent selon si la motion est adoptée ou non.

Mme Gache a une question qui rejoint les propos de Mme le Maire et de M. Karr. Que représente la date du 28 février 2024 pour les motionnaires ? Ce paragraphe n'est pas clair.

M. Le Guern explique que c'est le dernier délai si la commune veut revenir au GIAP.

Mme Gache souligne qu'un appel d'offres prend du temps. De ce fait, elle considère qu'il faut lancer l'appel d'offres dès demain et éventuellement commencer des discussions avec le GIAP, en lui indiquant que la commune va lancer un appel d'offres et que, s'il répond à cet appel d'offres, elle jugera de la qualité du dossier qu'il présentera.

Mme Lambert invite les membres du Conseil municipal à relire le courrier de M. Michel Bertschy, selon lequel il est possible d'introduire dans l'exposé des motifs que, le cas échéant, la décision de sortie pourra être réexaminée en fonction du résultat de l'appel d'offres. Pour simplifier ces questions de délai et éviter des confusions,

Mme Lambert proposerait d'introduire cette modification dans le texte qui est soumis ce soir au Conseil municipal. Si, comme l'a mentionné M. Gross, le Conseil administratif entend ce que le groupe des Verts propose et a envie d'aller dans ce sens, la solution est somme toute assez simple. Elle est, en plus, suggérée par quelqu'un auquel l'assemblée devrait reconnaître une certaine expertise en la matière.

Plus M. Wuarin lit cette motion, plus il est dubitatif quant à son utilité. Si la commune quitte le GIAP, elle est obligée de lancer un appel d'offres, pour ne pas se retrouver sans accueil parascolaire. Or, le GIAP a nécessairement le droit de soumissionner. Il est possible de l'inscrire noir sur blanc, si cela peut rassurer certaines personnes. Le point 2 serait le seul élément de la motion que le Conseil municipal pourrait éventuellement inscrire explicitement dans la délibération, bien que ce soit redondant puisque la délibération l'implique déjà. Quant au point 1, il sous-entendrait que la commune veut favoriser une partie dans un appel d'offres public, ce qui paraît problématique d'un point de vue légal.

Mme Sommer est entrée au Conseil municipal quelque mois après Mme le Maire. Depuis 2007, elle a vu à de nombreuses reprises le Conseil municipal modifier en plénière des délibérations à la suite de propositions d'amendements. Formellement, les commissions ne peuvent pas modifier les délibérations. C'est en plénière que des amendements sont proposés et votés, et ensuite la délibération amendée est votée. Mme Sommer estime qu'il serait éventuellement possible de reprendre des éléments de la motion. Mais elle rejoint aussi les propos de M. Wuarin : le fait que le GIAP puisse présenter sa candidature coule de source.

M. Schmidt se demande si le Conseil municipal parle de la bonne question. Ce soir, le Conseil administratif demande au Conseil municipal d'approuver le retrait de la commune du GIAP. La délibération ne mentionne pas un appel d'offres. L'assemblée part du principe qu'un appel d'offres sera lancé et que le GIAP pourra soumissionner. Mais ce n'est pas véritablement acté : si la commune en a envie, elle pourrait engager vingt-cinq personnes et organiser le parascolaire comme bon lui semble, sans prestataire externe, sans appel d'offres. Elle n'est donc pas obligée de faire un appel d'offres. Quant à la motion, elle invite en quelque sorte le Conseil administratif à négocier un éventuel retour dans le GIAP. Pour M. Schmidt, il ne s'agit pas véritablement de favoriser un candidat dans un appel d'offres. Du reste, il ne pense pas qu'il y ait eu un appel d'offres quand la commune a adhéré au GIAP il y a quelques années. Chêne-Bougeries pourrait donc rejoindre, le cas échéant, le GIAP sans passer par un appel d'offres. Pour M. Schmidt, il s'agit de deux questions différentes.

M. Empeyta souhaite que l'assemblée soit sensible au fait que le GIAP, ce n'est pas juste quatre lettres : ce sont des personnes qui travaillent avec des enfants tous les jours et dont c'est le revenu. Pour tirer la caricature, dire simplement « on vous jette et ensuite on vous reprendra peut-être », il trouve cela désobligeant. M. le Président aime bien pointer les petites mains, dans ses discours. Mais voilà des petites mains sur lesquelles l'on tape encore. M. Empeyta trouve dégoûtant de la part de la commune de travailler de la sorte. Il partage l'envie de Mme le Maire de faire évoluer les choses, il partage

beaucoup de ses analyses, mais il refuse de traiter les gens de la sorte – et cela ne ressemble d'ailleurs pas non plus à Mme le Maire.

Mme Wyss signale d'abord que la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles a commencé à discuter le 1^{er} juin du fonctionnement du GIAP et de son ressenti par rapport au travail effectué par cette structure. Concernant ensuite la motion, le point 1 n'est pas inintéressant, parce que la commission aurait voulu pouvoir recevoir le GIAP et discuter avec lui des possibilités de changements, du taux d'encadrement, etc. M. Fouchault avait indiqué qu'il était impossible de recevoir le GIAP en commission. Malgré tout, celle-ci aurait souhaité obtenir plus d'explications concernant de possibles changements. Certes, que Mme le Maire a mentionné plus tôt que le GIAP était une grosse machine qu'il était difficile de faire évoluer. Mais si le groupe des Verts a mentionné le point 1 dans la motion, c'est pour que des discussions soient entamées sans tarder pour voir comment le GIAP pourrait s'adapter aux besoins de la commune.

M. Le Guern remarque que préparer un appel d'offres prend un certain temps – il dirait peut-être trois mois. Il semblerait intéressant de prendre langue avec le GIAP en parallèle de la préparation du cahier des charges, parce qu'à partir du moment où la commune signifie qu'elle quitte ce groupement, la discussion avec le GIAP pourrait être différente. M. Le Guern souligne que sortir du GIAP, c'est rompre la solidarité intercommunale. Il ne s'agit pas de quelque chose de neutre. Il y aurait donc environ trois mois pour discuter avec le GIAP. Si ces discussions n'aboutissent pas, le GIAP garde la possibilité de soumissionner ensuite. Il n'y a pas de contradiction entre ces deux points, qui semblent pouvoir s'enchaîner correctement.

Mme Jullier-Sakkal précise qu'un des objectifs de la motion est de s'assurer que, pendant la période où le Conseil administratif doit annoncer par écrit que Chêne-Bougeries se retire du groupement, l'occasion soit donnée au GIAP de dire s'il peut proposer à la commune des solutions concrètes et réelles pour améliorer l'accueil parascolaire et faire évoluer la qualité des prestations. Il s'agit aussi d'une question d'équité, en donnant l'occasion au GIAP de se déterminer, plutôt que de simplement sortir sans lui demander s'il peut apporter des modifications dans le sens demandé par la commune. Mme Jullier-Sakkal ajoute que, sauf erreur, il reste encore un certain temps à la commune avant l'échéance du délai pour annoncer par écrit son retrait du GIAP.

M. Favarger signale qu'en commission, Mme le Maire a rapporté que le dialogue est très difficile avec le GIAP et que ce dernier ne veut apparemment pas entrer en matière sur les propositions de la commune. Il faudrait éviter de continuer à tergiverser avec le GIAP, en amendant la délibération ou en votant la motion. D'un point de vue stratégique, lancer un appel d'offres est un geste fort. Le GIAP continuera à servir ses prestations à la commune pendant encore un certain temps. Il sera alors peut-être prêt à faire un véritable effort, parce qu'il voudra donner une bonne image de sa structure.

M. Karr a une question de compréhension par rapport à la dernière intervention de M. Le Guern. Celui-ci sous-entend-il que si, par hypothèse, une solution satisfaisante était trouvée avec le GIAP durant les discussions qui auraient lieu après l'annonce du

retrait de la commune, cela exonèrerait le Conseil administratif de lancer un appel d'offres ? M. Karr a l'impression, après tout ce qui a été dit ici et en commission, qu'à partir du moment où il y a retrait du GIAP, la seule manière d'aller de l'avant, c'est de passer par un appel d'offres.

Ce que M. Le Guern a dit, c'est que la commune pouvait rediscuter avant l'appel d'offres.

M. Karr en conclut que cela pourrait exonérer le Conseil administratif de l'obligation de faire un appel d'offres.

Le Président a compris de l'intervention de M. Le Guern que le fait d'annoncer le retrait pourrait pousser le GIAP à entrer en négociation, parce qu'il aurait une certaine pression, avant même l'appel d'offres.

M. Le Guern le confirme.

Mme Gache souligne qu'entrer en discussion avec le GIAP posera un problème de conflit d'intérêts dans le cadre de l'appel d'offres. Le Conseil administratif peut prévenir le GIAP que la commune se retire de ce groupement et lui préciser qu'il peut répondre à l'appel d'offres, mais il faut suspendre les discussions, sinon les autres répondants à l'appel d'offres soulèveront un conflit d'intérêts.

Mme Garcia Bedetti abonde dans le sens de Mme Gache. Elle ajoute que, si la délibération est votée ce soir, il faut attendre l'arrêté du Conseil d'État, à la fin du délai référendaire de 40 jours, pour ensuite envoyer la résiliation au GIAP. Le groupe des Verts serait-il rassuré si le Conseil administratif s'engageait à prendre langue, dans ce délai de 40 jours, avec le GIAP, tout en lui annonçant d'emblée qu'un appel d'offres sera lancé ? Mais la commune ne pourrait pas discuter avec le GIAP du cahier des charges, parce que cela signifierait effectivement donner un avantage à des soumissionnaires. Elle rejoint ensuite les propos de M. Empeyta concernant les employés. Mais elle souligne que la commune n'a pas un mot à dire ni sur les responsables du secteur ni sur les employés du GIAP. La commune reçoit uniquement la facture et la paie. Par ailleurs, comme mentionné en commission Finances et Contrôle de gestion, le nombre d'enfants inscrits au parascolaire augmente dans toutes les communes. Le besoin en personnel d'encadrement augmente en parallèle et les employés n'auront pas de problème pour retrouver un travail. Il ne s'agit pas du tout de « jeter des gens ». Mais il est aussi vrai que, parmi ces gens, certains ont peut-être envie de pouvoir proposer des activités plus ciblées, dans une structure plus petite, qui soit plus proche de la commune. Le GIAP est une structure qui vient s'implanter dans une commune, laquelle reçoit les noms des employés, et c'est à peu près tout, mais elle doit payer. Elle ajoute que le GIAP a un budget de CHF 90 millions, ce qui est considérable.

Le Président tente de mettre un peu d'ordre dans les discussions. Il s'avère que le Conseil municipal a la possibilité d'amender la délibération. Comme des propositions ont été faites dans ce sens, il semble qu'il faudrait les voter en premier. Ensuite, si ces

amendements sont adoptés, il faudrait traiter la motion avant de voter la délibération – M. Schmidt a rappelé que le règlement du Conseil municipal le permet. Enfin, il s’agira de voter la délibération. Le Président constate que cette manière de procéder convient au Conseil municipal. Il revient ensuite à la proposition d’amendement de Mme Lambert.

Mme Lambert précise qu’elle citait la suggestion de M. Michel Bertschy, qui attirait l’attention de la commune sur le fait qu’il est bien sûr possible d’introduire dans l’exposé des motifs, et non pas dans le délibéré, que, le cas échéant, la décision de sortie pourra être réexaminée en fonction du résultat de l’appel d’offres.

M. Karr remarque que les points figurant dans un exposé des motifs ne donnent pas de garanties. Par ailleurs, il n’est pas sûr que le Conseil municipal puisse amender un exposé des motifs du Conseil administratif.

Mme Montfort avait compris qu’il n’était pas possible d’amender la délibération.

Mme Lambert précise que, selon M. Bertschy, une délibération ne peut pas contenir de conditions résolutives. C’est la manière dont la commission Finances et Contrôle de gestion aurait souhaité amender la délibération qui était problématique.

Pour M. Le Guern, il n’y avait pas de clause résolutive : la commune quittait le GIAP au 30 juin 2024 et l’amendement stipulait qu’il y aurait appel d’offres, etc. Dès lors qu’il n’est pas possible de modifier la délibération, les Verts de Chêne-Bougeries considèrent qu’une motion permet de mieux garantir que dans un exposé des motifs la démarche qu’ils souhaitent suivre. Si cette motion est votée, ils seront rassurés et prêts à voter la délibération telle qu’elle est présentée par le Conseil administratif.

Le Président relève qu’il serait possible d’amender l’exposé des motifs, comme l’a mentionné Mme Lambert. Par ailleurs, le Vice-président lui souffle à l’oreille un amendement concret : intégrer au bas de la délibération le point 2 de la motion, « de lancer un appel d’offres ouvert au GIAP ainsi qu’à diverses associations et organisations privées en vue de fournir les prestations attendues par la commune de Chêne-Bougeries ». Si cet amendement est accepté, la motion elle-même ne serait pas votée.

Mme Montfort souligne que le groupe des Verts tient à la discussion préalable avec le GIAP. Partir du jour au lendemain du GIAP est choquant. Certains parlent d’une espèce de grande organisation, mais il s’agit d’une entité genevoise faite pour les communes genevoises. Le groupe des Verts voit mal la commune se contenter de dire au GIAP du jour au lendemain qu’elle n’a plus besoin de ses services et qu’elle va faire un appel d’offres. L’idée est donc de parler au GIAP, qui est le prestataire actuel de la commune, avant de lancer l’appel d’offres, et cela sans conflit d’intérêts. Le groupe des Verts ne trouve pas correct de quitter le GIAP du jour au lendemain, en lui annonçant simplement que la commune se retire et qu’un appel d’offres sera lancé.

Le Président en conclut qu’il faudrait reprendre le point 1 et le point 2 de la motion.

Mme Gache remarque que si la commune annonce au GIAP qu'elle se retire, la sortie effective aura lieu fin juin 2024. Elle voit là la solution à ce que Mme Montfort évoque. Pour Mme Gache, il faut faire la différence entre une discussion et l'annonce formelle d'un retrait, qui peut être faite d'une manière tout à fait courtoise. C'est un organisme qui a sans doute l'habitude de répondre à des appels d'offres. Comme la sortie sera effective en juin 2024, le GIAP a tout loisir de répondre à l'appel d'offres qui sera lancé et de faire ses preuves.

Mme Jullier-Sakkal signale que, selon l'art. 33 des statuts du GIAP, l'annonce écrite de sortie doit être faite 18 mois à l'avance pour la fin d'une année scolaire. Si la commune de Chêne-Bougeries veut sortir pour le mois de juin 2024, elle doit l'annoncer par écrit au plus tard le 31 décembre 2022. Il lui reste donc une marge de manœuvre, entre aujourd'hui et la fin de l'année, pour entamer des discussions avec le GIAP. Mme Jullier-Sakkal souligne que, par cette motion, le groupe des Verts ne demande pas que le Conseil administratif entreprenne des démarches contraires à la loi en favorisant une partie dans le cadre d'un appel d'offres. Ce qu'il demande, c'est d'avoir des discussions avec le GIAP, durant la période qu'il reste jusqu'à l'échéance du délai imparti pour annoncer formellement la sortie, afin de voir s'il existe une solution.

Mme le Maire souligne cependant, comme l'a relevé Mme Gache, que si des discussions ont lieu avec le GIAP et que, par la suite, celui-ci soumissionne à l'appel d'offres, il pourrait y avoir vice de forme parce que l'on pourrait considérer que le GIAP a eu un avantage. Le Conseil administratif peut bien sûr annoncer au GIAP, une fois la délibération votée, que la commune prévoit de lancer un appel d'offres, mais il ne pourra pas discuter avec le GIAP des détails des prestations souhaitées.

M. Karr relève qu'il faut aussi tenir compte du délai référendaire. Une fois la décision prise par le Conseil municipal, la délibération doit être publiée. Le délai référendaire de 40 jours court à partir de la publication. Ensuite, un arrêté du Conseil d'Etat doit constater qu'un référendum n'a pas été déposé. Tout cela risque d'amener au-delà du Conseil municipal de décembre.

M. Schmidt revient sur la question de l'appel d'offres. Si, à l'issue des discussions, le GIAP va dans le sens de la commune et lui propose formellement de nouvelles prestations qui la satisfont, le Conseil municipal adoptera une nouvelle délibération qui annulera celle de ce soir, et il n'y aura pas d'appel d'offres, puisque la commune aura décidé de rester avec le GIAP. M. Schmidt ne comprend pas l'idée d'avoir obligatoirement un appel d'offres.

M. Wuarin considère que, s'il devait y avoir appel d'offres et que la commune ne choisissait pas le GIAP, cela signifierait que, malgré les promesses du GIAP, elle aurait trouvé de meilleures prestations pour les enfants. Il comprend l'argument de M. Schmidt, mais l'idée étant d'offrir le meilleur service, l'entité qui gagnera l'appel d'offres sera celle qui offrira le meilleur service.

Mme Gache veut un appel d'offres. De plus, elle pense qu'il n'est pas heureux d'entrer dans une discussion avec le GIAP, qui est une entité habituée à faire des appels d'offres et qui gagne des millions. L'on n'est pas à la pouponnière : le GIAP ne sera pas choqué que la commune lui dise qu'elle rompt le contrat pour 2024. Ensuite, à lui de faire ses preuves en répondant à satisfaction à l'appel d'offres.

Mme Montfort souligne que l'idée de discuter avec le GIAP avant l'appel d'offres vise aussi à pouvoir lui donner la chance de s'améliorer, également pour les autres communes car cela ne concerne pas uniquement Chêne-Bougeries. C'est le lieu de lui signifier ce qui ne va pas pour la commune de Chêne-Bougeries, mais aussi dans l'objectif d'une entraide intercommunale.

M. Gross revient sur sa première intervention. Il persiste à penser qu'il est dangereux d'amender ce soir le texte de la délibération, parce que le Conseil d'État risque de ne pas valider la délibération amendée. Il a l'impression que toutes les personnes autour de cette table sont d'accord. Ensuite, c'est une question de méthode. Le Conseil administratif a d'emblée exclu un accueil parascolaire par un service communal, parce que cela coûterait plus cher que le GIAP. Mais s'agissant de l'appel d'offres, ce sont des discussions qui doivent avoir lieu une fois que la commune aura exercé sa volonté d'éventuellement sortir du GIAP, si elle ne trouve pas de solution meilleure dans le laps de temps imparti. M. Gross répète ce qu'il a dit en commission Finances : c'est une fenêtre d'opportunité que le Conseil municipal ouvre ce soir et, si le Conseil municipal estime finalement que c'est une fausse bonne idée, il a encore douze mois pour fermer la porte. Ce que le Conseil municipal fait, le Conseil municipal peut le défaire. À tout moment, pendant douze mois, il pourra revenir avec une délibération signifiant le retour au GIAP.

Mme Déruaz-Lombard rappelle que, depuis des années, la commune parle des problèmes avec le GIAP. Il n'y a rien de nouveau. Le GIAP sait parfaitement que Chêne-Bougeries n'est pas satisfaite de ce qu'il se passe. Il ne sera donc pas surpris. Aujourd'hui, la commune a l'occasion de résoudre ces problèmes, qu'elle en profite.

Mme Lambert revient à la proposition d'ajouter un commentaire dans l'exposé des motifs.

Selon M. Bauduccio, l'ensemble du Conseil municipal est d'accord sur le fond. La motion a pour objectif de mettre les formes. Avec une telle délibération, il n'y a aucun doute que Chêne-Bougeries aura un article dans les journaux et passera, comme Cologny, pour une commune riche qui décide subitement de sortir du GIAP, plutôt que d'être ouverte à la discussion. Il y aura un dégât d'image. M. Bauduccio ajoute que la motion donne une direction qui peut être suivie ou non. Le Conseil municipal peut la voter et voter également la délibération. De plus, ouvrir une discussion avec le GIAP, ce n'est pas lui préciser toutes les prestations que souhaiterait Chêne-Bougeries. C'est commencer par lui demander si, oui ou non, il est prêt à aller dans le sens de la commune. Et comme l'a rappelé Mme Déruaz-Lombard, les risques sont relativement faibles que le GIAP réponde exactement aux demandes de Chêne-Bougeries.

Ce que Mme Ryan entend ce soir, c'est que la commune est insatisfaite d'un service qui est rendu. Elle est consciente de l'image de Chêne-Bougeries et d'une forme d'entraide communale, mais l'article paraîtra de toute manière dans *La Tribune*. Et si la commune sait déjà qu'elle quittera le GIAP, Mme Ryan a un peu de mal avec ce fonctionnement à deux vitesses qui est proposé ce soir. La commune est insatisfaite d'un service qui est rendu, et elle le dit apparemment depuis des années. Les discussions ce soir vont un peu dans tous les sens. Mme Ryan arrive à la conclusion qu'il faut voter la délibération telle qu'elle est écrite. Si la commune est insatisfaite depuis un moment par une prestation, ce n'est pas parce qu'il y a une prétendue entraide intercommunale et une solidarité envers le GIAP qu'elle doit se taire et ne pas se réserver le droit de chercher un meilleur service.

La parole n'étant plus demandée, le Président commencera par mettre aux voix la proposition d'amender la délibération. Puis il soumettra au vote la motion, et terminera par la délibération.

- **La proposition d'amender la délibération est refusée par 19 non, 0 oui et 4 abstentions.**

Mme Gache considère que le premier point de la motion est inutile. Elle n'est pas contre le principe de la motion, mais ne la votera pas si ce premier point n'est pas amendé.

Mme Jullier-Sakkal souligne que, par cette motion, le groupe des Verts ne demande pas au Conseil administratif d'entreprendre des démarches contraires à la loi, mais souhaite que, si possible durant le délai référendaire, des discussions soient entamées avec le GIAP pour voir si quelque chose peut être fait. Il s'agit de donner au GIAP la possibilité de s'exprimer, avant l'appel d'offres.

Pour Mme Mathez-Roguet, cela ne sert à rien. Dans toutes les communes, le GIAP fait exactement la même chose. Mme Mathez-Roguet mentionne par exemple les enfants qui font leurs devoirs pendant l'accueil parascolaire. Ils le font seuls dans une salle, personne n'est là pour répondre à leurs questions, et quand ils rentrent à la maison à 18h30 ou 19h00, ils doivent encore faire leurs devoirs. Dans toutes les communes, c'est le même problème, et cela ne changera pas.

M. A. Locher est heureux que le groupe des Verts ne demande pas au Conseil administratif de faire quelque chose à l'encontre de la Loi. Par ailleurs, si un membre du Conseil municipal a un problème avec la motion, M. A. Locher l'invite à la refuser, plutôt que l'amender.

Mme Gache estimait important de préciser qu'elle ne voterait pas la motion à cause de ce point.

Le Président met aux voix la motion des Verts de Chêne-Bougeries intitulée « Pour l'amélioration de l'accueil parascolaire à Chêne-Bougeries ».

➤ **La motion est refusée par 9 non, 6 oui et 8 abstentions.**

Le Président met aux voix la délibération, après en avoir donné lecture.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES DE SON ADHÉSION AU
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE
(GIAP) : VOTE

Vu l'article 33 des statuts du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP),

vu le préavis de principe, émis favorablement et à l'unanimité, par les membres de la commission Petite enfance, Jeunesse et Ecoles lors de leur séance du 31 août 2022, concernant l'éventuel retrait de la commune du GIAP sous réserve de l'examen de la possibilité de réintégrer le GIAP si une autre structure n'offre pas une meilleure satisfaction,

vu le préavis favorable émis par 2 voix pour et 2 abstentions par la commission Petite enfance, Jeunesse et Ecoles, lors de sa séance du 5 octobre 2022,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 6 octobre 2022,

vu le souhait de la commune de Chêne-Bougeries de se retirer de ce groupement,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre u, et l'article 59, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 18 voix pour et 5 abstentions,

1. D'approuver le retrait de la commune de Chêne-Bougeries du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) au 30 juin 2024.
2. De charger le Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce retrait.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le Président fait circuler une liste concernant le repas du Conseil municipal qui aura lieu sur la commune le 29 novembre prochain.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Motion PLR : « Les Trois-Chêne s'engagent pour la promotion des sports et de la jeunesse, pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente au centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) »

En introduction, M. W. Locher relève que les membres du Conseil municipal auront tous pu prendre connaissance de la motion, qu'ils ont reçue il y a dix jours. La motion fait suite à un courrier que le Conseil municipal de Chêne-Bourg a reçu de la part des Présidents des trois clubs qui sont les principaux utilisateurs de la salle. Ils exposaient les problématiques d'occupation de la salle du centre sportif de Sous-Moulin (CSSM), qui est très exploitée. Au vu de la demande, ils ont dû mettre en place des listes d'attente, ce qui signifie que des personnes ne peuvent pas intégrer le club souhaité. M. W. Locher rappelle ensuite que, dans le cadre du DT 184 qu'il a mentionné plus tôt, il s'avère que l'étude doit être plus large. Dès lors, la motion propose d'y intégrer une réflexion pour une deuxième salle omnisports au CSSM, afin d'augmenter les infrastructures à disposition pour les communiers. Bien sûr, il faudra encore une année, voire une année et demie pour l'étude énergétique qui est prévue dans le cadre du DT 184, et d'autres études suivront encore. Si l'on est optimiste, le projet verra le jour pour la fin de la législature prochaine, voire celle d'après. Mais il est important d'entamer dès maintenant, la réflexion sur la manière de répondre à moyen terme à un problème qui existe déjà aujourd'hui.

Le Président ouvre la discussion.

Sur le fond, M. Bauduccio relève que les personnes ici présentes veulent toutes favoriser le sport. Il s'adresse ensuite à M. Gross, Conseiller administratif délégué au Bureau du CSSM, pour savoir si la demande de ces clubs a été transmise au bureau et si elle y est déjà traitée. Si c'est le cas, il s'étonne que les clubs passent par les Conseils municipaux alors qu'ils ont un accès direct au Bureau.

M. Gross répond en sa qualité de Président du Conseil intercommunal du CSSM. Ces problématiques sont effectivement connues. Les Présidents de club sont régulièrement auditionnés tant par le directeur du centre sportif que par le Bureau du Conseil intercommunal qui recevra par exemple, lors de sa prochaine séance, le hockey club et qui a reçu, au mois de mai ou de juin passé, à la suite de ce courrier qui lui a également été adressé, la nouvelle Présidente du club de handball. M. Gross rappelle qu'une série de mesures est en cours. Une étude a été lancée pour déterminer quels sont les futurs besoins du centre sportif. En effet, il faut aussi savoir quels seront les sports de demain et quelles seront les envies des jeunes en 2030 ou en 2040. Cette année, le CSSM fête ses 40 ans. Les activités sportives proposées ont fortement augmenté depuis les débuts du centre sportif, quand on y faisait pratiquement que du foot. Aujourd'hui, plus de dix-sept sports sont proposés sur le site. M. Gross signale ensuite que, pour le club de basket, qui a co-signé le courrier du 18 mai, les problèmes de salle ont depuis été résolus puisqu'une salle de Belle-Terre lui a été mise à disposition. En revanche, ce club

rencontre des problèmes financiers, et des difficultés à trouver des bénévoles – M. Gross a participé à l'assemblée générale de l'association de Chêne Basketball lundi soir. Le Conseil intercommunal s'intéresse en détail à ces problématiques. Comme M. Gross l'a dit, il convient maintenant d'identifier plus précisément les besoins. Le Bureau du Conseil intercommunal va inviter chaque Président de club à définir précisément quels sont les besoins en termes d'infrastructures et quelles sont les prévisions en termes d'effectifs à venir. M. Gross mentionne par exemple que le club de basket attend environ 450 pratiquants à l'horizon 2025 – le problème sera alors de trouver l'argent pour payer les moniteurs qui donneront les cours. Une réflexion bien plus large que ce que demande la motion est donc en cours. Pour M. Gross, cette motion n'a pas lieu d'être, parce qu'elle est déjà traitée au Conseil intercommunal.

M. Empeyta remercie le Conseiller administratif délégué et Président du Conseil intercommunal pour son intervention, qui offre au Conseil municipal un éclairage sur la qualité du travail qui est réalisé et qui vient encore une fois interroger sur la motivation du groupe PLR.

Mme Bisanti, qui fait partie du Bureau du Conseil intercommunal, signale qu'une étude a été mandatée pour connaître les besoins réels des clubs. Elle propose d'attendre le résultat de cette étude. À ce stade, la motion n'apporte pas grand-chose, parce que les besoins réels des clubs ne sont pas encore connus.

M. Bauduccio annonce qu'au vu des réponses fournies par M. Gross, le groupe des Verts ne votera pas la motion, pour trois raisons. D'abord, les demandes formulées dans la motion sont déjà en cours de traitement. Ensuite, le groupe des Verts ne veut pas faire de favoritisme envers trois clubs, alors que les autres clubs n'ont pas encore fait part de leurs demandes. Enfin, la motion propose de construire une nouvelle salle omnisports à l'emplacement du terrain de beach-volley. Il faudrait donc déplacer ce terrain. Mais surtout, l'infrastructure demandée est relativement conséquente, puisque les standards minimums pour une salle de sport polyvalente sont de 42 m par 23 m sur 8,20 m de haut. En comptant les couloirs et autres, il faudrait largement plus de 1'000 m². M. Bauduccio n'est pas sûr qu'au centre sportif, il y ait la place pour construire une telle infrastructure. Il rappelle que la demande des clubs visait l'ensemble du territoire des Trois-Chêne, ce qui ouvrait plus de perspectives. En conclusion, le groupe des Verts comprend le fond de la motion, mais il s'abstiendra de la voter.

Mme Sommer fait partie du Conseil intercommunal du CSSM. Pour elle, cette motion permet d'accélérer les choses. Le Conseil intercommunal est bien conscient que les besoins sont urgents. Mais cette motion, qui est présentée dans les trois communes, est un moteur pour faire prendre conscience aux trois communes de l'urgence de la situation.

Mme Lambert remercie Mme Sommer de relever l'urgence et le coup d'accélérateur que peuvent donner les motions. Elle note que la motion a été acceptée à Thônex et qu'elle est en cours d'étude à Chêne-Bourg. Elle fait un parallèle avec le domaine culturel. Le Conseil municipal a pu constater à quel point les situations étaient difficiles

quand les trois communes n'avançaient pas de concert et que Chêne-Bougeries ne s'alliait pas aux deux autres communes. Mme Lambert demande à M. Gross comment les autres communes pourraient percevoir le refus du Conseil municipal d'entrer en matière sur cette question. Est-ce que cela ne montrerait pas un désengagement de la part de Chêne-Bougeries, une volonté d'être non solidaire ?

M. Koev rappelle l'objectif de la motion, soit de soutenir le lancement d'une étude quant à la construction d'une nouvelle salle polyvalente attenante au CSSM. Il a été expliqué qu'une étude était en cours quant aux besoins du CSSM. Le fait d'accepter cette motion ajouterait une dimension supplémentaire à l'étude, en incluant cette variante parmi les différentes variantes qui sont déjà étudiées, afin d'avoir une analyse plus large. Cela permettrait d'avoir une perspective nouvelle, sans avoir l'obligation d'aller dans ce sens-là.

M. Gross revient sur la genèse de l'étude sur les besoins réels en matière de sport qui découle d'un précédent DT, le DT 197 sur le réaménagement de la piste d'athlétisme. Le montant estimé pour refaire la piste d'athlétisme était d'environ CHF 1 million. Connaissant les demandes émises par le Conseil municipal notamment en début de législature sur l'éventuelle opportunité d'avoir une piscine sur le territoire des Trois-Chêne et peut-être d'autres lieux sportifs, le projet de rénovation du terrain d'athlétisme a été suspendu, pour s'interroger sur la réelle nécessité de cette infrastructure et la possibilité de faire peut-être autre chose. La halle multisports a effectivement été identifiée comme un besoin. L'anneau serait le seul espace encore à disposition pour construire quelque chose – pour autant qu'il soit encore possible d'y construire une infrastructure, puisqu'il est en bordure de zone 5 et que l'on se doute bien des problématiques que poserait une construction aussi proche de la zone villa. Le processus de réflexion en est à ses débuts, mais il faut avant tout savoir quelle infrastructure y serait mise, plutôt qu'essayer d'imbriquer. Le centre sportif est devenu un Tetris, on y a mis une patinoire, ensuite une halle de curling, etc. M. Gross remarque en outre que le terrain de beach-volley ne peut pas être considéré comme un espace libre, puisque des personnes pratiquent ce sport. Encore une fois, les réflexions sont en cours et il ne suffit pas de dire : « Nous avons identifié des besoins, il y a un espace là, faites-nous un projet. » M. Karr attire l'attention du Conseil municipal depuis le début de la législature sur le fait qu'il ne suffit pas de prendre un problème et une parcelle et de dire qu'on résout ce problème sur cette parcelle. Il faut une réflexion en amont. En l'occurrence, cette réflexion est déjà menée par le Conseil intercommunal.

Mme Lambert réitère sa question sur la perception de l'absence de réaction de la part du Conseil municipal de Chêne-Bougeries. Comment les deux autres communes percevraient-elles la non-solidarité de la commune de Chêne-Bougeries sur cet objet ?

M. Gross réplique que c'est plutôt un désintérêt de la part du groupe PLR qui a été perçu pour la problématique du sport à Sous-Moulin. Le fait que le groupe PLR ait dû recevoir un courrier pour savoir qu'il manquait des infrastructures à Sous-Moulin démontre son désintérêt pour cette problématique. Il trouve soudainement une opportunité politique

pour se placer sur le sport. C'est purement opportun, et déplacé puisque la réflexion est en cours et que tout se passe en bonne intelligence avec les Présidents de club concernés.

M. Empeyta croit que le groupe PLR démontre une fois de plus son habileté à placer de tels objets. Il dirait à l'attention de Mme Lambert que l'impact de la commune de Chêne-Bougeries serait, en l'occurrence, de ne pas respecter l'ordre établi. Et le PLR, qui est le garant de l'ordre établi, devrait à l'avenir prendre des engagements pour respecter les structures qui ont été élues démocratiquement, qui ont été confortées dans leurs missions, auxquelles le Conseil municipal accorde sa confiance, et ne pas venir les miner avec des motions sorties du bois à certains moments – et qui, en plus, pourraient exposer le groupe PLR à être taxé d'avoir des accointances avec tel club, d'aller boire des coups avec l'autre et de se faire graisser la patte par le troisième. Par conséquent, M. Empeyta inviterait le groupe PLR, et non pas la commune de Chêne-Bougeries, à la prudence.

Pour répondre à Mme Lambert, M. Bauduccio, qui a commencé la politique à Chêne-Bougeries en 2006, rappelle que les crédits pour le centre sportif et pour les infrastructures sportives ont toujours été votés à l'unanimité. Cela montre une certaine envie de favoriser le sport à Chêne-Bougeries. Pour rappel également, il y a quelque temps, une des trois communes avait demandé de réduire ses investissements parce que son budget ne lui permettait pas d'être aussi généreuse que Chêne-Bougeries. Pour aller plus vite, la commune de Chêne-Bougeries pourrait construire et prendre en charge elle-même des infrastructures sportives – mais cela pose d'autres questions politiques.

Mme Bisanti signale que les communes de Thônex et Chêne-Bourg recevront la même réponse, parce que le Bureau a pris la décision à l'unanimité.

M. W. Locher remarque que le Conseil municipal de Thônex a accepté la motion. Si M. Gross pense que celle-ci est purement opportuniste, alors Thônex est purement opportuniste. Cela dit, le groupe PLR est conscient que des études sur les besoins sont en cours. La motion renforce la position de ces trois clubs face à une problématique actuelle. Elle ne demande pas un crédit pour réaliser une étude, mais vise à donner un signal : Chêne-Bougeries soutient-elle le sport ? M. W. Locher signale par ailleurs, que le groupe PLR s'est interrogé sur l'emplacement éventuel de la salle omnisports. Il lui a semblé opportun de continuer à concentrer les infrastructures sur le site de Sous-Moulin et d'avoir un centre sportif cohérent et complet, plutôt que des infrastructures dispersées dans les différentes communes. M. W. Locher précise encore qu'historiquement, c'était sur le terrain actuel du beach-volley qu'était potentiellement prévue une deuxième salle omnisports, raison pour laquelle la motion propose cet emplacement.

La parole n'étant plus demandée, Le Président met aux voix la motion du PLR de Chêne-Bougeries intitulée « Les Trois-Chêne s'engagent pour la promotion des sports et de la jeunesse, pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente au centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) ».

➤ **La motion est refusée par 13 non, 9 oui et 1 abstention.**

M. Gross souligne que ce n'est pas parce que la motion est refusée qu'il n'y aura pas de halle omnisports. En refusant la motion, le Conseil municipal a simplement décidé de faire confiance au Conseil intercommunal qui s'est saisi du dossier depuis le début de la législature et qui continuera à le suivre avec la diligence qui lui est habituelle.

6.2 Noël des associations

Mme Bisanti relève que Mme Garcia Bedetti a mentionné dans ses communications le Noël de la commune. Elle-même évoquera le Noël des associations. Elle souhaite savoir qui a organisé, pendant des années, le Noël du Cœur des Grottes, sachant que Mme Garcia Bedetti a indiqué que ce n'était pas la tâche du Service Social.

Mme Garcia Bedetti précise qu'à l'époque, c'était le service social qui l'organisait. Mais aujourd'hui, le Service Social est fortement sollicité. Par exemple, les appels téléphoniques au Bureau social ont sensiblement augmenté, des manifestations supplémentaires ont été introduites pour les aînés (concerts, lectures). Une fête des bénévoles a également été organisée. Chêne-Bougeries organise de nombreuses manifestations, et c'est vrai que cela occupe beaucoup les employés communaux. Mais déjà à l'époque, il était relativement compliqué d'organiser le Noël du Cœur des Grottes. Pour le Bureau social, c'était presque un soulagement de ne plus avoir à l'organiser, parce qu'il s'agissait d'une grande manifestation. Mme Garcia Bedetti ajoute que beaucoup de participantes s'inscrivaient, mais finalement de nombreuses mamans ne venaient pas. Mme Garcia Bedetti remarque en outre que, souvent, seuls très peu de membres du Conseil municipal participaient à cet événement. Elle souligne ensuite que la crise commence à se sentir sérieusement. Par exemple, les demandes d'aide sont bien plus nombreuses. Les consultations pour les aînés vont aussi augmenter. L'Hospice général continue à renvoyer aux communes des tâches qu'il n'arrive plus à assumer. Il va aussi falloir renouveler le label « Commune en santé », ce qui va nécessiter un important travail de la part du bureau social. Cela dit, il n'est pas exclu qu'un Noël soit organisé une autre fois, sur une échelle un peu plus grande, avec davantage d'associations. Si le Conseil municipal veut un Noël des associations, il faudra bien réfléchir en amont, prévoir un montant au budget, et voir quelles sont les attentes, sachant qu'il existe un grand nombre d'associations sur la commune. Encore une fois, ce n'est pas exclu, mais il faut aussi veiller à ne pas submerger les employés communaux, qui sont de bonne volonté et très impliqués.

Mme Bisanti ne souhaiterait pas que cette belle initiative d'un Noël avec les associations de la commune se perde. Cela fait trois ans que cette manifestation n'a pas eu lieu, deux années en raison du Covid et cette année parce qu'il n'y avait pas de budget. Pour décharger le Bureau social, serait-il envisageable d'engager un poste d'animateur, même à mi-temps, qui organiserait les manifestations, lesquelles sont de plus en plus nombreuses ? Cela déchargerait le Bureau social, qui ne s'occuperait plus que du social. Mme Bisanti demande ce qu'en pense M. Gross, responsable du dicastère des Finances.

M. Gross laisse la parole à Mme le Maire, responsable du dicastère social, puisqu'il s'agit des lignes budgétaires de sa collègue.

Mme le Maire évoque également les événements culturels. C'est par exemple le service culturel qui s'occupe du 1^{er} août, les années où cette manifestation est organisée par Chêne-Bougeries. La population augmente, et il est vrai que si la commune veut continuer à offrir de plus en plus de manifestations, il faudra peut-être un jour réfléchir à engager une personne pour organiser ces événements. Mais pour le moment, les employés actuels, qui sont vraiment investis dans leur travail, le font très bien. Par exemple, les artistes félicitent toujours le Service Culturel pour son excellent accueil. Jusqu'à présent, cela fonctionne bien, mais Mme Garcia Bedetti ne souhaiterait pas que les employés communaux finissent par perdre l'envie, parce qu'ils devraient organiser encore une manifestation et qu'ils n'auraient plus le temps pour faire bien. Il faut savoir s'arrêter à un moment donné. Cela dit, la discussion pourra être ouverte si, un jour, le Conseil municipal veut engager une personne uniquement pour les manifestations.

Mme Bisanti relève que cela déchargerait beaucoup les employés communaux et le Service Social en particulier.

6.3 Communication de M. Lecour

M. Lecour signale qu'il reste indépendant mais qu'il fait partie du PLR cantonal.

6.4 Beaumelon

Avant de poser ses questions, M. A. Locher revient sur la discussion relative au temps passé sur les questions en fin de séance. Dans le procès-verbal de la dernière séance, où ne figuraient que deux objets à l'ordre du jour, qui étaient des affaires entendues, six pages sur vingt-deux concernent les questions. Cela ne semble pas déraisonnable, d'autant moins qu'il s'agit du seul point de l'ordre du jour où les membres du Conseil municipal peuvent s'exprimer « librement ». Cela dit, les questions pourraient effectivement parfois être plus concises. M. A. Locher a lui-même posé une question un peu trop longue lors de la dernière séance, et il s'en excuse. Mais il faudrait que le Conseil administratif réponde aux questions : sa longue question est restée sans réponse, le Conseil administratif l'ayant renvoyé au procès-verbal de commission – ce qui n'est pas le but d'une question posée en Conseil municipal. M. A. Locher ajoute que, ce soir, le Conseil municipal a pris 1h18 pour traiter une proposition. Et pour vraiment gagner du temps, il serait peut-être possible d'éviter aussi les lectures de textes en début de séance.

M. A. Locher en vient à sa première question. Elle concerne le postulat Beaumelon qui a été déposé le 23 juin. Contrairement à ce que M. Gross avait mentionné, ce point n'a pas été présenté lors de la dernière commission Bâtiments et Infrastructures, alors que quatre mois se sont déjà écoulés – certes, il y a eu les vacances d'été. M. A. Locher souhaite savoir quand cet objet sera traité en commission.

M. Gross indique de mémoire que la dernière commission Bâtiments a été informée du fait que l'étude avait un peu de retard et serait présentée lors d'une prochaine commission, vraisemblablement celle de décembre.

6.4 Procès-verbaux et annexes sur CMNet

M. A. Locher a constaté, lors de ses recherches, qu'il manquait des procès-verbaux et des annexes sur CMNet. C'est embêtant quand on veut faire un peu d'archéologie. M. A. Locher a noté par exemple qu'il manque des pièces pour le Conseil municipal du 23 septembre 2021.

M. Karr ayant dû quitter la séance pour des raisons personnelles, M. Gross apporte une réponse. Il relève que les membres du Conseil municipal ont reçu une enquête concernant CMNet. Il espère qu'ils auront fait part de leurs doléances sur le fonctionnement inapproprié de certaines fonctionnalités de CMNet.

M. A. Locher ayant précisé que ces pièces manquent lorsqu'on clique sur la séance elle-même, et non pas lorsqu'on fait une recherche, M. Gross en conclut qu'un travail de réarchivage est nécessaire.

6.5 Horaires de la mairie

M. A. Locher aborde la question des horaires de la mairie. Il s'est focalisé sur le secrétariat général et l'état civil, s'agissant des deux services vers lesquels la population se tourne le plus souvent, pour obtenir un document, une subvention TPG, un certificat de famille, etc. Par rapport à un horaire de travail standard, de 8h à 16h, voire 17h, avec une pause de 12h à 13h, M. A. Locher a calculé que le secrétariat général était ouvert 23h30. Il n'y a qu'une heure où l'on peut se rendre au secrétariat général, à la place de manger à midi. Le reste du temps, le secrétariat général est ouvert pendant les heures usuelles de travail. Quant à l'état civil, il est ouvert 33h30, et l'on peut s'y rendre en tout sur deux heures : une demi-heure avant le travail, une demi-heure après le travail, et une fois pendant la pause de midi. M. A. Locher s'interroge sur la pertinence de ces horaires, qui sont en outre très monotones puisqu'ils sont pratiquement les mêmes toute la semaine. Il faudrait peut-être varier, avec une ouverture plus tardive un jour, une ouverture plus matinale un autre jour, pour que l'état civil et le secrétariat général soient véritablement au service des habitants.

M. Gross rappelle que les horaires de la mairie ont été revus en début d'année, après des pointages, les semaines précédentes, pour voir quelle était l'utilisation des guichets. Ce sont les horaires les plus utilisés, et les plus demandés par les usagers. M. Gross ajoute que ce n'est pas parce que la porte de la mairie est fermée qu'il n'y a pas de secrétaires : celles-ci travaillent bien 40 heures par semaine et non pas 23,5 heures. Cela leur permet d'avoir du temps pour avancer sur les autres dossiers qui sont à leur charge. Quant aux horaires de l'état civil, M. Gross ne peut pas apporter de réponse, car il connaît moins bien ce domaine.

M. A. Locher signale que de nombreuses remarques sont faites sur les horaires de la mairie qui visiblement n'apportent pas satisfaction à l'ensemble de la population.

M. Gross invite la population à adresser ses remarques directement au secrétariat général.

6.6 Apéritif du personnel

M. A. Locher salue l'organisation de l'apéritif du personnel. Cependant, il a croisé, plus tard dans la semaine, un employé communal qui regrettait que le personnel n'ait pas été invité à la visite des bâtiments communaux, ce qui aurait permis aussi des échanges supplémentaires entre les membres du Conseil municipal et les employés communaux. Il invite le Conseil administratif à y penser pour la prochaine fois.

M. Gross indique qu'il s'agissait d'une contrainte d'horaire de travail. Comme les collaborateurs étaient déjà restés jusqu'à 18h00, il était délicat de leur demander de faire encore des heures supplémentaires, qui auraient dû être compensées. Quant à ceux qui seraient restés à leur bon vouloir, le Conseil administratif n'a pas jugé opportun de leur demander de rester, au vu des conciliations difficiles entre cet horaire et leurs vies familiales et personnelles.

6.7 Barrière dans le parc de La Bessonnette

M. A. Locher réitère la question qu'il avait posée lors de la dernière séance et pour laquelle le Conseil administratif, plutôt que de répondre, l'avait renvoyé au procès-verbal. Or, celui-ci ne comporte pas les réponses à sa question. M. A. Locher souhaite donc savoir combien de temps la barrière restera en place dans le parc de La Bessonnette. Il semblerait que ce soit jusqu'à l'affectation de la maison de la Bessonnette, mais si c'est le cas, il ne comprend pas l'utilité de cette barrière qui est censée empêcher les déprédations. En effet, il ne voit pas comment l'affectation de la maison de La Bessonnette empêcherait d'elle-même les déprédations. De plus, la moitié de la maison est atteignable, de l'autre côté. Enfin, dans l'hypothèse où l'exclusion de ce périmètre serait vraiment utile, M. A. Locher se demande s'il ne faudrait pas installer une autre barrière, parce qu'il ne pense pas qu'une barrière d'un mètre serve à quelque chose.

M. Gross explique que le postulat de cet aménagement était d'ouvrir la prairie de La Bessonnette et d'éviter des attroupements, s'agissant d'un lieu qui s'y prête davantage qu'à proximité des autres bâtiments. De plus, l'objectif était de conserver la tranquillité des autres propriétaires (la famille Gautier qui réside au N° 10), en évitant que les personnes utilisent cet accès et se rendent ensuite sur une propriété privée. M. Gross souligne que le but est surtout de délimiter la promenade. En effet, cette barrière n'arrêtera pas celui qui voudrait vraiment la franchir. M. Gross précise encore que, lorsque la maison sera utilisée, la barrière n'aura plus lieu d'être.

M. A. Locher en conclut que les délinquants ne viendront plus la nuit parce que la maison sera utilisée la journée.

Avant de passer la parole à M. Favarger, le Président signale qu'il était question non seulement de la longueur des questions orales, mais aussi des communications du Conseil administratif. Cela rejoint donc la préoccupation exprimée plus tôt par M. A. Locher.

6.8 Radars préventifs sur la voie verte

M. Favarger relève que des radars préventifs ont été installés sur la Voie verte. Les usagers ont parfois l'impression que certains véhicules deux-roues roulent bien trop vite. Il n'y a pas encore eu d'accidents graves, mais il vaut mieux les prévenir dans la mesure du possible. M. Favarger souhaite savoir si les données de ces contrôles de vitesse seront accessibles.

Mme Garcia Bedetti répond par l'affirmative. Les données pourront être extraites, pour savoir à quelle vitesse roulent les deux-roues. Mme Garcia Bedetti précise que ces radars n'enregistrent peut-être pas toujours tout. Ils visent surtout à sensibiliser les personnes, parce que certaines ne se rendent pas compte qu'elles roulent vite.

Mme Lambert demande si des chiffres sont disponibles sur le nombre d'enfants qui empruntent la Voie verte.

Mme Garcia Bedetti n'a pas ces données, mais elle a elle-même constaté qu'énormément d'enfants empruntent la Voie verte.

6.9 Barrières à proximité du service des Parcs et promenades

Mme Déruaz-Lombard remarque que les chabourys dans le parc Stagni ont été enlevés et remplacés par des poteaux et des cordes, ce qui est très agréable pour le promeneur. En revanche, du côté des Parcs et promenades, les barrières en guingois donnent l'impression de marcher en prison. Serait-il possible d'avoir le même aménagement dans ce secteur également ?

M. Gross relève qu'en effet, les aménagements latéraux sont à améliorer. Une partie est en cours de révision, à l'entrée de la route de Chêne, comme il l'a dit plus tôt. Ensuite, il s'agira de revoir les barrières qui sont en bas ainsi que celles qui ont été mises pour le départ de la prairie fleurie.

6.10 Chemin Mallet

M. Lecour invite le Conseil administratif à demander à la Police municipale de se rendre au chemin Mallet. À la sortie de l'école, il n'est plus possible ni de sortir ni de rentrer, parce que les voitures se mettent hors des cases. Cela devient dangereux.

M. Schmidt n'a pas de question, mais une remarque. Il souhaite saluer les interventions presque divertissantes et ô combien bienveillantes de M. Empeyta qui, tel un chevalier à la moralité immaculée, combat sans cesse les insuffisances de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

- Annexes :**
- Courrier de la caisse publique de prêts sur gage
 - Courrier de l'association suisse des amis d'Haïti
 - Projet de motion intitulée « Pour l'amélioration de l'accueil parascolaire à Chêne-Bougeries »
 - Motion intitulée « Les Trois-Chêne s'engagent pour la promotion des sports et de la jeunesse, pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente au Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) »

La Secrétaire
du Conseil municipal
T. BISANTI

Le Président
du Conseil municipal
D. MESSERLI



CAISSE PUBLIQUE DE PRÊTS SUR GAGES

Établissement de droit public fondé en 1872,
bénéficiant de la garantie de l'État de Genève

C.P.P.G.

Glacis-de-Rive 5
Case postale 3097
1211 Genève 3

A l'attention du Conseil municipal
Commune de Chêne-Bougeries
Route de Chêne 136
CP 160
1224 Chêne-Bougeries

Téléphone : 022 736 75 24
N° TVA : CHE-108.952.962
Nos réf. : ac/dt/lb
Vos réf. :

Genève, le 19 septembre 2022

Concerné : Votre invitation aux célébrations des 150 ans de la Caisse publique de prêts sur gages

L'année 2022 marque le 150^{ème} anniversaire de la Caisse publique de prêts sur gages fondée à Genève en 1872 et dont la vocation sociale consiste à prêter de l'argent contre la remise d'un bien.

Nous organisons, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Genève, un colloque consacré aux caractéristiques historiques, juridiques et pratiques du prêt sur gage. À cette occasion, nous souhaitons vous inviter :

**le vendredi 11 novembre 2022 à 15h00
à Uni Mail - auditoire M S150
40, boulevard du Pont-d'Arve - 1205 Genève.**

Les conférences animées aussi bien par des universitaires que par des praticiens seront suivies à 17h30 d'un apéritif dînatoire célébrant la mission de notre établissement public genevois trop souvent méconnu.

En espérant vous compter parmi nous lors de cette manifestation, à laquelle vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire par email à l'adresse 150@cppg.ch, nous vous adressons nos salutations distinguées.

Caisse publique de prêts sur gages

Lorella Bertani
Présidente

Lynn Bertholet
Administratrice déléguée

Annexe : Votre carton d'invitation

INVITATION

À l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Caisse publique de prêts sur gages instituée à Genève en 1872,
son Conseil d'administration et la Faculté de droit de l'Université de Genève
ont l'honneur de vous inviter au colloque

150 ANS DE LA CAISSE PUBLIQUE DE PRÊTS SUR GAGES

**vendredi 11 novembre 2022 à 15h00 à Uni Mail - auditoire M S150
40, boulevard du Pont-d'Arve - 1205 Genève.**

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse 150@cpgg.ch
en indiquant également le nom des personnes qui vous accompagneront.

Un apéritif dînatoire sera servi dès 17h30.

Dans l'espoir de vous compter parmi nous, nous vous adressons nos respectueuses salutations.



CAISSE PUBLIQUE DE
PRÊTS SUR GAGES
FOUR VOUS DEPUIS 1872 • GENÈVE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
FACULTÉ DE DROIT

150 ANS DE LA CAISSE PUBLIQUE DE PRÊTS SUR GAGES

1872 - 2022

- **14h30 Ouverture des portes et accueil des participant-es**
- **15h00 Introductions**

Mme Nathalie Fontanet, *Conseillère d'État, République et canton de Genève*
Dr Didier Raboud, *Secrétaire général de l'Université de Genève*
M^e Lorella Bertani, *Présidente du Conseil d'administration de la Caisse publique de prêts sur gages*
- **15h30 Conférences et discussions**

Dr Arnaud Campi, *Chargé d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université de Genève*

 - Un mont-de-piété dans la Cité de Calvin ? Les origines et l'évolution du prêt sur gage

Prof. Bénédicte Foëx, *Professeuse à la Faculté de droit de l'Université de Genève*

 - Le prêt sur gage : aspects de droit privé

M. Dominique Tinguely, *Directeur de la Caisse publique de prêts sur gages*

 - Que garde le griffon : la vie insolite d'une Caisse publique de prêts sur gages
- **17h00 Conclusions**

Mme Lynn Bertholet, *Administratrice déléguée de la Caisse publique de prêts sur gages*
Prof. Luc Thévenoz, *Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève*
- **17h30 Apéritif dînatoire**



CAISSE PUBLIQUE DE
PRÊTS SUR GAGES
POUR VOUS DEPUIS 1872 • GENÈVE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
FACULTÉ DE DROIT



Association Suisse des Amis d'Haïti

<https://asahaiti.org/>

P/a Philippe Jenni - Chemin Cusinand, 30 – 1285 Athenaz

CCP : 12-14784-3

IBAN: CH59 0900 0000 1201 4784 3

BIC: POFICHBEXX

Octobre 2022

Sommaire : CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ÉCOLE DE BANIQUE – UN PROJET D'AUTONOMIE DES COMMUNAUTÉS

ÉCOLE DE BANIQUE – MICROCRÉDIT BÉNÉFIQUE POUR LES FAMILLES

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS À THÔNEX / SUCCÈS AU MARCHÉ DE L'ARTISANAT À PUPLINGE

FÊTE DE PAROISSE DE JUSSY - 14 AU 16 OCTOBRE 2022

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi 9 novembre 2022 à 19h00
Au Centre paroissial de Malagnou
Chemin Rieu 3 – Genève

Le parking du centre paroissial est réduit, il peut contenir une dizaine de voitures.

L'accès en transports publics est facile : bus N° 5 – 25 – 61 arrêt « Rieu » ou N° 21, arrêt « Pedro-Meylan ».

- I. Repas à 19h00 : buffet canadien. Merci de l'agrémenter. Les boissons sont fournies par les organisateurs.
- II. Partie statutaire – ordre du jour
 1. Accueil / Vote sur l'acceptation du PV de l'assemblée générale 2021, disponible dans la circulaire de février 2022, en totalité sur le [site internet de l'ASAH](#) ou sur demande auprès du président.
 2. Rapport du président (exercice 2021-2022)
 3. Rapport du trésorier
 4. Rapport des vérificateurs des comptes
 5. Discussion et vote des rapports
 6. Élection du comité : éventuelles candidatures à proposer au président, Philippe Jenni.
 7. Divers et propositions individuelles (merci de les transmettre au président)
- III. Partie culturelle

Chansons traditionnelles d'Haïti : concert exceptionnel !

Michel Tirabosco, flûte de pan

Sophie Tirabosco, guitare et chant

avec Ted Beaubrun, percussions et Philippe Jenni, guitare et chant

Considéré par la presse comme prodige de la flûte de pan, Michel Tirabosco mène une carrière de soliste international, enregistre une quinzaine d'albums et joue régulièrement en Suisse et à l'étranger.

Conteuse, chanteuse et guitariste, Sophie Tirabosco se produit en duo avec Michel depuis 1998 et signe de nombreuses pièces de théâtre avec adaptation musicale.

Un grand merci à Michel et Sophie Tirabosco, à Ted Beaubrun de leur engagement pour ce concert préparé spécialement pour cette occasion !



ÉCOLE DE BANIQUE – UN PROJET D'AUTONOMIE DES COMMUNAUTÉS

Pour rappel, depuis 2021, le comité de l'ASAH a décidé d'agir au niveau des écoles par des projets orientés vers le développement et l'autonomie des communautés, en l'occurrence ici à l'école de Banique (voir circulaire de juin 2021). Après avoir présenté la réalisation d'une cantine scolaire (circulaire de février 2022), nous revenons ici sur le cadre général qui fonde ces projets et vous présentons un bilan intermédiaire du projet de microcrédit aux familles.

Rappel : contexte et situation de l'école

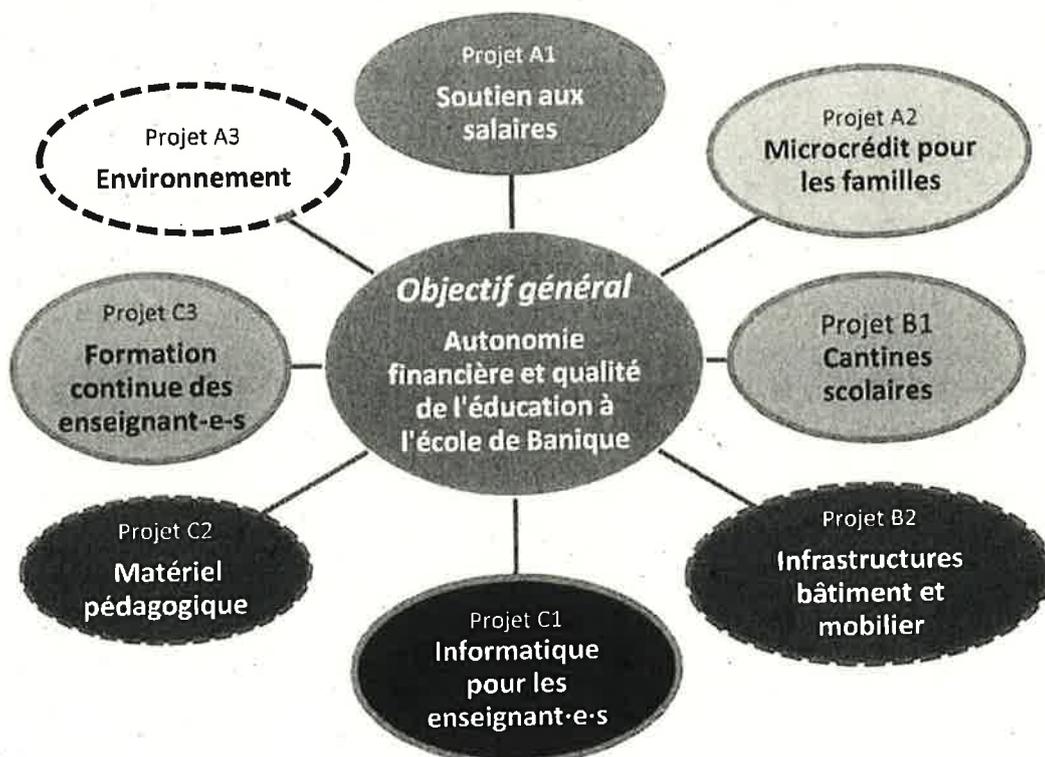
Cette école, située à Saint Marc au Nord d'Haïti est dotée de 8 classes du préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement primaire. Elle accueille 245 élèves âgés de 3 à 12 ans encadrés par 9 enseignant·e·s. Les frais d'écolage annuels se montent à 70.- CHF par enfant du préscolaire et à 65.- CHF pour les élèves des autres degrés. Cet établissement se trouve dans un quartier populaire. Les familles ont beaucoup de difficultés à payer les frais scolaires, car elles sont très démunies. Cette école ne bénéficie d'aucun soutien de l'État haïtien et de l'Église Méthodiste, fondatrice de cette institution.



Un projet global pour la communauté

Notre objectif général vise à renforcer l'autonomie financière des familles et offrir une meilleure qualité de l'éducation à l'école de Banique.

Pour y parvenir, plusieurs projets ont été imaginés avec nos partenaires sur place, dont M. Fritz Isméus, directeur de l'école. Les projets cerclés en vert sont réalisés à ce jour, ceux en traitillé rouge sont en cours d'élaboration.



ÉCOLE DE BANIQUE – MICROCRÉDIT BÉNÉFIQUE POUR LES FAMILLES

L'objectif spécifique de notre programme communautaire est de permettre aux familles des élèves de l'école de Banque, aux enseignant-e-s, au directeur, à la gardienne et aux cuisinières de bénéficier d'un microcrédit afin de financer des activités génératrices de revenus.

Résultats après une année de fonctionnement

Notre projet a débuté en septembre 2021 : 43 familles et 10 enseignant-e-s ont bénéficié d'un microcrédit de 25'000 gourdes (l'équivalent de 250.- CHF) à rembourser après une durée de 10 mois avec un intérêt de 5%.



Participation aux réunions pour le microcrédit



Microcrédit accordé pour l'achat et l'élevage de chèvres

En août 2022, le remboursement du prêt par 50 personnes a permis de proposer un microcrédit à 49 autres personnes en une année. Nous avons ainsi doublé le nombre de bénéficiaires !

Ce prêt offre aux familles la possibilité de payer l'écolage et d'organiser un petit commerce qui favorise un revenu. Pour la direction, il permet de disposer d'un fonds d'école.

D'après les témoignages de plusieurs bénéficiaires, leurs conditions de vie se sont améliorées. Les familles se sentent responsables et conçoivent l'avenir de leurs enfants de manière plus sereine: Elles retrouvent une certaine dignité.

Des réunions sont régulièrement organisées pour faire le suivi des prêts octroyés, présenter le projet à de nouveaux bénéficiaires. Le suivi financier est assuré par un comptable externe, qui nous envoie régulièrement ses rapports et les attestations.

Initiatrice et coordinatrice de ce projet pilote de microcrédit, je constate que ces activités fonctionnent normalement grâce à la l'implication et la motivation des différents partenaires locaux : le directeur M. Isméus, le coordinateur, le comptable et les bénéficiaires.

Sur demande des partenaires, et au vu du succès obtenu par le projet, le comité de l'ASAH vient d'accepter d'allouer un montant supplémentaire de 10'000 CHF au fonds dévolu au microcrédit, afin d'augmenter de manière substantielle le nombre de familles pouvant bénéficier d'un prêt. **Continuons à combattre les racines de la pauvreté en soutenant différemment les personnes en difficulté !**

Simone Romain, vice-présidente

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS À THÔNEX



Le mérite décerné à feu notre président de l'ASAH, résident de Thônex

La Mairie de Thônex a organisé le 27 août dernier la « journée des associations ». L'ASAH était invitée, de par son lien historique et continu avec la commune de Thônex et par le soutien régulier qu'elle reçoit pour ses projets menés en Haïti, notamment par Mary-Lise Desroches Gaudin, fille de Gérald.



Le matin, des présentations et ateliers très intéressants ont permis de discuter des modalités assurant une qualité de fonctionnement d'associations fondées sur le bénévolat comme la nôtre. L'après-midi, Simone Romain et moi-même avons tenu un stand dans la cour de l'école de Marcelly pour présenter nos actions.

Philippe Jenni

SUCCÈS AU MARCHÉ DE L'ARTISANAT À PUPLINGE

Comme il y a 3 ans, nous avons bénéficié de conditions exceptionnelles pour notre 11^e participation à la Fête de l'Artisanat de Puffling les 27 et 28 septembre derniers ! D'abord un temps magnifique, et puis la possibilité de déposer nos meubles jeudi déjà, grâce à la remorque de François, dans un garage au chemin de la Brenaz, d'où nous n'avions plus qu'à les installer, samedi matin, sur ledit chemin !



Le bureau Davenport...
avec Claude-Michel et Arsène,
fidèles bénévoles à notre stand,
aux côtés de Yves Gaudin.

Parmi nos restaurations, il y a eu ce bureau Davenport, possiblement conçu par ce capitaine de vaisseaux anglais au 19^e siècle pour les cabines des passagers. Vu son succès, nous aurions pu le vendre plusieurs fois et nous l'avons cédé pour 500 Frs. Il nous avait été offert par Mme F. Ivanès, que nous remercions beaucoup.

Cette fête nous a rapporté la belle somme de 2280 Frs, et il y a encore des commandes à réaliser, dont une vitrine ! Pour installer et tenir nos stands pas moins de 16 personnes se sont mobilisées. Qu'elles en soient vivement remerciées !

En plus de la vente, nous avons deux tables de bricolages à la scie à découper, pour les enfants, ce qui nous a valu de bons moments conviviaux.

Encore un grand merci au comité de la Fête, qui nous a donné la liberté de nous installer si confortablement !

Yves Gaudin



Concentration... avec
l'aide de Guy et l'œil de Patricia !

L'ASAH À LA FÊTE DE PAROISSE DE JUSSY - 14 AU 16 OCTOBRE 2022

Notre prochaine exposition-vente aura lieu lors de la Fête de Paroisse de Jussy les 15 et 16 octobre prochains. Cette fête débutera déjà vendredi 14 octobre à 19h30 par un concert kaléidoscope aux chandelles, au Temple de Jussy.

Deux marches sont organisées le samedi matin, ainsi que de nombreux stands et animations ce jour-là de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 16h00. Programme complet sur le site de la Paroisse <https://jussy.epg.ch/>

Venez nombreux ! Nous recherchons aussi des bénévoles pour nous donner un coup de main aux stands. Merci d'avance de vous annoncer auprès de Yves Gaudin, tél. 079 626 99 24.

Yves Gaudin

Le comité de l'ASAH vous salue et vous remercie pour votre généreuse fidélité !

Veillez à utiliser le nouveau modèle de bulletin de versement avec QR code :

les anciens bulletins oranges ne sont plus valides !

Ont contribué à cette circulaire

Textes

Photos

Responsable de publication :

Impression :

Simone Romain, Yves Gaudin, Philippe Jenni.

En Haïti : Fritz Isméus ; en Suisse : Clément Rousset, Isabelle Goumaz, Philippe Jenni

Philippe Jenni

Ateliers Arts Graphiques – www.epi.ch

**Projet de motion du groupe des Verts de Chêne-Bougeries
13 octobre 2022**

Pour l'amélioration de l'accueil parascolaire à Chêne-Bougeries

Exposé des motifs

Considérant :

- les besoins d'amélioration des conditions d'accueil des enfants au parascolaire, concernant notamment l'extension des plages d'accueil, la qualité et la diversité des activités proposées, l'aide aux devoirs, la qualification du personnel encadrant, etc. ;
- la délibération du Conseil municipal de ce jour, visant pour des raisons formelles à approuver le retrait de la commune de Chêne-Bougeries du Groupement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (GIAP) au 30 juin 2024, sans clause conditionnelle de recherche de solution alternative avec ou sans le GIAP ;
- la possibilité de demander la réintégration au sein du GIAP avant le 28 février 2024, si ce dernier offre des conditions d'accueil améliorées, solution qui permettrait de maintenir une organisation solidaire du parascolaire par les communes genevoises, sous la supervision de l'Association des Communes Genevoises (ACG) ;
- la possibilité de confier l'accueil parascolaire des enfants de Chêne-Bougeries à une autre association ou organisation offrant des prestations conformes aux souhaits de la commune si le GIAP ne peut répondre aux attentes de la commune.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

1. D'ouvrir sans tarder des discussions avec le GIAP pour voir comment ce dernier pourrait s'adapter aux besoins de la commune ;
2. De lancer un appel d'offres, ouvert au GIAP ainsi qu'à diverses associations et organisations privées en vue de fournir les prestations attendues par la commune de Chêne-Bougeries ;
3. D'informer régulièrement la commission Petite Enfance et le Conseil municipal de l'avancement des négociations et de l'appel d'offres pour proposer une solution au Conseil municipal pour l'accueil du parascolaire avant le 28 février 2024.

Pour le groupe des Verts de Chêne-Bougeries :
Anne Montfort
Marine Jullier-Sakkal
Hélène Wyss

Projet de motion du groupe des Verts de Chêne-Bougeries
13 octobre 2022

Pour l'amélioration de l'accueil parascolaire à Chêne-Bougeries

Exposé des motifs

Considérant :

- les besoins d'amélioration des conditions d'accueil des enfants au parascolaire, concernant notamment l'extension des plages d'accueil, la qualité et la diversité des activités proposées, l'aide aux devoirs, la qualification du personnel encadrant, etc. ;
- la délibération du Conseil municipal de ce jour, visant pour des raisons formelles à approuver le retrait de la commune de Chêne-Bougeries du Groupement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (GIAP) au 30 juin 2024, sans clause conditionnelle de recherche de solution alternative avec ou sans le GIAP ;
- la possibilité de demander la réintégration au sein du GIAP avant le 28 février 2024, si ce dernier offre des conditions d'accueil améliorées, solution qui permettrait de maintenir une organisation solidaire du parascolaire par les communes genevoises, sous la supervision de l'Association des Communes Genevoises (ACG) ;
- la possibilité de confier l'accueil parascolaire des enfants de Chêne-Bougeries à une autre association ou organisation offrant des prestations conformes aux souhaits de la commune si le GIAP ne peut répondre aux attentes de la commune.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

1. D'ouvrir sans tarder des discussions avec le GIAP pour voir comment ce dernier pourrait s'adapter aux besoins de la commune ;
2. De lancer un appel d'offres, ouvert au GIAP ainsi qu'à diverses associations et organisations privées en vue de fournir les prestations attendues par la commune de Chêne-Bougeries ;
3. D'informer régulièrement la commission Petite Enfance et le Conseil municipal de l'avancement des négociations et de l'appel d'offres pour proposer une solution au Conseil municipal pour l'accueil du parascolaire avant le 28 février 2024.

Pour le groupe des Verts de Chêne-Bougeries :
Anne Montfort
Marine Jullier-Sakkal
Hélène Wyss

**Projet de motion du groupe des Verts de Chêne-Bougeries
13 octobre 2022**

Pour l'amélioration de l'accueil parascolaire à Chêne-Bougeries

Exposé des motifs

Considérant :

- les besoins d'amélioration des conditions d'accueil des enfants au parascolaire, concernant notamment l'extension des plages d'accueil, la qualité et la diversité des activités proposées, l'aide aux devoirs, la qualification du personnel encadrant, etc. ;
- la délibération du Conseil municipal de ce jour, visant pour des raisons formelles à approuver le retrait de la commune de Chêne-Bougeries du Groupement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (GIAP) au 30 juin 2024, sans clause conditionnelle de recherche de solution alternative avec ou sans le GIAP ;
- la possibilité de demander la réintégration au sein du GIAP avant le 28 février 2024, si ce dernier offre des conditions d'accueil améliorées, solution qui permettrait de maintenir une organisation solidaire du parascolaire par les communes genevoises, sous la supervision de l'Association des Communes Genevoises (ACG) ;
- la possibilité de confier l'accueil parascolaire des enfants de Chêne-Bougeries à une autre association ou organisation offrant des prestations conformes aux souhaits de la commune si le GIAP ne peut répondre aux attentes de la commune.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

1. D'ouvrir sans tarder des discussions avec le GIAP pour voir comment ce dernier pourrait s'adapter aux besoins de la commune ;
2. De lancer un appel d'offres, ouvert au GIAP ainsi qu'à diverses associations et organisations privées en vue de fournir les prestations attendues par la commune de Chêne-Bougeries ;
3. D'informer régulièrement la commission Petite Enfance et le Conseil municipal de l'avancement des négociations et de l'appel d'offres pour proposer une solution au Conseil municipal pour l'accueil du parascolaire avant le 28 février 2024.

Pour le groupe des Verts de Chêne-Bougeries :

Anne Montfort

Marine Jullier-Sakkal

Hélène Wyss

Motionnaires :
Pour le PLR :
Pour les Alternatives :
Pour les Verts :
Pour les PDC-Vert'Libéraux :
Comme indépendants :

Chêne-Bougeries, le 2 octobre 2022

Motion du PLR Chêne-Bougeries

« Les Trois-Chêne s'engagent pour la promotion du sport et de la jeunesse »
« Pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente
au Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM) »

Considérant

1. La sollicitation des clubs sportifs de Handball / Basketball / Volleyball

En date du 18 mai dernier, le groupe PLR du Conseil municipal de Chêne-Bourg a été approché par le biais d'un courrier co-signé par :

- Madame Cassandra Subedi, Présidente du Chênois Handball,
- Monsieur Jean-Louis Poncin, Président Chêne Basketball,
- Monsieur Philippe Tischhauser, Président du Chênois Genève Volleyball.

L'objet de ce courrier commun aux principaux utilisateurs de salles du CSSM requiert la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente dans les Trois-Chêne, en voici les raisons :

Le manque récurrent d'infrastructure sportives dans les communes des « Trois-Chêne ».

Nos trois communes connaissent une augmentation constante de la population, notamment familiale, à travers divers projets de logements :

- À Chêne-Bourg autour de son nouveau centre urbain propulsé par sa nouvelle gare.
- À Thônex avec les constructions récentes et futures du nouveau quartier de Belle-Terre.
- À Chêne-Bougeries où la réalisation des PLQ Chevillarde et Challendin sont en cours.

Il en résulte une surexploitation des infrastructures à disposition mettant en péril le bon fonctionnement des clubs sportifs et l'offre de service proposée à la population.

1000 joueuses & joueurs, dont 90% font partie du mouvement juniors & loisirs dédié aux trois communes, sont regroupés sous la bannière de ces trois clubs.

Nous évoquons ici l'effectif de 50 équipes tant juniors que seniors, féminines et masculines.

L'importance du sport, facteur reconnu de cohésion sociale et participant à l'intégration de notre jeunesse exige notre attention particulière. Il s'agit de répondre aux besoins exprimés par les clubs sportifs et visant à leur permettre de pouvoir remplir sereinement leur mission au service de notre population.

Il résulte de cette situation le refus d'inscription de jeunes par manque de moyens. L'intérêt croissant de nos jeunes pour le sport (les effectifs ont doublé en 5 ans) contraignent en effet les clubs à instaurer des listes d'attentes. Plus de 150 jeunes de nos communes figurent ainsi aujourd'hui sur ces listes.

Sans nouvelle infrastructure ce problème mis en exergue par les trois clubs sportifs précités mais dont le constat est partagé par les quelques 13 clubs sportifs présents au CSSM annonce une situation particulièrement préoccupante dans la mesure où un nombre croissant de jeunes sportifs des Trois-Chêne ne pourront intégrer le club sportif souhaité.

A titre de synthèse nous vous proposons ici les principaux arguments exprimés par les requérants qui atteste de l'urgence de la situation :

Risques sociaux

- Difficultés d'arrêter des critères de sélection objectifs.
- Difficulté d'entretenir des relations paisibles avec les parents / enfants ne pouvant pas initier le sport souhaité.
- Risque de sentiment d'exclusion pour les jeunes non retenus.
- Risque de perte de contact avec la population des Trois-Chêne.

Risques fonctionnels

- Membres des comités lassés de cette situation limitant les projets sportifs souhaités par les clubs.
- Difficultés à trouver des bénévoles dans une situation de stress logistique exacerbée.
- Difficulté à organiser des matchs / compétitions régionales et nationales du fait du manque de place.
- Surcharge du centre affectant les entraînements des équipes lors de l'organisation de compétitions / manifestations.
- Impossibilité de répondre à la demande de camp de la population des Trois-Chêne durant les périodes de vacances scolaire.

Risques structurels

- Mise en péril des équipes fanions, véritables moteurs des clubs et de l'adhésion des jeunes sportifs, du fait des conditions d'entraînement dégradées.
- Potentielle dégradation et/ou appauvrissement de l'offre sportive des « Trois-Chêne » en cas d'impossibilité pour les clubs de répondre aux besoins de la population.

2. Le projet de rénovation du CSSM mis à l'étude dès la fin 2020

Il a été identifié dès l'automne 2020 le besoin d'un projet de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments pour le CSSM permettant de palier à des problèmes structurels et dont le coût fut alors estimé à CHF 9'850'000.- Un crédit d'étude de CHF 303'000.- a été voté en ce sens par les trois conseils municipaux en décembre 2020 (Chêne-Bougeries le 10.10.20, Chêne-Bourg le 15.12.20, Thônex le 15.12.20).

À la suite des premiers résultats de l'étude en cours, le volume de cette première estimation s'est révélé trop faible. Pour respecter les règles des AIMP, une nouvelle mise en concurrence est nécessaire et la direction préconisée par le Conseil Intercommunal du CSSM est de lancer un Mandat d'Étude Parallèles (MEP) afin de pouvoir confronter différentes idées et ainsi trouver la meilleure solution possible pour le centre sportif.

Nous proposons d'associer à ce MEP les premières réflexions pour la construction d'une nouvelle halle adjacente au CSSM afin d'optimiser les coûts liés à l'appel d'offre, à l'étude de projet, et éventuellement à la construction. Il s'agit d'une opportunité pour lancer les réflexions afin de résoudre une situation qualifiée d'urgente.

Nous relevons que la présente motion est déposée conjointement par les PLR Chêne-Bourg, PLR Chêne-Bougeries & PLR Thônex qui souhaitent s'associer à la défense du sport et des infrastructures sportives mise à la disposition de la population des Trois-Chêne en réponse aux besoins exprimés et constatés.

Le Conseil municipal invite ses représentants au Conseil Intercommunal du CSSM

A soumettre au Conseil Intercommunal et soutenir le lancement d'une étude quant à la construction d'une nouvelle salle polyvalente attenante au CSSM, par exemple sur l'emplacement actuel du terrain de « beach-volley ».

Annexes

En annexe, afin d'illustrer ce propos, nous proposons la lecture des résultats de l'étude conduite par l'Observatoire Sport et activité physique Suisse sur mandat de Swiss Olympic, de l'Office fédéral du sport (OFSP) et de la Société suisse d'utilité publique (SSUP).

Document intitulé « Club sportifs en Suisse. Évolutions, défis et perspectives » (page 17 & 18) chapitres :

- « Les clubs sont également les piliers du sport populaire, du sport de loisir et du sport-santé ».
- « Les clubs remplissent de nombreuses tâches d'intérêt général et entretiennent le tissu social ».
- « Les clubs remplissent des tâches de socialisation et d'intégration ».

Ainsi que le courrier commun du Chêne Basket, Chênois Genève Handball et Chênois Genève Volleyball daté du 23 mai et adressé à l'attention de Monsieur Gilles Brand, PLR Chêne-Bourg.

Clubs sportifs en Suisse

Evolutions, défis et perspectives



Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft
Société suisse d'utilité publique
Società svizzera di utilità pubblica



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSP

Clubs sportifs en Suisse

Evolutions, défis et perspectives

Markus Lamprecht, Rahel Bürgi, Angela Gebert, Hanspeter Stamm

2017

Observatoire Sport et activité physique Suisse
c/o Lamprecht & Stamm Sozialforschung und Beratung AG

Office fédéral du sport OFSPO
Société suisse d'utilité publique SSUP
Swiss Olympic

Référence proposée: Lamprecht, M., Bürgi, R., Gebert, A. & Stamm, H.P. (2017):
Clubs sportifs en Suisse – Evolutions, défis et perspectives. .
Macolin: Office fédéral du sport OFSPO

Table des matières

L'essentiel en bref	4
1. Contexte	6
2. Evolution et structure des clubs sportifs suisses	7
3. Nombre et types de membres	11
4. Offres et prestations	15
5. Travail bénévole et travail rémunéré	21
6. Finances	28
7. Infrastructure	33
8. Défis et perspectives	36
9. Bilan	40
10. Méthode d'enquête et échantillon	41

L'essentiel en bref

Dans le cadre de la présente étude, nous avons interrogé les responsables de 86 fédérations sportives nationales et de 5335 clubs. Nous avons également analysé de manière approfondie les deux enquêtes Sport Suisse 2014 et Observatoire du bénévolat Suisse 2016, effectuées auprès d'un échantillon représentatif de la population. Les principaux enseignements que l'on peut en tirer sont les suivants:

- Il existe en Suisse quelque 19 000 clubs sportifs, qui comptent au total environ 2 millions de membres actifs. Un quart de la population résidente suisse âgée de 5 à 74 ans fait du sport en club.
- Les effectifs des clubs sportifs et de leurs membres actifs ont enregistré une forte croissance jusqu'au milieu des années 90, avant d'entamer un recul qui perdure encore aujourd'hui. Ce recul n'affecte cependant pas de la même manière tous les groupes de membres, fédérations et disciplines.
- Le pourcentage d'enfants et d'adolescents dans les clubs sportifs ne cesse d'augmenter, bien qu'ils représentent une part décroissante de la population. C'est parmi les enfants de moins de 10 ans que l'on observe la plus forte croissance, puisque ces derniers rejoignent les clubs de plus en plus tôt. Parallèlement, ceux-ci enregistrent aussi une hausse du pourcentage de seniors.
- Les femmes sont encore en minorité au sein des clubs sportifs. Elles affichent une progression lente mais constante. Actuellement, les femmes et les filles constituent un bon tiers des membres des clubs sportifs, dans lesquels les immigrées sont tout particulièrement sous-représentées.
- Le paysage du sport associatif helvétique est principalement composé de petits clubs monodisciplinaires: plus de deux tiers des clubs sportifs suisses comptent moins de 100 membres. Le nombre de clubs de petite et de très petite taille a même augmenté ces dernières années, si bien que les clubs de moyenne et de grande taille ne représentent plus qu'un petit tiers de l'ensemble des clubs sportifs. Ils regroupent cependant les trois quarts des membres actifs et les quatre cinquièmes de la relève pratiquant en club.
- La densité de clubs sportifs est plus élevée en milieu rural que dans les villes et les agglomérations. Elle est également plus forte en Suisse alémanique qu'en Suisse romande ou au Tessin. C'est sur le Plateau (Espace Mittelland) ainsi qu'en Suisse orientale et en Suisse centrale, et, plus généralement, dans les communes rurales, que l'on trouve la plupart des clubs de sport. Environ 30 % des habitants de ces communes sont inscrits dans un club.
- Les clubs sportifs suisses proposent une offre étendue, diversifiée et bon marché. Ils représentent des piliers du sport de compétition, mais aussi du sport populaire, du sport de loisirs et du sport-santé, avec des offres destinées à tous les publics et à tous les niveaux.
- Les clubs sportifs suisses remplissent de nombreuses tâches d'intérêt général et entretiennent le tissu social. 85 % d'entre eux organisent régulièrement des manifestations divertissantes sortant du cadre sportif et auxquelles assistent une grande partie des membres.
- Les clubs de Suisse romande et du Tessin sont davantage orientés vers le sport de performance, le sport de compétition et le sport des jeunes que ceux de Suisse alémanique. Parallèlement, les clubs sportifs des milieux ruraux sont plus axés sur la convivialité et la tradition, avec un fort ancrage régional.
- Le sport associatif suisse compte quelque 350 000 postes, dont 4 % environ sont rémunérés, les 96 % restants étant occupés par des collaborateurs bénévoles. La valeur hypothétique globale du travail accompli par ces derniers avoisine 2 milliards de francs.

- Entre 1996 et 2010, on a pu constater une nette professionnalisation du sport associatif, qui ne s'est pourtant pas poursuivie au cours des 6 années suivantes. La part de travail rémunéré dans le volume de travail total a doublé durant ces 15 années, passant de 10 à 20 %, avant de décroître progressivement pour retomber à 16 % en 2016.
- Parmi les bénévoles, on observe une tendance marquée à recourir au «job sharing»: le nombre de bénévoles a ainsi fortement augmenté sans que la charge de travail mensuelle par personne ait significativement diminué. C'est donc en partageant le travail, et non en se professionnalisant, que les bénévoles font face aux exigences croissantes qui leur sont posées.
- Les clubs peuvent également compter sur de nombreux auxiliaires pour soutenir leurs collaborateurs bénévoles. Un membre actif sur trois participe ainsi à titre gracieux à la vie de son club. Au total, le travail effectué bénévolement au sein des clubs sportifs suisses représente chaque année environ 75 millions d'heures, dont 44 millions imputables aux collaborateurs bénévoles, et 31 millions aux auxiliaires.
- Un club sportif suisse moyen dispose d'un budget de quelque 60 000 francs et réalise un petit excédent de recettes de 1000 francs. A partir de 1996, les recettes et les dépenses des clubs helvétiques ont enregistré une forte croissance, qui s'est ralentie après 2010. Les recettes globales des 19 000 clubs de sport totalisent actuellement 1,1 milliard de francs.
- Les clubs tirent principalement leurs revenus des cotisations de leurs membres. Ces dernières restent bon marché, bien qu'elles n'aient cessé d'augmenter au cours des 20 dernières années, avec en moyenne 70 francs par an pour les enfants, 80 francs pour les adolescents et 150 francs pour les membres actifs licenciés.
- Les autres importantes sources de revenus des clubs sont la publicité et le sponsoring, les recettes de buvette et les actions spéciales, les cours et les leçons, ainsi que les aides de l'Etat. Leur plus gros poste de dépenses est constitué par les frais de personnel, essentiellement engagés pour les entraîneurs et les moniteurs.
- Deux tiers des clubs sportifs utilisent des installations sportives publiques ainsi que des installations destinées au sport scolaire. Chaque jour, les installations publiques sont exploitées pendant 25 000 heures environ dans le cadre du sport associatif, avec en moyenne 16 membres actifs par heure. Les frais d'utilisation de ces installations publiques ont légèrement augmenté entre 2010 et 2016, mais ils restent bas: 4,60 francs par heure en moyenne.
- Les clubs sportifs suisses envisagent l'avenir avec moins d'optimisme qu'il y a encore six ans. Les points qui les préoccupent particulièrement sont le recrutement et la fidélisation de la relève et des collaborateurs bénévoles.
- Dans 41 % des clubs, l'ampleur d'au moins l'un de ces problèmes est telle que leur existence en est menacée. Le pourcentage de clubs se trouvant dans cette situation a augmenté de 9 points par rapport à 2010. Ainsi, bien que les problèmes rencontrés par les clubs sportifs ne soient pas plus nombreux qu'avant, les préoccupations et les craintes habituelles se sont accentuées.

1. Contexte

La première enquête de grande ampleur réalisée auprès des clubs sportifs suisses date d'il y a plus de 20 ans. Elle avait été motivée par la crainte que le sport associatif ne soit pas suffisamment armé pour relever les défis d'un monde sportif toujours plus diversifié et changeant, ce qui aurait pu entraîner un vaste dépérissement des clubs. A l'époque, il était beaucoup question des nouvelles disciplines sportives à la mode, qui clamaient leur indépendance par rapport au programme et s'opposaient explicitement aux organisations sportives existantes. L'avenir semblait appartenir aux centres de sport ou de fitness commerciaux, qui marquaient des points grâce à leur efficacité et à leur flexibilité. Les horaires d'entraînement fixes, l'engagement bénévole, l'infatigable esprit de compétition et les moments de convivialité semblaient devenir les vestiges d'un XX^e siècle finissant. Le modèle des clubs passait pour démodé.

Mais dès 1996, nous avons pu constater que ces diagnostics étaient quelque peu exagérés. Si les clubs sportifs pris isolément pouvaient paraître par certains côtés conservateurs et rigides, le paysage associatif dans son ensemble s'avérait étonnamment ouvert et flexible. De nombreuses disciplines sportives à la mode ont ainsi donné naissance à des clubs, voire à des fédérations, et le marché du sport en pleine expansion a laissé autant de place aux clubs qu'aux centres de fitness. C'est donc sans aucun problème que le modèle du club sportif a fait son entrée dans le XXI^e siècle, sans que se produise le dépérissement annoncé.

La première étude nationale sur les clubs sportifs a donné lieu à un suivi régulier des clubs helvétiques. La méthode consistant non seulement à illustrer et à prévoir les évolutions sur la base d'exemples précis, mais aussi à les évaluer et à les analyser à l'aide de données solidement étayées, a fait ses preuves. C'est ainsi que paraît aujourd'hui le quatrième rapport national sur les clubs de sport suisses, après ceux de 1996, 2004 et 2010. Pour le réaliser, nous avons interrogé durant l'année 2016 les 86 fédérations sportives affiliées à Swiss Olympic, ainsi qu'un échantillon représentatif de 5335 clubs sportifs. Les dernières données recueillies montrent clairement que les évolutions ne se déroulent pas toujours de manière unidimensionnelle et linéaire. Si le sport associatif reste bien vivant, les défis et les problèmes qu'il rencontre n'ont pas diminué au cours des 20 dernières années. Il est donc intéressant d'examiner les chiffres de plus près, car la situation peut varier fortement en fonction de la fédération, de la région ou du type de club. C'est pourquoi des analyses par fédération ou par région ont été établies en complément du présent rapport de base.

La toute dernière étude sur les clubs a été effectuée cette fois encore par l'Observatoire Sport et activité physique Suisse sur mandat de Swiss Olympic, de l'Office fédéral du sport (OFSP) et de la Société suisse d'utilité publique (SSUP). Elle fait en outre partie du projet de recherche européen Social Inclusion and Volunteering in Sports Clubs in Europe (SIVSCE), soutenu par Erasmus, le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Ce projet consiste à comparer, sous la direction de la Haute école de sport de Cologne, la situation des clubs sportifs dans dix pays européens. Cela nous donne l'opportunité d'élargir à un cadre international la discussion sur la situation des clubs suisses et les défis qu'ils doivent relever. Les analyses correspondantes sont publiées dans des documents séparés.

Nous tenons à remercier ici chaleureusement pour leur engagement et leur excellente collaboration toutes les institutions et les personnes qui nous ont apporté une aide précieuse dans l'organisation du projet, ainsi que dans la collecte et l'analyse des données. Nous sommes notamment très reconnaissants aux dirigeants des 5335 clubs et aux 86 responsables de fédérations qui ont participé à notre enquête en ligne en remplissant le questionnaire détaillé avec beaucoup de patience et de fiabilité.

2. Evolution et structure des clubs sportifs suisses

Il existe quelque 19 000 clubs sportifs en Suisse

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il n'est pas si simple de connaître précisément le nombre de clubs sportifs existant en Suisse. En effet, si les 86 fédérations sportives affiliées à Swiss Olympic totalisent 19 487 clubs, le nombre réel de clubs est inférieur car certains d'entre eux sont membres de deux fédérations et sont par conséquent comptés en double. Cette double appartenance se fait toutefois de plus en plus rare et ne concerne plus que 3,4 % des clubs. Inversement, il existe aussi des clubs sportifs qui ne sont affiliés à aucune des 86 fédérations membres de Swiss Olympic. Ils ne sont pas pris en compte dans la présente étude, si bien que l'on ne peut que procéder à une estimation de leur nombre. On pense qu'ils sont quelques milliers, qu'ils ne possèdent généralement qu'un petit nombre de membres et qu'ils fonctionnent plutôt comme des groupes informels. Par ailleurs, toutes les fédérations sportives nationales notables sont désormais affiliées à Swiss Olympic. Déduction faite des doublons, ce sont ainsi 18 824 clubs sportifs qui se trouvent sous l'égide de Swiss Olympic. Cela signifie qu'environ une association suisse sur quatre est un club de sport.¹

Les fédérations qui comptent le plus grand nombre de clubs sont la Fédération suisse de gymnastique (2957), la Fédération sportive suisse de tir (2943), l'Association Suisse de Football (1440), Swiss Tennis (890), Swiss-Ski (756) et le Mouvement Scout de Suisse (550). Ces 6 fédérations rassemblent plus de la moitié des clubs sportifs suisses. Swiss Athletics et Swiss Volley regroupent elles aussi plus de 500 clubs, avec respectivement 524 et 503 clubs. On recense également 4 autres fédérations sportives concentrant plus de 300 clubs, à savoir Swiss Cycling, l'Aéro-Club de Suisse, swiss unihockey et Swissfit. Parallèlement, on dénombre 12 petites fédérations affichant un nombre de clubs membres inférieur ou égal à 20, dont 4 avec moins de 10 clubs: la Fédération Suisse de Sport-Boules, Pentathlon Suisse, Swiss Snow Bike et la Fédération Suisse de Casting.

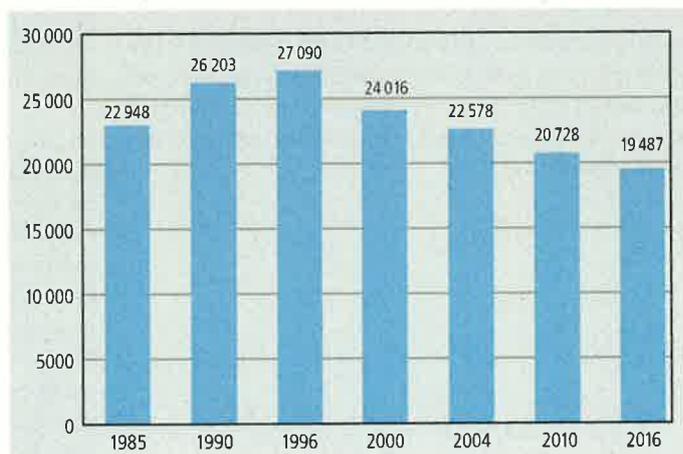
¹On dénombre en Suisse quelque 76 000 associations. Cf. à ce sujet: Helmig, B., Lichtsteiner, H. & Gmür, M. (éd.) (2010): Der Dritte Sektor der Schweiz. Länderstudie zum Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project. Berne: Haupt (en allemand uniquement)

La diminution du nombre de clubs sportifs se poursuit

Entre 1985 et 1996, le nombre de clubs de sport suisses a fortement augmenté, passant de 23 000 environ à plus de 27 000. Depuis, il ne cesse de diminuer (cf. fig. 2.1). Cette tendance s'est poursuivie entre 2010 et 2016 aussi, avec la perte de 1241 clubs supplémentaires. Ce recul ne s'explique toutefois pas uniquement par un dépérissement persistant des clubs, car ces derniers n'ont pas tous disparu du paysage associatif suisse. Beaucoup n'ont en effet pas été dissous, mais simplement rattachés à un autre club. On a ainsi pu observer au sein de la Fédération suisse de gymnastique de nombreuses fusions des sections hommes, femmes et jeunesse. Par ailleurs, les chiffres de la figure 2.1 comportent encore des clubs comptés en double en raison de leur appartenance à plusieurs fédérations. Or, ces doubles appartenances sont devenues beaucoup plus rares aujourd'hui: en 1996, les clubs membres de plusieurs fédérations représentaient encore 11 %, contre seulement 4 % en 2010 et 3,4 % aujourd'hui.

Entre 2010 et 2016, 49 fédérations ont vu leur nombre de clubs membres diminuer, tandis que 25 en ont accueilli de nouveaux. Par ailleurs, 12 fédérations sont parvenues à conserver leur effectif de membres ou n'étaient pas encore affiliées à Swiss Olympic en 2010. Sur les 20 dernières années, 53 fédérations ont ainsi perdu des clubs et 22 en ont gagné. Parmi les fédérations ayant enregistré la plus forte croissance au cours des 20 dernières années figurent swiss unihockey (+ 109), la Fédération Suisse de Karaté (+ 70) et l'Association Suisse de Golf (+ 50).

Fig. 2.1: Nombre de clubs sportifs affiliés à Swiss Olympic via leur fédération sur la période 1985-2016



Source: Enquête sur les fédérations sportives

Une grande majorité de clubs de petite et de très petite taille

Lors de l'analyse de l'évolution du paysage associatif helvétique, le nombre de clubs n'est pas le seul facteur à prendre en considération: il faut également tenir compte de leur taille. En effet, si les clubs sont moins nombreux mais globalement plus grands, cela signale plus un assainissement du marché qu'un recul. Le tableau 2.1 montre cependant clairement que la Suisse compte toujours beaucoup de clubs de petite taille: plus de deux tiers des clubs sportifs ont moins de 101 membres actifs, et moins d'un club sur douze dépasse les 300 membres actifs. L'importance des grands clubs de plus de 300 membres actifs ne devient visible que lorsque nous les rapportons au nombre total de ces membres: seuls 8 % des clubs sont des clubs de grande taille, mais ils regroupent à eux seuls 42 % des Suisses faisant du sport en club. Inversement, seul un sportif sur quatre est membre d'un club de petite taille, bien que les clubs de ce type soient largement majoritaires dans notre pays. Enfin, un athlète sur trois fait partie d'un club de sport de taille moyenne (101 à 300 membres), les clubs moyens représentant environ 25 % des clubs sportifs suisses.

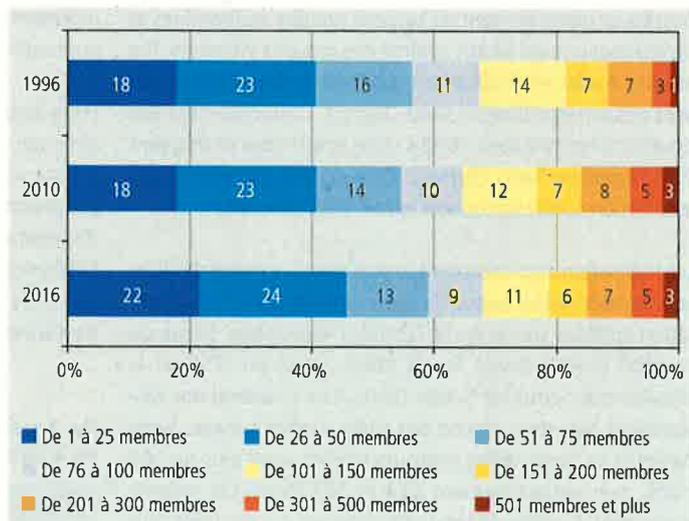
La figure 2.2 montre l'évolution de la répartition entre clubs de petite taille et clubs de grande taille au fil du temps. Le pourcentage de grands clubs a doublé ces 20 dernières années, alors que celui des petits clubs est demeuré plus ou moins constant. Entre 2010 et 2016, la proportion de clubs de très petite taille comptant au maximum 25 membres actifs est même passée de 18 à 22 %. Cette hausse s'est faite principalement au détriment des clubs de taille moyenne, puisque la proportion de grands clubs est restée inchangée sur cette période. Il est donc probable que le recul du nombre de clubs ne s'explique pas uniquement par des fusions, mais aussi par une dissolution réelle des clubs au cours des 6 dernières années.

Tab. 2.1: Répartition des clubs selon leur taille et proportion de membres actifs ainsi que d'enfants et d'adolescents dans ces différentes catégories

	En % du nombre total de clubs	En % du nombre total de membres actifs	En % du nombre total d'enfants et d'adolescents
Clubs de petite taille (jusqu'à 100 membres)	68	24	20
Clubs de taille moyenne (de 101 à 300 membres)	24	34	43
Clubs de grande taille (plus de 300 membres)	8	42	37

Source: Enquête sur les clubs sportifs

Fig. 2.2: Taille des clubs sportifs sur la période 1996-2016 (en %)



Source: Enquête sur les clubs sportifs

Un coup d'œil sur les clubs de très petite taille nous indique qu'il faut en outre s'attendre à ce que la diminution du nombre de clubs se poursuive ces prochaines années. En effet, de nombreux clubs de très petite taille manquent de relève. Plus de la moitié d'entre eux sont exclusivement constitués d'adultes, dont la plupart sont souvent des hommes mûrs. La proportion de femmes dans les clubs de très petite taille atteint ainsi seulement 22 % (cf. chap. 3). Un autre élément montre à quel point la situation est difficile pour ces clubs: ils sont plus d'un tiers à avoir perdu des membres entre 2010 et 2016, et plus de la moitié à signaler au moins un problème menaçant leur existence (cf. chap. 8). Plus d'un tiers des clubs de très petite taille sont des sociétés de tir, et un huitième sont des clubs de gymnastique.

Importance essentielle des clubs de taille moyenne et de grande taille pour la relève sportive

Le tableau 2.2 montre dans quelle mesure les clubs de très petite taille sont un cas particulier: seul un club sportif suisse sur quatre n'a pas de relève, et les enfants et adolescents sont même largement majoritaires dans un cinquième des clubs. En revanche, le fait que les membres soient principalement des hommes semble être la norme. Les femmes ne sont nettement majoritaires que dans 16 % des clubs, tandis que 71 % des clubs comptent sensiblement plus de membres de sexe masculin que de sexe féminin. L'importance des clubs de taille moyenne et de grande taille en matière de relève saute aux yeux: près de la moitié des jeunes de moins de 20 ans pratiquant du sport en club le font dans un club de taille moyenne, bien que seulement un club de sport sur quatre appartienne à cette catégorie. La situation est encore plus marquée au sein des grands clubs: ces derniers, qui ne représentent que 8 % des clubs sportifs suisses, regroupent 37 % des membres âgés de moins de 20 ans. Inversement, les clubs de petite taille (soit environ deux tiers des clubs sportifs) n'accueillent qu'un cinquième des jeunes faisant du sport en club (cf. tab. 2.1).

Le sport associatif suisse est principalement constitué de clubs monodisciplinaires. Les clubs pluridisciplinaires font figure d'exception et ne comptent généralement pas plus de quatre sections. Les clubs de sport d'au moins huit sections ne représentent quant à eux que 1 % des clubs suisses. De nombreux clubs jouissent en outre d'une longue tradition. Ainsi, seuls 18 % des clubs sportifs ont été fondés ces 25 dernières années, tandis que 21 % existent depuis plus de 100 ans. Parmi ces derniers figurent en premier lieu les sociétés de tir (47 %) et les clubs de gymnastique (22 %), suivis des clubs de football, de ski, de cyclisme et d'athlétisme ainsi que des sociétés de hornuss et des sections du Club Alpin Suisse.

Tab. 2.2: Structure et âge des clubs, proportion d'hommes et de femmes ainsi que d'enfants et d'adolescents

		En % du nombre total de clubs
Structure	Club monodisciplinaire	79
	Club pluridisciplinaire	21
Age du club	25 ans et moins	18
	De 26 à 50 ans	25
	De 51 à 75 ans	20
	De 76 à 100 ans	16
	Plus de 100 ans	21
Proportion d'hommes et de femmes	Plus de 80 % d'hommes	49
	De 60 à 80 % d'hommes	22
	De 40 à 60 % de femmes	13
	Plus de 60 % de femmes	16
Proportion d'enfants et d'adolescents	Pas d'enfants/d'adolescents	24
	De 1 à 30 %	32
	De 31 à 60 %	23
	De 61 à 100 %	21

Source: Enquête sur les clubs sportifs

Forte densité de clubs sportifs dans les zones rurales de Suisse alémanique

Le tableau 2.3 montre la répartition des quelque 19 000 clubs sportifs sur le territoire suisse. A peu près quatre cinquièmes de ces clubs se trouvent en Suisse alémanique, 17 % en Suisse romande et 3 % au Tessin. Si l'on tient compte de la population de ces différentes régions linguistiques, on obtient pour la Suisse alémanique un taux de 2,6 clubs sportifs pour 1 000 habitants, soit la densité la plus élevée. Avec respectivement 1,7 et 1,8 club pour 1 000 habitants, la densité de clubs sportifs est nettement inférieure en Suisse romande et au Tessin. Ces disparités entre les régions linguistiques apparaissaient déjà en 2004 et en 2010. La densité de clubs était alors plus importante, notamment en Suisse alémanique: on y dénombrait ainsi 2,9 clubs sportifs pour 1 000 habitants en 2010, contre seulement 2,6 aujourd'hui. Ce sont l'Espace Mittelland et la Suisse orientale qui affichent la densité de clubs sportifs la plus élevée. Celle-ci est beaucoup plus basse dans la région lémanique et au Tessin, mais aussi dans la région de Zurich. Pour cette dernière, cette faible densité est probablement due à la grande différence observée entre la ville et la campagne: si l'on dénombre environ 2 clubs sportifs pour 1 000 habitants dans les villes et les agglomérations, on en recense 3,4 dans les zones rurales. De manière générale, on peut affirmer que plus la commune est petite, plus la densité de clubs est forte.

Cependant, une plus faible densité de clubs sportifs ne va pas forcément de pair avec un moindre engagement associatif de la population. Notamment parce que certaines régions comportent moins de clubs, mais que ceux-ci sont de plus grande taille. C'est en partie le cas de la Suisse romande et de la région de Zurich, comme en atteste la dernière colonne du tableau 2.3. Malgré une plus faible densité de clubs sportifs, l'engagement associatif est ainsi plus marqué dans ces deux régions qu'au Tessin. Il n'en reste pas moins que les zones possédant de nombreux clubs comptent généralement aussi davantage de personnes inscrites dans un club. Ainsi, dans l'Espace Mittelland, en Suisse orientale, en Suisse centrale et, de manière générale, dans les communes rurales – en d'autres termes, dans les lieux affichant le plus grand nombre de clubs –, environ 30 % de la population pratiquent du sport en club. Le chapitre 3 ci-dessous donne plus de détails sur l'évolution du nombre et des types de membres au fil du temps.

Tab. 2.3: Répartition des clubs sportifs par région linguistique, par grande région et par type d'habitat

	Proportion de clubs en %*	Nombre de clubs pour 1000 habitants*	Pourcentage de membres actifs au sein de la population résidente**
Région linguistique			
Germanophone***	79,5	2,6	28,6
Francophone	17,2	1,7	23,5
Italophone	3,3	1,8	18,0
Grande région			
Région lémanique	12,2	1,5	22,8
Espace Mittelland	27,7	2,9	29,4
Suisse du Nord-Ouest	15,1	2,5	26,1
Zurich	13,1	1,7	25,5
Suisse orientale	17,5	2,9	31,1
Suisse centrale	11,3	2,7	29,6
Tessin	3,1	1,7	17,3
Type d'habitat			
Ville	25,3	2,0	22,0
Agglomération	36,7	1,9	27,0
Milieu rural	38,0	3,4	31,7
Ensemble de la Suisse	100,0	2,3	26,8

Source: *Extrapolation sur la base de l'enquête sur les clubs sportifs. **Données calculées à partir de l'Observatoire du bénévolat Suisse 2016 pour les plus de 15 ans. ***La région «germanophone» regroupe également la population rhéto-romane.

3. Nombre et types de membres

Léger recul du nombre de membres

L'évolution du nombre de membres est similaire à celle du nombre de clubs (cf. fig. 3.1). Après avoir atteint le niveau record de 3,4 millions en 1996, le nombre d'adhésions à un club sportif n'a cessé de diminuer dans les 20 années qui ont suivi. Cette tendance semble toutefois légèrement s'inverser depuis peu: le nombre total d'adhésions est passé de 2,7 millions en 2010 à 2,8 millions en 2016. Mais cette hausse s'explique principalement par la récente affiliation à Swiss Olympic de l'Association fédérale de lutte suisse, qui compte 6000 membres actifs et quelque 50 000 membres passifs.

Le total de 2,8 millions d'adhésions doit de toute façon être considéré avec circonspection, car il comporte beaucoup d'imprécisions et de doublons. En effet, il tient compte non seulement des membres actifs (72 %), mais aussi des membres passifs (13 %), des donateurs (4 %), des membres d'honneur (2 %), des membres honoraires (3 %) et des «autres membres» (6 %). Ces catégories sont définies moins clairement que celle des membres actifs et font souvent l'objet d'une simple estimation, ce qui donne lieu à d'importantes variations d'une année sur l'autre.

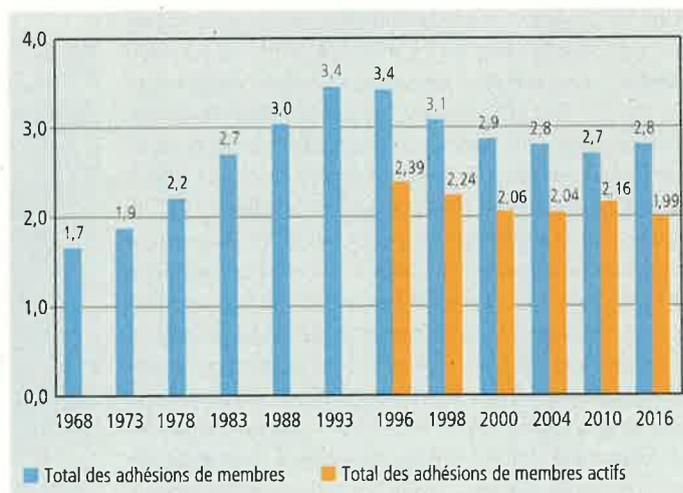
L'évolution des adhésions de membres actifs est également visible à la figure 3.1. Bien qu'elle ne fasse l'objet d'une saisie distincte que depuis 1996, la catégorie des membres actifs est beaucoup plus parlante que le nombre total d'adhésions, car elle se présente de façon plus homogène et peut donc être comptée avec plus de fiabilité. Les effectifs de membres actifs accusent eux aussi un recul sur les 20 dernières années. Si cette baisse a pu être interrompue en 2010 grâce à une légère reprise de la croissance, le nombre de membres actifs est passé pour la première fois sous la barre des 2 millions en 2016 avec 1 988 562.

L'évolution du nombre de membres actifs est fortement influencée par les modifications observées au sein des clubs de tir. Jusqu'en 1997 en effet, chaque soldat suisse qui s'acquittait de ses tirs obligatoires était considéré comme appartenant à une société de tir. Suite à la suppression de l'adhésion automatique de ces soldats, plus de 350 000 membres actifs ont disparu des statistiques entre 1996 et 2000. Si l'on exclut les sociétés de tir des statistiques globales, on constate que le nombre de membres actifs a stagné entre 1996 et 2000, puis augmenté jusqu'en 2010, pour finalement diminuer au cours des six dernières années, en restant toutefois supérieur aux valeurs de 1996 et de 2000.

L'évolution du nombre de membres varie selon les fédérations

Le nombre de membres actifs et son évolution au cours des 20 dernières années varient considérablement d'une fédération à l'autre, et leurs modifications revêtent plus ou moins d'importance selon la taille de la fédération concernée. Les fédérations qui possèdent le plus grand nombre de membres actifs sont l'Association Suisse de Football (281 521), la Fédération suisse de gymnastique (247 662), la Fédération Suisse du Sport Universitaire (180 000), Swiss Tennis (163 633) et le Club Alpin Suisse (146 116). Ces cinq fédérations regroupent plus de la moitié des membres actifs inscrits dans un club sportif suisse. Trois d'entre elles, à savoir l'Association Suisse de Football, la Fédération Suisse du Sport Universitaire et le Club Alpin Suisse, ont vu le nombre de leurs membres augmenter aussi bien entre 1996 et 2010 qu'entre 2010 et 2016, tandis que les deux autres, la Fédération suisse de gymnastique et Swiss Tennis, ont affiché une baisse de leur nombre d'adhésions. L'Association Suisse de Golf, Swiss Swimming, Swiss-Ski et la Fédération sportive suisse de tir comptent entre 50 000 et 100 000 membres actifs, mais les deux premières en ont gagné de nouveaux alors que les deux dernières en ont perdu. Au total, ces 20 dernières années, 37 fédérations se sont agrandies alors que 38 ont perdu des membres. Entre 2010 et 2016, 27 fédérations ont enregistré une croissance et 53 un recul.

Fig. 3.1: Nombre de membres de l'ensemble des fédérations affiliées à Swiss Olympic sur la période 1968-2016 (en millions)



Source: Enquête sur les fédérations sportives

Les femmes restent en minorité

Les femmes ne représentent qu'un bon tiers des membres actifs (cf. tab. 3.1), et demeurent ainsi minoritaires dans le sport associatif. Seules 13 fédérations sportives affichent un nombre supérieur de femmes parmi leurs membres actifs. Cette tendance est particulièrement marquée au sein de la Fédération Suisse de Twirling Bâton, de l'Union suisse de patinage, de la Fédération Suisse des Sports Equestres, de Swissfit et de la Fédération suisse de gymnastique, où les femmes sont nettement majoritaires. Inversement, 15 fédérations présentent une proportion de femmes inférieure à 10 %. Au cours des 20 dernières années, la proportion de femmes au sein des clubs sportifs a augmenté lentement, mais sûrement, passant de 30,7 % à 36,4 % aujourd'hui (cf. tab. 3.1).

Augmentation de la proportion d'enfants et de seniors

Plus d'un tiers du total des membres actifs sont des enfants et des adolescents âgés de 20 ans ou moins. Le groupe des personnes âgées de 21 à 40 ans et celui des plus de 40 ans représentent quant à eux chacun un petit tiers des membres actifs (cf. tab. 3.2). Environ un membre sur huit a plus de 60 ans, soit deux fois plus qu'il y a 12 ans. Mais la proportion d'enfants s'est elle aussi accrue au cours de cette période (cf. fig. 3.2), fait d'autant plus surprenant que l'évolution démographique pourrait laisser présager le contraire. Alors que le pourcentage d'enfants et d'adolescents au sein de la population globale est passé de 23,3 % en 1996 à 20,1 % aujourd'hui, la proportion des personnes de 65 ans et plus a augmenté sur la même période de 3,2 points pour atteindre 18 %. Pour résumer, la proportion d'enfants et d'adolescents dans les clubs sportifs augmente alors qu'elle baisse au sein de la population globale. En revanche, la hausse du pourcentage des plus de 65 ans dans les clubs s'inscrit dans la droite ligne de leur augmentation au sein de la population globale. La croissance de cette catégorie d'âge dans le sport associatif est toutefois supérieure à ce que l'évolution démographique pourrait laisser prévoir.

Tab. 3.1: Proportion de femmes parmi les membres actifs sur la période 1996-2016 (en %)

	1996	2000	2004	2010	2016
Proportion de femmes	30,7	32,2	33,5	35,5	36,4

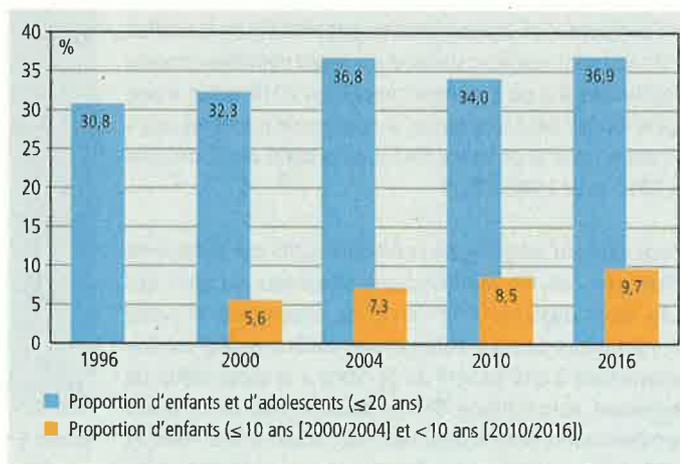
Source: Enquête sur les fédérations sportives

Tab. 3.2: Répartition des membres actifs par tranche d'âge sur la période 2004-2016 (en %)

	2004	2010	2016
Enfants jusqu'à 10 ans	7,3	8,5	9,7
Adolescents de 11 à 20 ans	29,5	25,5	27,2
Adultes de 21 à 40 ans	29,9	33,9	31,9
Adultes de 41 à 60 ans	27,1	22,8	18,9
Adultes de plus de 60 ans	6,2	9,3	12,3
Total de membres actifs	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête sur les fédérations sportives. Remarque: dans le cadre de l'enquête sur les fédérations sportives, 20 fédérations, dont de très grandes telles que Swiss Tennis, Swiss Swimming et la Fédération sportive suisse de tir, n'ont fourni aucune information sur la répartition de leurs membres par tranche d'âge. Pour les 7 principales d'entre elles, la répartition par tranche d'âge a été estimée sur la base des données recueillies lors de l'enquête sur les clubs sportifs.

Fig. 3.2: Proportion d'enfants et d'adolescents au sein des clubs sportifs sur la période 1996-2016 (en %)



Source: Enquête sur les fédérations sportives. En 1996, la proportion d'enfants n'était pas encore présentée séparément.

Un Suisse sur quatre est inscrit dans un club sportif

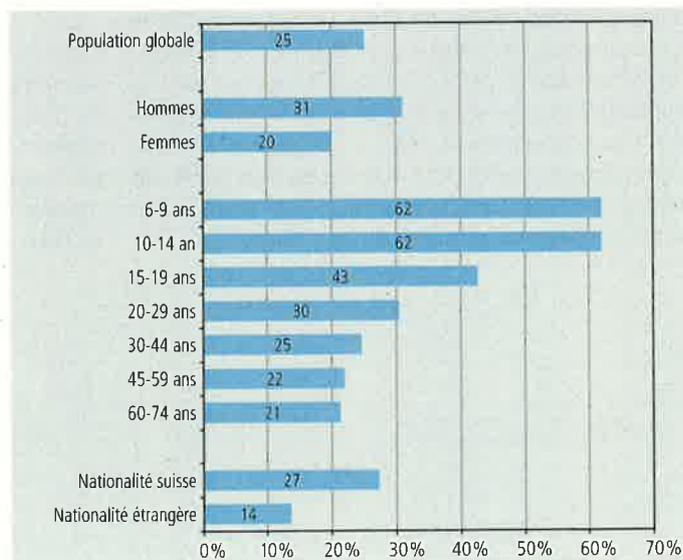
Tout comme pour les chiffres relatifs aux clubs, il convient de noter que les données afférentes aux membres actifs reposent en partie sur des estimations (26 fédérations ont explicitement indiqué qu'elles ne pouvaient qu'estimer le nombre de leurs membres) et qu'elles comportent des comptages en double. Ces derniers sont dus aussi bien aux clubs affiliés à plusieurs fédérations qu'aux personnes actives au sein de plusieurs clubs. Quand nous avançons le chiffre de près de 2 millions de membres actifs, il ne faut donc pas en conclure que 2 millions de personnes en Suisse sont membres d'un club sportif. Pour connaître le nombre de personnes inscrites dans un club de sport ainsi que l'évolution du nombre de personnes faisant du sport en club au cours des dernières années, nous pouvons, parallèlement à l'enquête sur les clubs sportifs, nous référer aux enquêtes Sport Suisse et à l'Observatoire du bénévolat Suisse (cf. chap. 10).

Selon l'enquête Sport Suisse 2014, 25,2 % de la population résidente âgée de 15 à 74 ans sont membres d'un club sportif. L'Observatoire du bénévolat Suisse 2016 fait quant à lui état d'une proportion de 26,8 % pour les personnes de 15 ans et plus. Si l'on se fie à l'estimation la plus basse des deux, ce sont donc environ 1 562 000 personnes qui sont actives dans un club de sport. Si l'on y ajoute les enfants de 5 à 14 ans, dont plus de 50 % sont également inscrits dans un club sportif, on obtient environ 450 000 membres actifs supplémentaires, ce qui aboutit effectivement à un total de quelque 2 millions de personnes inscrites dans un club sportif suisse en tant que membres actifs. Si les données des 86 fédérations comportent des comptages en double, l'enquête Sport Suisse réalisée auprès de la population prend pour sa part en considération les clubs non affiliés à une fédération sportive de Swiss Olympic. Les deux effets semblent donc s'annuler, ce qui signifie que la Suisse compte environ 2 millions de personnes inscrites dans un club sportif.

Proportion élevée d'enfants pratiquant du sport en club

Les caractéristiques sociodémographiques des 2 millions de membres actifs sont représentées à la figure 3.3. L'enquête Sport Suisse confirme les différences entre les sexes et les âges identifiées dans l'enquête sur les clubs sportifs et dans celle sur les fédérations sportives. Les hommes sont plus souvent inscrits dans un club sportif que les femmes: un petit tiers d'entre eux sont ainsi membres d'un club, contre seulement un cinquième des femmes. Les enfants et les jeunes adultes sont particulièrement nombreux à pratiquer du sport en club. En effet, près de deux tiers des 6-14 ans sont actifs dans un club sportif. Chez les groupes plus âgés, la part de membres actifs ne cesse de diminuer, mais elle reste de 20 % environ dans la catégorie la plus âgée des 60-74 ans. Si l'on compare ces pourcentages avec les chiffres de l'enquête Sport Suisse 2008, on constate que les tranches d'âge des 6-9 ans et des 60-74 ans sont aujourd'hui beaucoup mieux représentées au sein des clubs. En revanche, la part des 15-19 ans et celle des 20-29 ans ont enregistré un recul, tandis que celle des 30-59 ans est restée inchangée.

Fig. 3.3: Proportion de personnes inscrites dans un club sportif en tant que membres actifs (en %)



Source: Sport Suisse 2014. Les chiffres pour les enfants âgés de 6 à 9 ans proviennent de l'étude SOPHYA réalisée par l'Institut tropical et de santé publique suisse.²

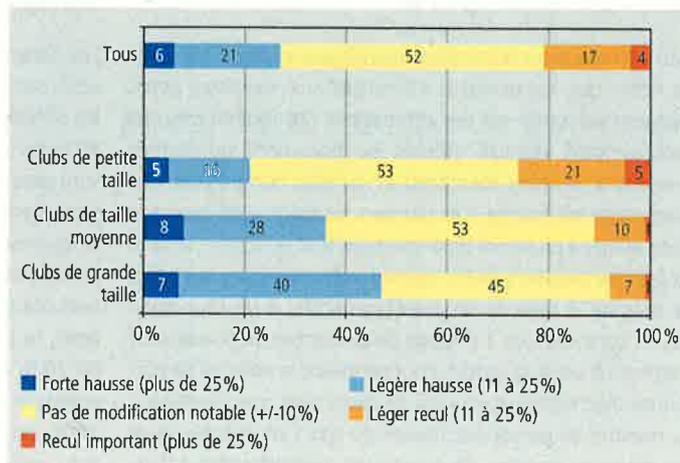
²Cf. Bringolf-Isler, B., Probst-Hensch, N., Kayser, B. & Suggs, S. (2016): Schlussbericht zur SOPHYA-Studie. Bâle: Institut tropical et de santé publique suisse (en allemand uniquement)

Plus faible activité sportive de la population immigrée

Pour finir, il existe une différence importante entre la population indigène et la population immigrée. Les personnes de nationalité suisse sont presque deux fois plus souvent membres d'un club sportif que celles de nationalité étrangère résidant en Suisse. Pour ces dernières, le pays d'origine joue cependant un rôle décisif. Ainsi, 19 % des ressortissants de pays d'Europe de l'Ouest ou du Nord sont actifs dans un club sportif, contre seulement 9 % pour la population immigrée originaire du sud de l'Europe, 14 % pour les personnes provenant des Balkans, de Turquie ou d'Europe de l'Est, et 13 % pour les ressortissants des autres pays. Fait particulièrement marquant, les immigrés pratiquant du sport en club sont principalement des hommes jeunes. Les migrants plus âgés et les migrantes dans leur ensemble sont relativement rares à rejoindre un club sportif.

La figure 3.4 montre l'évolution du nombre de membres au sein des différents clubs sur les cinq dernières années. Si une bonne moitié des clubs n'ont constaté aucune modification notable, un peu plus d'un quart d'entre eux font état d'une hausse du nombre de leurs membres. Un cinquième d'entre eux se plaignent en revanche d'un recul de leurs effectifs. Il est à noter que les petits clubs sportifs sont plus souvent confrontés à un tel recul que les grands, qui sont bien davantage à avoir enregistré une hausse du nombre d'inscrits. L'accroissement du nombre de membres est particulièrement marqué chez les enfants, tandis que le recul touche avant tout le groupe des adultes âgés de 20 à 40 ans.

Fig. 3.4: Evolution du nombre de membres au cours des cinq dernières années, selon les estimations des clubs (en %)



Source: Enquête sur les clubs sportifs

Seuls quelques clubs ont atteint les limites de leur capacité d'accueil

L'immense majorité des clubs (91 %) peut encore accueillir de nouveaux membres, tandis que 6 % ont atteint leurs limites dans certaines sections ou pour certaines offres. Les 3 % restants sont des clubs qui affichent généralement complet et ne peuvent plus accepter aucun membre supplémentaire. Les raisons empêchant les clubs d'accueillir de nouveaux membres sont dans la plupart des cas le manque d'installations sportives ou la pénurie de moniteurs et d'entraîneurs.

Les clubs sportifs, piliers du sport de compétition

Les différentes disciplines sportives peuvent être pratiquées à tous les niveaux pour les motifs les plus divers. Alors que le désir de performance est un motif de moins en moins présent dans le sport non organisé, il est très marqué dans le sport associatif où le sport de performance reste un pilier essentiel. Quelque 90 % des clubs proposent ainsi de pratiquer du sport de compétition (cf. tab. 4.1). Ce pourcentage a même légèrement augmenté par rapport à 2010, ce qui permet d'affirmer que les clubs sportifs sont les piliers du sport de compétition. Celui-ci peut en outre y être pratiqué jusqu'au niveau mondial: 11 % des clubs rapportent en effet que certains de leurs sportifs disputent des compétitions au niveau international le plus élevé. 8 % des clubs comptent des membres s'illustrant au plus haut niveau national, et 11 % présentent des athlètes actifs à un haut niveau national. Enfin, on trouve dans 4 % des clubs des sportifs d'élite percevant de la part de leur club, de leur fédération, de sponsors ou de l'Aide sportive des subventions d'un montant total supérieur à 500 francs par mois (cf. également à ce sujet le chap. 6).

Les clubs sportifs organisent une grande variété de manifestations sportives

Les clubs ne se contentent pas de participer à des compétitions: ils se chargent aussi d'en organiser. 58 % d'entre eux réalisent ainsi des manifestations sportives ouvertes à des athlètes ou à des spectateurs extérieurs (cf. tab. 4.1). Dans deux tiers des cas, une ou deux manifestations de ce type sont organisées chaque année. En extrapolant ces chiffres à l'ensemble du sport associatif suisse, on obtient un total de quelque 48 000 manifestations sportives par an, un nombre ne tenant compte que partiellement des manifestations relevant des championnats réguliers. L'orientation, l'ampleur et l'importance de ces manifestations peuvent varier considérablement. Si l'on en croit la typologie des manifestations sportives de l'Institut d'économie touristique (ITW)³, il s'agit dans 0,2 % des cas de manifestations de grande ampleur. Ces grands événements sportifs sont fréquentés par au moins 10 000 participants, nécessitent l'intervention d'au moins 1 000 auxiliaires et fonctionnaires, ou attirent au moins 20 000 spectateurs. Toujours selon cette typologie, 7 % des événements sont des manifestations sportives moyennes réunissant au moins 1 000 participants, 100 auxiliaires et fonctionnaires ou 5 000 spectateurs. Toutefois, les manifestations sportives sont, dans leur grande majorité, de petite taille. Ainsi, un peu moins de 50 % de ces manifestations relèvent de la catégorie des événements sportifs regroupant au moins 100 participants, 50 auxiliaires et fonctionnaires ou 100 spectateurs. Les 44 % restants sont des manifestations de très petite taille, qui ne doivent remplir aucune des conditions susmentionnées.

Tab. 4.1: Offres des clubs sportifs suisses

		En % de l'ensemble des clubs
Offre de disciplines sportives	1 discipline	66
	De 2 à 5 disciplines	22
	Plus de 5 disciplines	12
Participation à des compétitions	Oui	89
	Non	11
Organisation de manifestations sportives	Oui	58
	Non	42
Organisation de manifestations sociales	Oui	85
	Non	15
Organisation de leçons et de cours spéciaux	Oui, uniquement pour les membres	25
	Oui, également pour les non-membres	33
	Non	42

Source: Enquête sur les clubs sportifs

³Cf. Stettler, J., Erni, C., Linder, P., Mehr, R. & Stofer, C. (2008): Wirtschaftliche Bedeutung der Sportveranstaltungen in der Schweiz. Etude mandatée par l'Office fédéral du sport OFSPO. Lucerne: ITW Hochschule Luzern – Wirtschaft.

Les clubs sont également les piliers du sport populaire, du sport de loisirs et du sport-santé

Tout comme pour les disciplines sportives proposées, on obtient une autre image lorsque l'on analyse le sport de performance à la lumière, d'une part, du nombre d'athlètes pratiquant un sport de compétition et, d'autre part, des niveaux de compétition concernés. Plus de la moitié des membres actifs (53 %) ne participent en effet à aucune compétition. Ils font du sport en club uniquement pour le plaisir, pour rester en forme, pour des raisons de santé ou pour la convivialité. On constate que seulement 0,5 % des membres actifs concourent au plus haut niveau international, mais tout de même 2 % au plus haut niveau national. On peut donc affirmer avec certitude que les clubs sont des piliers non seulement du sport de compétition, mais aussi du sport populaire, du sport de loisirs et du sport-santé.

Les clubs remplissent de nombreuses tâches d'intérêt général et entretiennent le tissu social

Les clubs sportifs sont en outre un haut lieu de convivialité: 85 % d'entre eux organisent régulièrement des manifestations divertissantes sortant du cadre sportif, telles que des soirées barbecue pour clore la saison, des fêtes de Noël ou des excursions (cf. tab. 4.1). Les membres apprécient beaucoup ces événements: dans deux tiers des clubs qui en organisent, au moins la moitié des membres actifs y prennent part, et dans 42 % des clubs, le taux de participation des membres actifs atteint même au moins 70 %. Bien que de telles manifestations soient réalisées à peu près à la même fréquence par les clubs des zones rurales, des agglomérations et des villes, elles ont plus de succès à la campagne qu'en milieu urbain. Les petits clubs affichent eux aussi un taux de participation bien plus élevé à ces manifestations sociales, sans pour autant en organiser plus souvent que les clubs de moyenne ou de grande taille.

Près de trois cinquièmes des clubs mettent à disposition une offre de leçons ou de cours spéciaux. Si ceux-ci s'adressent exclusivement à certains groupes de membres dans 25 % des clubs, ils sont ouverts aux non-membres dans un club sur trois. Les clubs permettant aux non-membres d'assister à leurs leçons et cours spéciaux en proposent en moyenne 25 par an, avec une participation moyenne de 53 personnes externes. Ces chiffres sont toutefois trompeurs, car les moyennes sont relevées par une poignée de clubs caractérisés par un très grand nombre de cours et de participants. Il s'agit principalement de clubs de gymnastique, d'athlétisme, de cyclisme, de tennis, de natation et de football, ainsi que de sections de la Société Suisse de Sauvetage (SSS). En revanche, dans la moitié des clubs proposant des cours pour les non-membres, l'offre annuelle se limite à un maximum de 4 leçons, pour un nombre de participants ne dépassant pas 18 non-membres.

La figure 4.3 présente les offres et les prestations proposées par les clubs sportifs suisses. Outre la mise à disposition d'une offre sportive diversifiée pour les niveaux de performance et les groupes de membres les plus variés, ils assument beaucoup d'autres tâches d'intérêt général. Ils permettent p.ex. aux enfants et aux adolescents d'acquérir des expériences sociales ou aux migrants de s'intégrer. Ils contribuent aussi significativement à la bonne santé de la population. La plupart des clubs se veulent des clubs de sport de loisirs et de sport populaire. Ils offrent la possibilité de pratiquer du sport à un prix avantageux et veillent à ce que les personnes à revenus modestes ou issues de l'immigration, ainsi que les familles et les seniors puissent exercer une activité physique. Ainsi, plus de la moitié des clubs souhaitent toucher le plus vaste public possible. De nombreux clubs s'engagent en outre dans le domaine du sport-santé et certains également dans celui du sport des handicapés. Ils se montrent très soucieux de la qualité de leur offre et beaucoup se considèrent comme des prestataires de services dans le domaine du sport. Toutefois, seule une petite minorité s'aligne explicitement sur les offres des prestataires d'activités sportives commerciales. La communauté et la convivialité restent pour la grande majorité des clubs un objectif essentiel, qu'ils poursuivent notamment en cultivant les traditions.

Les clubs remplissent des tâches de socialisation et d'intégration

Parmi les tâches de socialisation et d'intégration figure le travail avec les jeunes, mis en avant par plus de la moitié des clubs. L'éthique et la prévention constituent un aspect important du travail avec les jeunes: une écrasante majorité des clubs entendent transmettre des valeurs telles que le fair-play et la tolérance. De nombreux clubs s'engagent de plus pour la prévention du tabagisme, de l'alcoolisme et de la toxicomanie, ainsi que pour la prévention des violences sexuelles.

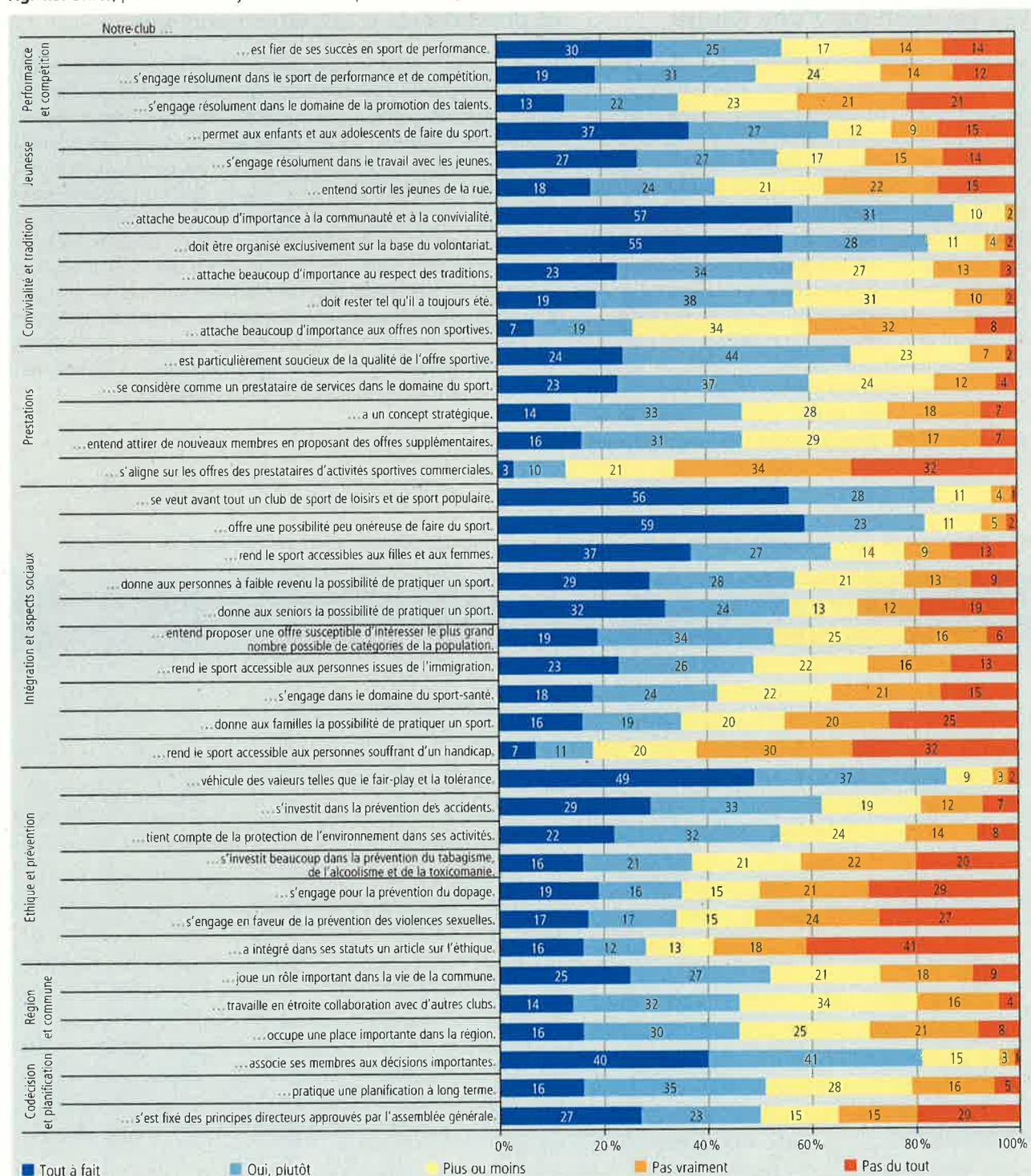
Les chiffres montrent que ces estimations fournies par les clubs ne se résument pas à des déclarations d'intention. Ainsi, 22 % des clubs sportifs participent au programme national de prévention «cool and clean», et 27 % comptent parmi leurs membres des personnes handicapées. Celles-ci souffrent de handicaps physiques (y compris de malvoyance), mais aussi mentaux. La force d'intégration des clubs de sport transparaît également à travers leur proportion de ressortissants étrangers résidant en Suisse. Environ trois quarts des clubs sportifs suisses comportent des membres issus de l'immigration. Dans un tiers des clubs, plus de 10 % des membres sont d'origine étrangère, et ils sont même plus de 25 % dans un club sur huit. On observe une proportion de membres issus de l'immigration particulièrement élevée dans les clubs de football, de basketball et de karaté. Cependant, les migrants, et surtout les migrantes, sont moins souvent inscrits dans un club sportif que les Suisses (cf. à ce sujet le chap. 3).

Les clubs de Suisse latine sont davantage orientés vers la compétition et la jeunesse

Les descriptions que les clubs font d'eux-mêmes, représentées à la figure 4.3, se répartissent en huit catégories: performance et compétition, jeunesse, convivialité et tradition, prestations, intégration et aspects sociaux, éthique et prévention, région et commune, ainsi que codécision et planification. Le tableau 4.2 montre la proportion de clubs se concentrant sur chacune de ces orientations. On constate ainsi que 34 % des clubs accordent beaucoup d'importance à la performance et à la compétition, que 42 % s'investissent activement dans la promotion de la jeunesse et que 44 % sont avant tout axés sur la convivialité et la tradition. En revanche, seuls 18 % font état d'une orientation systématique vers les prestations, qui, comme le révèle la figure 4.3, va également de pair avec un certain alignement sur les offres des prestataires d'activités sportives commerciales.

Les clubs suisses des régions francophones et, surtout, italophones sont plus orientés vers la performance, la compétition et la jeunesse, et, de fait, vers l'éthique et la prévention que les clubs de Suisse alémanique. Les clubs situés en milieu rural attachent davantage d'importance à la convivialité et à la tradition, et entretiennent un lien fort avec leur commune ou leur région, tandis que les clubs urbains misent plus sur la performance et la compétition. Cela vaut également pour les grands clubs, qui se concentrent en outre fortement sur la planification et la codécision, et très souvent sur les enfants et les adolescents. En revanche, les clubs sans enfants ni adolescents sont fréquemment des clubs axés sur la convivialité. Le fait que certains d'entre eux affirment s'orienter également vers les enfants et les adolescents peut signifier qu'ils aimeraient bien avoir une relève et proposent des cours et des offres en ce sens, du moins en partie. Les clubs affichant un pourcentage élevé d'enfants et d'adolescents ne se contentent pas de souligner leur grand engagement en faveur du sport des jeunes, mais attachent aussi très souvent de l'importance à la performance et à la compétition ainsi qu'à l'éthique et à la prévention, et ils jouent un rôle majeur pour leur commune et leur région.

Fig. 4.3: Offres, prestations et objectifs des clubs sportifs suisses (en %)



Source: Enquête sur les clubs sportifs

Les différentes orientations ne s'excluent pas l'une l'autre

Etonnamment, les différentes orientations des clubs ne s'excluent pas mutuellement. Ainsi une forte orientation vers la convivialité ne va pas automatiquement de pair avec une moindre orientation vers la performance et la compétition. Les clubs peuvent tout à fait poursuivre ces deux objectifs simultanément. Certaines orientations sont en revanche étroitement liées entre elles et ne vont pas l'une sans l'autre. Ainsi, le lien entre les objectifs «performance et compétition», «jeunesse» et «éthique et prévention» est particulièrement fort. En misant sur la performance et la compétition, les clubs promeuvent en effet le sport des jeunes et s'engagent plus souvent dans l'éthique et la prévention. Les clubs qui se considèrent plutôt comme des prestataires de services sportifs accordent pour leur part davantage d'importance à une planification à long terme et ils sont fermement ancrés dans la région. Cette dernière caractéristique vaut également pour les clubs qui misent sur la jeunesse.

Collaboration avec d'autres clubs et prestataires d'activités sportives

Pour fournir leurs offres et leurs prestations, 43 % des clubs travaillent en collaboration avec d'autres clubs, des prestataires d'activités sportives, ou des organisations telles que des écoles, des organismes publics ou des institutions sociales. Il s'agit d'une part d'échanger des informations, et d'autre part de coordonner les offres ou, parfois, de les fournir en commun. La collaboration avec un autre club est particulièrement courante, puisqu'elle concerne 36 % des clubs. Un cinquième des clubs collaborent avec une école, et un huitième avec des offices du sport, de la jeunesse ou de la santé. On relève également des coopérations avec des entreprises (9 %), des prestataires d'activités sportives commerciales (6 %), des assurances-maladie et accidents (4 %), des jardins d'enfants et des garderies (3 %), ainsi qu'avec des établissements pour seniors (2 %). Les clubs de moyenne et de grande taille travaillent plus souvent avec d'autres prestataires et organisations que les petits clubs.

Tab. 4.2: Proportion de clubs mettant fortement en exergue les différentes orientations en fonction de la région linguistique, du type d'habitat et de la structure des clubs (en %)

	Performance et compétition	Jeunesse	Convivialité et tradition	Prestations	Intégration et aspects sociaux	Ethique et prévention	Région et commune	Codécision et planification
Suisse	34	42	44	18	26	25	33	43
Germanophone	31	38	43	17	23	22	31	41
Francophone	48	56	49	18	38	35	38	47
Italophone	55	71	38	35	41	69	50	69
Ville	40	39	38	19	27	29	22	44
Agglomération	33	43	42	17	26	25	32	43
Milieu rural	31	42	50	17	24	22	41	41
Club de petite taille	30	34	48	15	21	22	28	40
Club de taille moyenne	41	59	37	22	33	29	42	46
Club de grande taille	46	62	33	27	36	37	47	62
Pas d'enfants/d'adolescents	15	8	51	11	16	13	21	36
Entre 1 et 30 % d'enfants et d'adolescents	34	34	47	16	25	22	29	44
Entre 31 et 60 % d'enfants et d'adolescents	42	65	43	23	32	30	39	44
Entre 61 et 100 % d'enfants et d'adolescents	49	70	35	22	28	39	48	49

Source: Enquête sur les clubs sportifs. Remarque: proportion de clubs affichant une valeur moyenne ≥ 4 sur une échelle de 1 (= pas d'orientation) à 5 (= très forte orientation)

5. Travail bénévole et travail rémunéré

Le bénévolat est au cœur du sport associatif

Le sport associatif suisse compte quelque 350 000 postes, un club regroupant en moyenne 19 tâches différentes. Dans environ la moitié des clubs, le travail se répartit entre 11 personnes tout au plus, tandis que 0,7 % des clubs doivent pouvoir plus de 100 postes. Sur l'ensemble des postes, 4 % sont rémunérés par une indemnité de plus de 2000 francs par an, et 96 % sont bénévoles (cf. tab. 5.1). Tandis qu'un collaborateur bénévole consacre en moyenne 11 heures par mois à son club, le personnel rémunéré affiche un temps de travail de 46 heures par mois. La charge de travail accomplie par les collaborateurs bénévoles est estimée à quelque 23 000 postes à temps plein, celle des collaborateurs rémunérés équivaut à environ 4500 postes à temps plein. Les bénévoles effectuent 84 % de l'ensemble des tâches requises dans les clubs, contre 16 % pour les personnes rémunérées. Si les prestations fournies par les bénévoles devaient être rémunérées par un salaire horaire de 45 francs, il faudrait mobiliser à peu près 2 milliards de francs. Une somme impossible à financer, même en augmentant massivement les cotisations des membres à plus de 1000 francs. Dans ce contexte, il est clair que le sport associatif continuera à l'avenir de s'appuyer sur le bénévolat, véritable pierre angulaire du système.

Tab. 5.1: Collaborateurs bénévoles et collaborateurs rémunérés au sein des clubs sportifs suisses

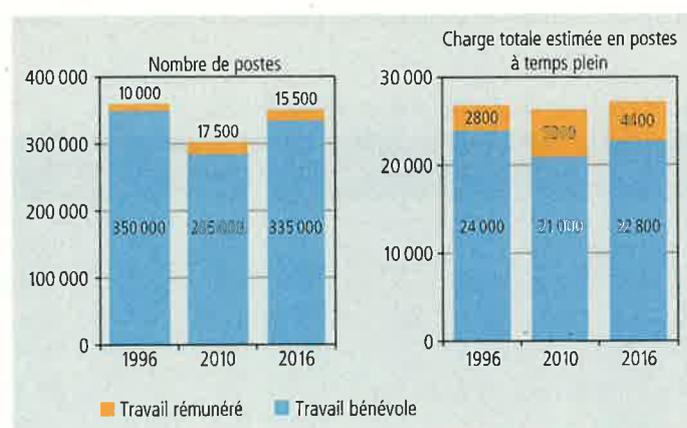
	Coll. bénévoles/ travaillant à titre gracieux*	Coll. rémunérés/ indemnisés**
Nombre de postes	335 000	15 500
	96 %	4 %
Charge de travail moyenne par personne et par mois	10,9 heures	45,7 heures
Charge totale estimée en postes à plein temps (EPT)	22 800	4 400
	84 %	16 %
Montant total estimé	CHF 1950 mio	CHF 380 mio

Source: Enquête sur les clubs sportifs. *Collaborateurs ne percevant aucune indemnité ou percevant une indemnité d'au maximum 2000 francs par an. **Collaborateurs percevant une indemnité de plus de 2000 francs par an. Les extrapolations reposent sur un temps de travail de 1900 heures par an et sur un salaire horaire de 45 francs.

Hausse du nombre de bénévoles et recul du travail rémunéré

La comparaison temporelle des données présentées dans le tableau 5.1 amène au constat suivant: entre 1996 et 2010, l'engagement bénévole a baissé tandis que le travail rémunéré a augmenté. La figure 5.1 montre à la fois une forte diminution du nombre de bénévoles et une nette hausse de la proportion de travail rémunéré sur cette période. Cette évolution a été interprétée comme une professionnalisation du travail associatif et l'on est également parti du principe que cette tendance allait se poursuivre au cours des années suivantes. Or, il est étonnant de constater que cela n'a pas été le cas: les collaborateurs bénévoles sont à nouveau nettement plus nombreux aujourd'hui qu'en 2010, alors que le nombre de collaborateurs rémunérés ou indemnisés a légèrement reculé. Si le taux de professionnalisation dans les clubs demeure clairement supérieur à celui observé en 1996, la proportion de collaborateurs rémunérés ou indemnisés sur l'ensemble des titulaires de postes n'a non seulement pas augmenté depuis 2010, mais elle a même baissé: partie de 3 % en 1996, elle a atteint 6 % en 2010 pour redescendre à 4 % en 2016. La charge de travail totale estimée a connu la même évolution, puisque la part rémunérée ou indemnisée représentait 10 % du volume total en 1996, 20 % en 2010 et seulement 16 % en 2016. Ce développement plutôt inattendu nécessite quelques explications supplémentaires.

Fig. 5.1: Evolution du travail bénévole et du travail rémunéré sur la période 1996-2016



Source: Enquête sur les clubs sportifs

Davantage de «job sharing» parmi les bénévoles

On remarque tout d'abord que le nombre moyen de bénévoles par club s'est accru au cours des six dernières années. Si l'on comptait encore 14,3 collaborateurs bénévoles en moyenne par club en 2010, ils sont aujourd'hui 17,8 (cf. tab. 5.2). La taille moyenne des clubs n'ayant pas progressé entre 2010 et 2016, on peut supposer qu'un poste est à présent occupé plus fréquemment par plusieurs personnes, ce que vient d'ailleurs confirmer le constat selon lequel les besoins de bénévoles ont augmenté pour tous les postes, du moins légèrement. Même le poste de président semble désormais pouvoir être partagé. Tandis que l'on comptait encore exactement un président par club en 2010, la moyenne s'élève en 2016 à 1,2 personne. Le nombre de moniteurs et d'entraîneurs des jeunes a connu une hausse particulièrement prononcée, puisque l'on recense en 2016 1,2 entraîneur des jeunes de plus par club qu'il y a six ans. Les effectifs de moniteurs pour adultes (+ 0,8), mais également d'arbitres et de juges (+ 0,4) sont eux aussi nettement supérieurs à ceux de 2010. Le temps investi par les collaborateurs bénévoles dans le club n'a toutefois pas beaucoup varié, avec 11,6 heures par mois en moyenne en 2010 contre 10,9 heures aujourd'hui. En ce qui concerne les moniteurs, le temps consacré au club a même augmenté d'une heure par mois pour l'encadrement des jeunes et de quatre heures pour les adultes. Le partage des postes ne consiste donc pas à répartir les entraînements, mais plutôt à constituer de plus petits groupes ou à diriger

l'entraînement à deux. Quant à la proportion de femmes, qui figure également dans le tableau 5.2, aucune différence notable n'est à signaler. En 2010 déjà, la représentation des femmes était la plus forte aux postes de secrétariat et de rédaction des procès-verbaux, aux alentours de 50 %, et la plus faible parmi les présidents, avec seulement 18 %.

Collaborateurs rémunérés principalement dans les domaines de l'entraînement et du suivi

Bien que le nombre de collaborateurs rémunérés ou indemnisés ait baissé ces six dernières années, la proportion de clubs qui en comportent dans leurs effectifs est quasiment stable. Comme en 2010 déjà, seuls 3 % des clubs emploient aujourd'hui des collaborateurs permanents, tandis que 12 % supplémentaires (contre 11 % en 2010) disposent de collaborateurs engagés à temps partiel ou rémunérés par des honoraires. Comme le montre la figure 5.2, la rémunération reste un cas isolé dans les petits clubs. Les collaborateurs rémunérés travaillent principalement dans les clubs de taille moyenne et surtout dans les grands clubs. Ces derniers affichent même une tendance à la professionnalisation. Depuis 2010, la proportion de collaborateurs rémunérés sans engagement à plein temps a ainsi augmenté de 3 points dans les clubs moyens et de 8 points dans les grands clubs.

Si la proportion de clubs (moyens et grands) disposant de collaborateurs rémunérés est en légère hausse, mais que le nombre total des collaborateurs employés dans les clubs a pour sa part baissé, ce phénomène peut

Tab. 5.2: Activités bénévoles dans le sport associatif suisse

	Proportion des postes en %	Nombre de bénévoles par club*	Proportion de femmes en %	Nombre moyen d'heures de travail par mois*
Président	6,8	1,2	18	15,9
Vice-président	4,5	0,8	21	8,3
Secrétaire/rédacteur des procès-verbaux	5,5	1,0	48	6,7
Responsable des finances/trésorier	6,2	1,1	35	9,2
Autres membres du comité directeur	12,7	2,3	28	9,2
Responsable de section/département	4,8	0,9	26	9,7
Coach J+S	3,7	0,7	30	7,8
Moniteur/entraîneur des jeunes	24,1	4,3	33	17,8
Entraîneur/moniteur	15,0	2,7	30	16,1
Arbitre/juge/juge-arbitre	10,5	1,9	28	9,2
Autres postes	6,2	1,1	26	10,0
Total	100,0	17,8	30	10,9

Source: Enquête sur les clubs sportifs. Remarque: *moyenne arithmétique

avoir deux explications: soit les dernières années ont vu disparaître majoritairement des clubs dépourvus de structures professionnelles, soit le nombre de collaborateurs rémunérés par club a reculé. Or, le nombre moyen de collaborateurs rémunérés ou indemnisés au sein des clubs est passé de 6 à 5 entre 2010 et 2016.

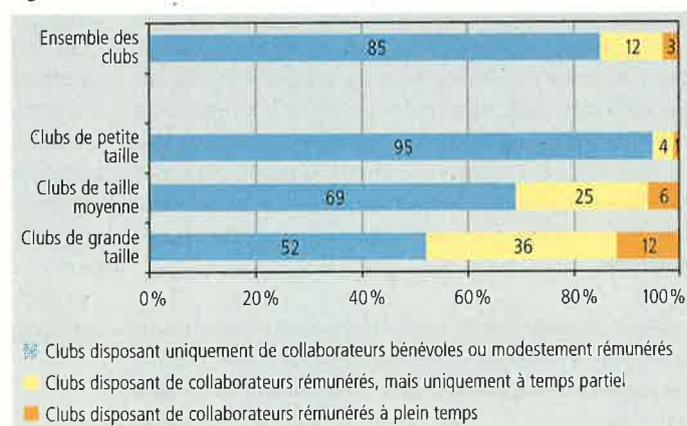
Le tableau 5.3 indique les domaines d'activité et les rapports de travail dans lesquels évoluent les collaborateurs rémunérés ou indemnisés. Une nette majorité de ces personnes travaillent comme entraîneurs ou coaches et ne disposent pas d'un contrat de travail ferme. Ils sont simplement indemnisés. Seuls 11 % des collaborateurs occupent un poste à temps plein, tandis que 28 % supplémentaires sont employés à temps partiel. Ces chiffres laissent supposer que les collaborateurs indemnisés effectuent également du travail bénévole. Nombre d'entre eux perçoivent certes une indemnité annuelle de plus de 2000 francs, mais la valeur financière de leur engagement global pour le club est probablement bien supérieure à ce montant.

Un membre actif sur trois apporte volontairement et gratuitement son aide au club

En plus des collaborateurs bénévoles et du personnel rémunéré, les clubs peuvent compter sur un grand nombre d'auxiliaires, qui n'occupent pas de poste précis mais accomplissent malgré tout du travail bénévole, p. ex. en aidant lors des manifestations sportives et des événements du club, en fournissant des services de transport et d'encadrement, en assurant la vérification des comptes du club ou encore en participant à la rénovation des locaux. Dans 44 % des clubs, les membres actifs ne sont pas obligés de rendre de tels services. Mais dans une même proportion de clubs, ils sont «moralement» tenus de le faire, voire formellement obligés dans 12 % des structures. En moyenne, un membre actif sur trois (35 %) participe à titre volontaire et gracieux aux tâches de son club. Cette proportion est plus élevée dans les petits clubs (43 %) que dans les clubs de taille moyenne (39 %) et les grands clubs (27 %). Aucune évolution n'est à noter au cours des six dernières années puisqu'en 2010 déjà, un tiers des membres actifs effectuaient de petites tâches pour leur club.

Lorsque l'on tente d'estimer le volume global de l'engagement bénévole dans le sport associatif suisse, les calculs mènent à 44 millions d'heures pour les bénévoles et à 31 millions d'heures pour les auxiliaires. Au total, quelque 75 millions d'heures de travail bénévole sont ainsi accomplies chaque année au sein des clubs sportifs suisses.

Fig. 5.2: Structure des collaborateurs au sein des clubs (en %)



Source: Enquête sur les clubs sportifs

Tab. 5.3: Domaines d'activité et taux d'occupation des collaborateurs rémunérés ou indemnisés à plus de 2000 francs par an sur la période 1996-2016 (en %)

	1996	2010	2016	
Domaine d'activité	Direction	4,1	3,5	5,4
	Collaborateurs dans l'administration et l'organisation	8,0	7,1	8,2
	Collaborateurs dans le domaine de l'entraînement/de l'encadrement	65,7	69,9	72,0
	Collaborateurs dans le domaine de la technique/de l'entretien/de la maintenance	14,6	11,2	9,1
	Autres collaborateurs	7,6	8,3	5,3
Taux d'occupation/Rapports de travail	Temps plein	12,8	12,2	11,0
	Temps partiel (≥ 50 %)	3,0	7,7	7,0
	Temps partiel (< 50 %)	16,0	21,8	21,0
	Pas de poste fixe	68,2	58,3	61,0

Source: Enquête sur les clubs sportifs

Défis et stratégies pour renforcer le bénévolat

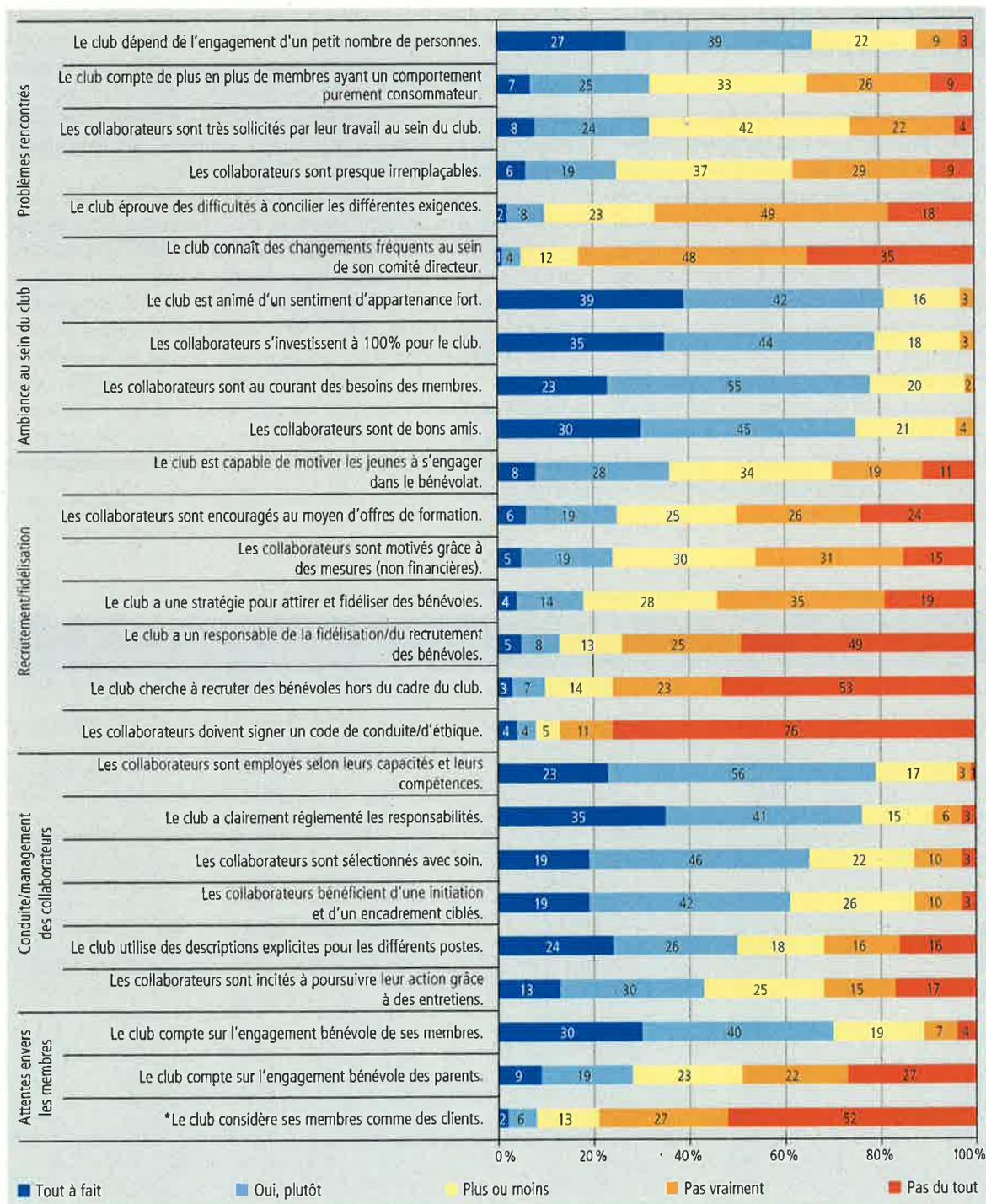
Les chiffres présentés confirment ce qui a été énoncé au début de ce chapitre, à savoir que le bénévolat constitue la pierre angulaire du sport associatif et que cela devrait également être le cas à l'avenir. Dans leur grande majorité, les clubs eux-mêmes adhèrent à cette vision: 76 % d'entre eux indiquent que l'affirmation «Notre club vit essentiellement grâce à l'engagement bénévole de ses membres» s'applique tout à fait à leur club, et 16 % qu'elle est plutôt pertinente. Seuls 3 % des clubs ne sont pas de cet avis. L'importance de l'engagement bénévole n'a pas varié au cours des six dernières années. La figure 5.3 illustre la manière dont les clubs évaluent en détail la situation, ainsi que les opportunités, défis et problèmes liés au travail bénévole et au travail rémunéré.

A des fins de clarté, les affirmations appelant un même type de réponse et mesurant des grandeurs similaires ont été regroupées en cinq dimensions via une analyse en composantes principales (cf. chap. 10). La dimension «Problèmes rencontrés» concerne différents défis qui se posent aux clubs: nombre d'entre eux dépendent de l'engagement d'un petit nombre de personnes, parfois fortement sollicitées et difficilement remplaçables. Les changements fréquents au sein du comité directeur sont par conséquent un phénomène plutôt rare. Un tiers des clubs constatent par ailleurs l'augmentation d'un comportement purement consommateur chez les membres. La plupart des clubs parviennent toutefois très bien à concilier les différentes exigences de leurs membres. L'«ambiance au sein du club» est considérée presque partout comme satisfaisante. La majorité des clubs notent un sentiment d'appartenance fort; les collaborateurs s'investissent pleinement pour leur club, connaissent les besoins des membres et cultivent souvent des relations amicales entre eux. La dimension «Fidélisation et recrutement» englobe les mesures, stratégies et motivations mises en place pour attirer et fidéliser les collaborateurs bénévoles. Différentes affirmations relatives à la conduite des collaborateurs et à la gestion de la qualité sont regroupées sous le thème «Conduite/management des collaborateurs». Quant aux attentes des clubs envers leurs membres ou envers les parents de leurs jeunes membres, elles sont illustrées par la dimension «Attentes envers les membres».

Une bonne ambiance au sein du club atténue les problèmes

Pour estimer le positionnement général des clubs concernant les cinq dimensions précitées, nous avons calculé la moyenne des réponses fournies par chaque club aux affirmations d'une même dimension. Les corrélations entre les cinq dimensions ont tout d'abord été analysées. Conformément à nos attentes, nous observons un rapport inversement proportionnel entre les problèmes rencontrés et l'ambiance au sein du club. Lorsque cette dernière est bonne, les problèmes signalés sont nettement moins prégnants. En revanche, la qualité des mesures de recrutement et de fidélisation ainsi qu'une bonne conduite et un bon management des collaborateurs ne vont pas forcément de pair avec des problèmes moins importants. Il semble que souvent, ce sont les problèmes pressants rencontrés par les clubs qui incitent ces derniers à mettre au point des stratégies et à initier des mesures pour y remédier. Cependant, les clubs disposant de stratégies de recrutement et de fidélisation clairement définies se caractérisent également par une conduite adéquate des collaborateurs, le tout s'accompagnant d'une bonne ambiance.

Fig. 5.3: Situation du club et de ses collaborateurs (validation des affirmations en % des clubs)



Source: Enquête sur les clubs sportifs. Les différentes affirmations ont été regroupées en cinq dimensions via une analyse en composantes principales. L'affirmation précédée d'un astérisque* a une incidence négative sur la dimension concernée.

Les grands clubs rencontrent davantage de problèmes et développent des stratégies adaptées

Les données disponibles ne permettent certes pas de contrôler le succès des stratégies de fidélisation et de recrutement, ni celui d'une bonne conduite des collaborateurs. Mais il est possible de déterminer quels clubs sont exposés à des contraintes et des problèmes particulièrement conséquents, et lesquels d'entre eux ont pris des mesures pour y remédier. Le tableau 5.4 montre que les différences en fonction du type d'habitat restent minimales. Si les problèmes rencontrés par les clubs situés en ville sont légèrement plus importants que ceux des clubs à la campagne, on ne constate pas d'autres disparités entre les structures urbaines et rurales. En ce qui concerne les régions linguistiques, le canton du Tessin se distingue par des résultats supérieurs à la moyenne dans le domaine des différentes stratégies de résolution des problèmes. Les clubs italophones semblent particulièrement actifs, notamment en matière de recrutement et de fidélisation.

Les grands clubs font remonter davantage de problèmes que les petits, mais ils sont aussi plus nombreux à avoir mis en place des stratégies pour les résoudre. La situation est comparable dans les clubs comptant une forte proportion d'enfants et d'adolescents. Ces catégories de clubs affichent par ailleurs des résultats assez faibles concernant l'ambiance en interne. Tandis que les clubs orientés vers la relève attendent davantage d'engagement bénévole de la part de leurs membres, c'est moins le cas des grands clubs et des clubs de Suisse alémanique.

Pour en savoir plus sur les bénévoles et leurs motivations, il convient de consulter également les deux enquêtes menées auprès de la population, Sport Suisse 2014 et l'Observatoire du bénévolat Suisse 2016. La figure 5.4 montre les catégories de population et de membres qui s'impliquent particulièrement dans les clubs. Si les hommes suisses âgés de 30 à 59 ans sont surreprésentés parmi les bénévoles, ce sont en revanche les jeunes adultes entre 15 et 29 ans qui forment principalement les rangs des auxiliaires. En outre, les bénévoles sont souvent des pères de famille exerçant une activité lucrative et bénéficiant d'un niveau de formation moyen à supérieur, tandis que les auxiliaires se trouvent souvent encore en formation.

Tab. 5.4: Thématiques et stratégies en fonction de la région linguistique, du type d'habitat et de la structure des clubs

	Problèmes rencontrés	Ambiance au sein du club	Recrutement/ fidélisation	Conduite/management des collaborateurs	Attentes envers les membres
Suisse	2,8	4,1	2,3	3,6	3,6
Germanophone	2,8	4,1	2,2	3,7	3,5
Francophone	2,9	4,0	2,4	3,2	3,8
Italoophone	2,9	4,2	2,8	3,7	3,8
Ville	2,9	4,0	2,3	3,6	3,5
Agglomération	2,8	4,1	2,3	3,6	3,6
Milieu rural	2,7	4,1	2,3	3,6	3,6
Club de petite taille	2,7	4,1	2,2	3,5	3,6
Club de moyenne taille	2,9	4,0	2,5	3,7	3,7
Club de grande taille	3,0	3,9	2,6	3,9	3,4
Pas d'enfants/d'adolescents	2,6	4,2	1,9	3,4	3,4
Entre 1 et 30 % d'enfants et d'adolescents	2,8	4,1	2,2	3,6	3,5
Entre 31 et 60 % d'enfants et d'adolescents	2,9	4,1	2,4	3,7	3,8
Entre 61 et 100 % d'enfants et d'adolescents	3,0	4,0	2,6	3,7	3,8

Source: Enquête sur les clubs sportifs. Remarque: moyenne arithmétique des différentes dimensions présentées à la figure 5.3, de 1 (très faible) à 5 (très élevée)

Les motivations personnelles et sociales comme principales raisons du bénévolat

Interrogés sur la raison de leur engagement au sein d'un club sportif, les bénévoles sont nombreux à citer en premier le plaisir et la joie procurés par cette activité. Pour beaucoup d'entre eux, les motivations sociales jouent également un rôle important: ils aimeraient faire bouger les choses et apporter leur soutien au club ou à leurs collègues, mais aussi travailler en équipe et aider d'autres personnes. Autres critères déterminants: les bénévoles souhaitent souvent élargir leurs connaissances et leurs expériences, cultiver leur réseau relationnel et se développer. Les éventuelles indemnités ne sont citées que très rarement parmi les motivations. De fait, la plupart des bénévoles ne reçoivent ni remboursements de frais ni versements, même minimes. Ils sont plutôt dédommagés sous la forme d'un repas annuel ou d'événements de ce type.

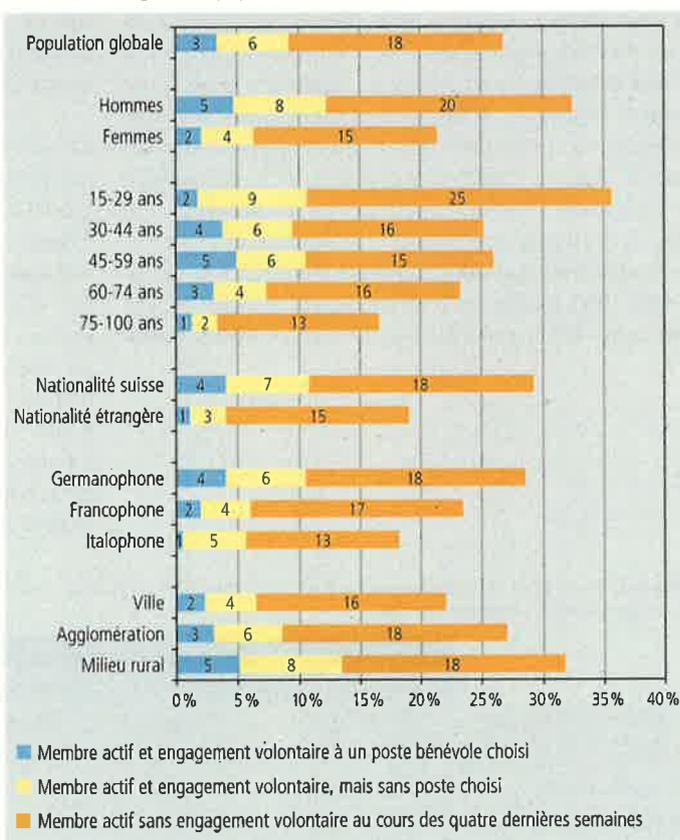
Satisfaction dans la fonction et potentiel futur

Les bénévoles et les auxiliaires affichent un niveau de satisfaction élevé: 91 % se disent (très) satisfaits, 7 % partiellement satisfaits et seuls 2 % (plutôt) insatisfaits de leur engagement bénévole dans leur club sportif. Les personnes qui exercent une fonction au sein du club sont, en moyenne, encore plus satisfaites que celles qui interviennent comme personnel auxiliaire. Neuf bénévoles sur dix déclarent qu'ils choisiraient à nouveau d'occuper ce poste si c'était à refaire.

Pas moins d'un tiers des membres actifs qui n'exercent actuellement aucune fonction au sein du club envisagent de le faire prochainement. Une bonne moitié d'entre eux n'a cependant jamais été sollicitée dans ce but. Ceux qui ont décliné une telle proposition l'ont fait principalement par manque de temps. L'investissement temporel ou le manque de temps est également la première raison invoquée par les membres actifs qui n'envisagent pas le bénévolat dans un avenir proche. D'autres se considèrent comme trop jeunes ou trop âgés, ou ont d'autres engagements et centres d'intérêts. Même les membres motivés doivent être convaincus avant d'accepter de prendre en charge une fonction bénévole. Interrogés sur le facteur qui s'est finalement avéré déterminant dans leur engagement bénévole au sein de leur club

sportif, plus de la moitié des titulaires de postes déclarent que l'initiative a été prise par certaines personnes (dirigeantes) en interne. L'impulsion peut aussi venir d'amis ou de connaissances. Et les tâches effectuées comme auxiliaires peuvent aussi déboucher progressivement sur une fonction précise. L'engagement est né d'un besoin personnel chez à peine un quart seulement des bénévoles.

Fig. 5.4: Engagement des membres actifs au sein des clubs sportifs (en % de la catégorie de population concernée)



Source: Observatoire du bénévolat 2016. Remarque: en raison d'une petite différence dans la formulation de la question, les valeurs relatives aux adhésions sont légèrement supérieures à celles de la figure 3.3, tirées de l'enquête Sport Suisse 2014. La question concernant l'engagement volontaire portait sur les quatre dernières semaines écoulées.

6. Finances

Grandes disparités au niveau des recettes et des dépenses

Un club sportif suisse affiche en moyenne environ 60 000 francs de recettes et 59 000 francs de dépenses, soit un excédent de 1 000 francs. Comme le montre le tableau 6.1, les valeurs moyennes ne sont toutefois pas très significatives. Selon la taille du club et la discipline sportive, les recettes varient en effet de quelques centaines à plusieurs millions de francs. D'un côté de l'échelle se trouvent les clubs au budget annuel inférieur ou égal à 5000 francs (19 %), de l'autre ceux dont le budget dépasse 100 000 francs (13 %). Pour la moitié des clubs, les recettes et les dépenses s'élèvent tout au plus à quelque 18 000 francs par an (cf. médiane dans le tableau 6.1). Ces deux valeurs ont progressé nettement depuis 1996, et modérément depuis 2010. Cela s'explique avant tout par le fait qu'il existe aujourd'hui beaucoup plus de clubs au budget supérieur à 100 000 francs. En moyenne, les budgets des clubs ont augmenté d'environ 3 % par an depuis 1996. Si cette tendance se poursuit, le budget moyen des clubs s'établira en 2020 aux alentours de 70 000 francs.

Plus d'un milliard de francs de recettes globales pour les clubs

En extrapolant les valeurs du tableau 6.1 à l'ensemble des clubs sportifs helvétiques, les recettes globales grimpent à plus de 1,1 milliard de francs. A cela s'ajoutent les chiffres d'affaires des équipes phares de football et de hockey sur glace en Suisse. Certains de ces clubs ont certes participé à l'enquête sur les clubs sportifs, mais ils ont été exclus du calcul des recettes et des dépenses moyennes. Les valeurs moyennes étant fortement influencées par les équipes de la Swiss Football League et de la Swiss Ice Hockey National League figurant dans l'échantillon, les clubs affichant un chiffre d'affaires de plus de trois millions de francs n'ont pas été pris en compte dans le calcul de la moyenne arithmétique pour les trois années étudiées.

L'étude récente sur l'importance économique du sport en Suisse, réalisée par Rütter Soceco⁴, évalue la production brute de l'ensemble des clubs sportifs suisses à 1,32 milliard de francs, et la valeur ajoutée brute à 673 millions de francs. Il convient d'ajouter à cela les fédérations sportives nationales et régionales, dont la production brute se monte à 340 millions et la valeur ajoutée brute à 143 millions. Pour estimer l'importance économique des clubs et fédérations sportifs helvétiques, il faut enfin prendre en compte les fédérations internationales, avec leur production brute de 1,94 milliard et leur valeur ajoutée brute de 670 millions de francs – le CIO, la FIFA et l'UEFA générant la majeure partie de cette somme. Au total, Rütter Soceco évalue à 3,6 milliards la production brute de tous les clubs et fédérations sportifs implantés en Suisse, et à 1,49 milliard de francs leur valeur ajoutée brute.

Tab. 6.1: Recettes et dépenses annuelles (en francs) des clubs sportifs sur la période 1996-2016, moyenne par club en francs et pourcentage de clubs dans les différentes tranches

	1996		2010		2016	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Moyenne arithmétique	CHF 34 000	CHF 34 000	CHF 53 857	CHF 51 798	CHF 60 207	CHF 59 148
Médiane	CHF 13 000	CHF 13 000	CHF 16 000	CHF 15 000	CHF 18 343	CHF 18 000
Jusqu'à CHF 5000	18 %	20 %	21 %	21 %	19 %	18 %
CHF 5001-10 000	21 %	20 %	18 %	18 %	16 %	17 %
CHF 10 001-25 000	32 %	32 %	23 %	24 %	24 %	25 %
CHF 25 001-50 000	16 %	16 %	16 %	15 %	16 %	16 %
CHF 50 001-100 000	8 %	8 %	11 %	11 %	12 %	11 %
Plus de CHF 100 000	5 %	4 %	11 %	11 %	13 %	13 %

Source: Enquête sur les clubs sportifs. Remarques: total des recettes et des dépenses (hors dépenses d'investissement) au cours du dernier exercice. Les clubs affichant un chiffre d'affaires de plus de trois millions de francs ont été exclus pour ne pas peser trop fortement sur la moyenne arithmétique. De même, les valeurs moyennes peuvent varier considérablement en fonction des clubs de football de Super League ayant participé à l'enquête. Cela explique aussi le fait que les données présentées pour 2010 soient inférieures à celles figurant dans la publication de l'époque.

⁴Cf. Rütter, H., Rieser, C., Hellmüller, P., Schwehr, T. & Hoff, O. (2016): Wirtschaftliche Bedeutung des Sports in der Schweiz – 2014. Rüşchlikon: Rütter Soceco (en allemand uniquement; version abrégée en français: Sport et économie en Suisse – De l'importance économique du sport en Suisse)

Les cotisations des membres sont la principale source de recettes

Environ un tiers des recettes des clubs sportifs interrogés provient des cotisations de leurs membres, auxquelles s'ajoutent des contributions exceptionnelles ainsi que, pour 6 % des clubs, des frais d'admission. Les autres sources de recettes importantes sont la publicité et le sponsoring, les recettes de buvette et les actions spéciales, sans oublier les aides des pouvoirs publics, dont font partie les subventions J+S (cf. tab. 6.2). Si la quasi-totalité des clubs sportifs ayant participé à l'enquête encaissent des cotisations de la part de leurs

membres, l'importance des autres sources de recettes peut varier fortement d'un club à l'autre. Ainsi, seuls 40 % des clubs disposent de recettes issues de la publicité et du sponsoring. Lorsque c'est le cas, la rentrée d'argent s'élève en moyenne à 19 000 francs. Les clubs qui organisent des actions spéciales, tiennent une buvette lors des manifestations ou encore proposent des cours et des leçons peuvent eux aussi en tirer des recettes substantielles. Pour finir, les subventions J+S et les autres aides publiques constituent une source de revenus indispensable. Tandis que la proportion des recettes des cotisations et des autres recettes recensées en 2016 a quelque peu baissé, les différentes aides et les contributions J+S ont pour leur part légèrement augmenté.

Tab. 6.2: Recettes des clubs sportifs

	Part des recettes globales (en %)	Proportion de clubs ayant mentionné cette catégorie (en %)	Evolution de la part des recettes globales entre 2010 et 2016 (en points de pourcentage)
Cotisations des membres	32,2	97,7	-4,0
Publicité/sponsors	13,6	39,9	-0,7
Recettes de buvette	8,3	54,0	0,2
Subventions J+S	5,4	38,4	1,1
Aides de la commune, du canton, de la Confédération	4,4	37,8	0,6
Actions spéciales	4,4	25,7	-0,1
Recettes de cours et de leçons	4,0	15,9	*
Contributions exceptionnelles	3,2	27,7	1,4
Frais de participation (pour des manifestations sportives/conviviales)	3,2	22,6	-0,7
Dons	3,0	43,6	-0,3
Recettes d'intérêts et revenus locatifs	2,3	27,6	0,7
Aides financières provenant de gains de loterie	2,3	23,9	*
Prestations à l'égard de tiers (p. ex. frais de salles, d'appareils, etc.)	1,9	10,5	0,5
Droits d'entrée (pour des manifestations sportives)	1,8	11,2	-0,5
Aides financières des fédérations sportives	1,0	9,5	*
Autres aides	1,0	8,5	0,7
Frais d'admission	0,9	6,2	-0,5
Autres recettes	7,1	27,2	-3,1

Source: Enquête sur les clubs sportifs. *Donnée non recueillie ou collectée sur une base différente en 2010

Les frais de personnel constituent le plus gros poste de dépenses

Le principal poste de dépenses des clubs concerne les frais de personnel (cf. tab. 6.3), la majeure partie étant consacrée aux entraîneurs et aux moniteurs, 53 % des clubs font ainsi état de paiements aux entraîneurs, alors que seulement un club sur huit affiche des dépenses destinées aux sportifs. Dans ce cas de figure, les rémunérations et les indemnités versées aux sportifs peuvent toutefois peser fortement dans la balance puisqu'elles représentent en moyenne quelque 20 000 francs. Outre les frais de personnel, les activités sportives, les manifestations et les installations sportives consti-

tuent un poste de dépenses important. Concernant les installations, le poids des frais de location est à peu près équivalent à celui des frais d'entretien et de fonctionnement des installations propres aux clubs. Les charges liées à l'administration et aux assurances, les contributions aux fédérations et les frais relatifs aux amortissements, aux impôts et au service du capital comptent pour au moins 6 % du budget moyen d'un club. La seule évolution réellement notable depuis la dernière enquête concerne les autres dépenses (p.ex. publicité, site Internet, magazine du club), qui ont augmenté de plus de 4 % en six ans. En se penchant sur l'évolution des frais de personnel, on constate une petite baisse des paiements octroyés aux sportifs, ainsi qu'une légère hausse des dépenses consacrées au personnel administratif. Les charges afférentes aux entraîneurs et aux moniteurs sont en revanche restées stables.

Tab. 6.3: Dépenses des clubs sportifs

	Part des recettes globales (en %)	Proportion de clubs ayant mentionné cette catégorie (en %)	Evolution de la part des recettes globales entre 2010 et 2016 (en points de pourcentage)
Frais de personnel: entraîneurs	18,6	53,1	-0,4
Frais d'entretien et de fonctionnement des installations du club	7,6	37,7	-0,9
Frais de location des installations sportives	7,2	43,1	-0,8
Frais de personnel: personnel administratif	7,1	37,8	1,2
Contributions aux fédérations	6,6	81,0	-0,1
Organisation de manifestations sportives	6,5	42,0	-0,2
Coûts des appareils de sport/tenues sportives	5,5	46,2	0,6
Frais de personnel: sportifs	4,7	12,1	-2,3
Coûts des licences des joueurs/ pour la compétition	4,6	48,7	0,3
Coûts des manifestations conviviales	4,2	63,1	0,8
Frais de transport	4,0	33,1	0,1
Frais administratifs généraux	3,9	54,8	-0,3
Amortissements	3,3	18,2	-0,4
Frais de personnel: personnel d'entretien	2,7	14,4	-1,3
Assurances	2,2	54,9	0,0
Provisions	2,0	12,8	0,2
Service du capital	0,8	11,0	-0,9
Impôts	0,4	11,9	-0,1
Autres dépenses	7,8	34,7	4,4

Source: Enquête sur les clubs sportifs

La plupart des clubs maîtrisent leur budget

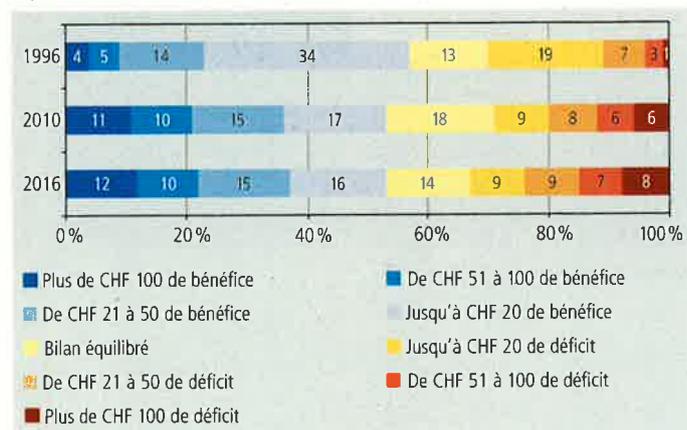
En Suisse, un club sportif réalise en moyenne un bénéfice annuel de plus de 1000 francs (cf. tab. 6.1). Pour mieux évaluer et comparer la situation financière des clubs, il est judicieux de présenter leurs bilans en fonction de leur taille. Le bénéfice moyen par membre actif se situe aux alentours de 10 francs, avec des disparités considérables illustrées par la figure 6.1. Si moins d'un tiers des clubs affichent un bilan équilibré ou un bénéfice de 20 francs maximum par membre actif, plus d'un tiers d'entre eux réalisent un bénéfice supérieur à 20 francs par membre actif et les 33 % restants enregistrent un déficit. Entre 1996 et 2016, le nombre de clubs affichant un bénéfice important comme celui des clubs essuyant une perte marquée ont tous deux nettement augmenté. De manière générale, on peut dire que la situation financière des clubs entre 2010 et 2016 s'est légèrement détériorée, la proportion des clubs accusant un déficit supérieur à 50 francs par membre actif étant passée de 12 % à 15 % pendant cette période.

Les grands clubs ont des frais de personnel plus élevés

Ces résultats peuvent être quelque peu relativisés si l'on considère que les clubs affichant un déficit important par rapport à leurs membres actifs sont principalement ceux de petite et très petite taille. Ainsi, 19 % des petits clubs font état d'un déficit supérieur à 50 francs par membre actif, contre seulement 5 % des grands clubs. Pour la moitié de ces petites structures, le déficit global ne dépasse cependant pas 108 francs par membre actif. Si les grands clubs s'en sortent un peu mieux que les petits dans ce domaine, c'est notamment parce qu'ils peuvent compter sur des recettes par membre actif plus élevées (574 francs contre 519 francs), avec des dépenses qui ne sont pas beaucoup plus conséquentes (504 francs contre 494 francs). Les grands clubs tirent une part nettement plus importante de leurs recettes globales des cotisations de leurs membres (40 % contre 29 %), mais en contrepartie, le poste de dépenses «Frais de personnel» pèse proportionnellement plus de deux fois plus que dans les petits clubs (43 % contre 19 %).

Il convient en outre de mentionner la situation des clubs comptant beaucoup d'enfants et d'adolescents: les dépenses supérieures à la moyenne y sont en effet compensées par des recettes également supérieures, ce qui explique des déficits importants plus rares que dans les autres types de clubs. Concernant les dépenses, la surproportion des frais de personnel fait face à la sous-proportion des dépenses en matière d'infrastructures sportives, tandis qu'au niveau des recettes, il est surprenant de constater la part élevée de la publicité et du sponsoring dans le bilan de ces structures.

Fig. 6.1: Situation financière des clubs: bénéfice ou déficit par membre actif sur la période 1996-2016 (en %)



Source: Enquête sur les clubs sportifs

Des cotisations de membres plus élevées, mais qui restent abordables

Les cotisations des membres constituent la principale source de recettes des clubs. Leur poids au sein du budget est en légère baisse, mais étant donné la croissance globale des recettes à hauteur de 12 %, on peut supposer que les cotisations des membres ont augmenté de manière modérée au cours des six dernières années. Le tableau 6.4 montre précisément la répartition de cette hausse. Les cotisations ont ainsi été légèrement relevées pour toutes les catégories de membres. L'augmentation la plus nette concerne les enfants, la plus faible les membres actifs sans licence ainsi que les membres passifs. Dans l'ensemble, l'adhésion reste très bon marché, y compris pour les enfants et les adolescents. En effet, dans la moitié des clubs, la cotisation n'excède pas 70 francs pour les enfants, 80 francs pour les adolescents et 150 francs pour les membres actifs avec licence. Il convient de noter que 15 % des clubs comportant des enfants et des adolescents ne demandent aucune cotisation pour les enfants, et 14 % d'entre eux aucune cotisation pour les adolescents. Les membres des clubs de golf, de tennis, de natation et de hockey sur glace doivent s'acquitter de cotisations plus élevées. Ceux des clubs de ski, de cyclisme, de tir et de gymnastique bénéficient en revanche de cotisations particulièrement abordables.

Tab. 6.4: Cotisations moyennes pour les différentes catégories de membres sur la période 1996-2016 (cotisation annuelle en francs)

	1996		2010		2016	
	Moyenne arithm.	Médiane	Moyenne arithm.	Médiane	Moyenne arithm.	Médiane
Enfants	54	30	89	50	112	70
Adolescents	69	50	109	70	126	80
Membres actifs avec licence	140	100	212	150	232	150
Membres actifs sans licence	90	60	135	85	136	85
Membres passifs	34	25	44	30	48	30

Source: Enquête sur les clubs sportifs

7. Infrastructure

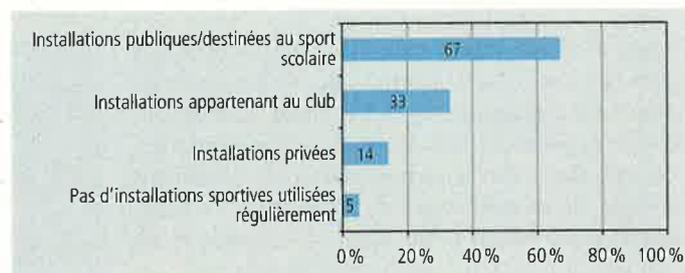
Rôle important des installations sportives publiques

Les clubs sportifs ont besoin d'une infrastructure adaptée. Les deux tiers d'entre eux utilisent des installations publiques et des installations destinées au sport scolaire, comme les salles de gymnastique et de sport, les terrains de sport et les piscines. Le tiers restant des clubs possèdent leurs propres installations, tandis que 14 % utilisent des installations privées (cf. fig. 7.1). En outre, même ces deux dernières catégories sont souvent contraintes de recourir aussi à des installations sportives publiques. Seule une minorité de clubs utilisent exclusivement les installations qui leur appartiennent (21 %) ou une infrastructure privée (5 %). Entre 2010 et 2016, la proportion de clubs recourant aux installations publiques a baissé de 5 points, tout comme celle des clubs utilisant des installations privées. Cela s'explique par une réduction des usages combinés par rapport à 2010: un certain nombre de clubs qui déclaraient alors utiliser à la fois les installations publiques, celles leur appartenant et des infrastructures privées se sont limités en 2016 à l'indication d'un seul type d'installations. Cela ne signifie pas que le nombre d'installations utilisées a reculé, mais seulement que les clubs optent moins souvent pour une combinaison des différentes solutions.

La nature des installations utilisées par les clubs dépend avant tout de la discipline sportive concernée. Les sports collectifs comme le volleyball, l'unihockey, le handball, le basketball, le hockey sur glace et le football, mais aussi la gymnastique, le tennis de table, le badminton, la natation et l'athlétisme se pratiquent généralement dans une installation sportive publique. Les clubs qui possèdent leurs propres installations sont en particulier les clubs de tir, de tennis, de hornuss et de boccia, ainsi que les aéroclubs, les clubs de golf et de voile. Parmi les utilisateurs d'installations privées, on compte notamment les clubs de squash, de minigolf et de billard, mais aussi certains clubs de ski dont les activités requièrent des remontées mécaniques. Ces derniers déclarent néanmoins souvent n'utiliser aucune installation régulièrement. C'est également le cas de différentes autres activités sportives de plein air, telles que la randonnée, le vol, la course d'orientation, la moto, le deltaplane ou le cyclisme.

Plus de deux tiers des clubs ont besoin d'une ou de deux installations sportives pour leurs activités. Un cinquième utilise régulièrement trois à cinq installations, tandis que 6 % des clubs vont au-delà de cinq. En moyenne, un club sportif suisse utilise 2,9 installations sportives (contre 2,7 en 2010) pour la pratique de son activité sportive. Les besoins en matière d'infrastructures sportives ont donc légèrement augmenté entre 2010 et 2016.

Fig. 7.1: Utilisation des installations sportives: pourcentage de clubs qui utilisent régulièrement les infrastructures concernées (plusieurs réponses possibles)



Source: Enquête sur les clubs sportifs

Chaque jour, 25 000 heures de sport associatif se déroulent dans des installations publiques

La durée d'utilisation des installations sportives n'a quant à elle pas évolué. Les 67 % des clubs qui utilisent des installations publiques les occupent en moyenne 14 heures par semaine, un chiffre qui correspond exactement à celui de 2010. Extrapolé à l'ensemble du sport associatif suisse, cela donne une durée totale d'utilisation des installations sportives publiques d'environ 9,2 millions d'heures par an, soit 25 000 heures par jour. Chacune de ces heures concerne en moyenne 16 membres, avec une densité d'occupation nettement supérieure pour les grands clubs (30 membres actifs par heure d'utilisation) par rapport aux petits clubs (12 membres actifs par heure). Le taux d'utilisation des installations sportives par les grands clubs semble donc beaucoup plus élevé, ces derniers bénéficiant aussi des infrastructures les plus vastes. Indépendamment de la taille des clubs, les valeurs relatives à l'utilisation sont un peu plus importantes en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et surtout au Tessin. Il n'y a en revanche pas de différence en la matière entre milieu urbain et zones rurales, le taux d'utilisation des installations sportives publiques étant manifestement équivalent dans les communes rurales et dans les villes.

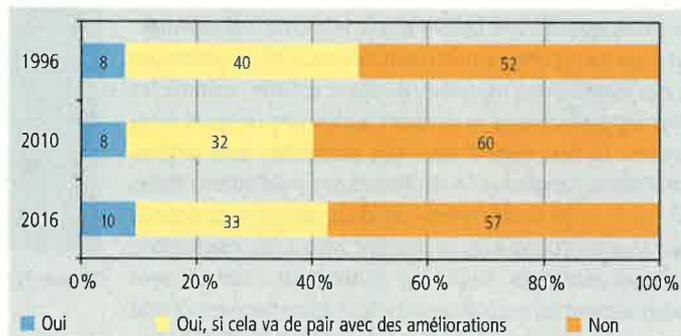
Nous constatons cependant une différence entre ville et campagne dans l'utilisation des installations sportives publiques et destinées au sport scolaire le week-end et pendant les vacances scolaires. Tandis que 60 % des clubs en milieu rural peuvent disposer – toujours ou la plupart du temps – de ces installations le week-end et pendant les vacances également, ce n'est le cas que pour 45 % des clubs situés dans les villes et les agglomérations.

Des frais d'utilisation faibles grâce aux pouvoirs publics

Les frais d'utilisation des installations sportives publiques restent peu élevés. 44 % des clubs qui s'y entraînent ne paient rien ou seulement un forfait annuel relativement faible. En moyenne, un club sportif suisse s'acquitte d'environ 4,60 francs par heure pour utiliser les installations publiques. Ce coût est légèrement plus élevé en Suisse romande (5,60 francs) qu'au Tessin (4,90 francs) et en Suisse alémanique (4,30 francs). Dans les villes aussi, les clubs doivent payer en moyenne un peu plus pour recourir aux installations publiques (5,90 francs) que dans les agglomérations (4 francs) et dans les communes rurales (4 francs). Les frais d'utilisation ont par ailleurs légèrement augmenté au cours des six dernières années, et sont aujourd'hui 60 centimes plus chers par heure qu'en 2010. Les disparités entre les régions linguistiques sont notables: si la hausse est très légère en Suisse alémanique, elle est beaucoup plus nette en Suisse romande, tandis que le Tessin enregistre plutôt une baisse de ces frais.

L'analyse de l'utilisation des infrastructures montre clairement le soutien dont bénéficient les clubs de la part des pouvoirs publics. Indispensable à leur survie, cette aide est appréciée à sa juste valeur. 44 % des clubs qui utilisent des installations sportives publiques jugent ainsi que les frais sont très avantageux, 37 % qu'ils sont parfaitement corrects et 19 % qu'ils sont trop élevés. Ce résultat est influencé par les réponses de tous les clubs qui utilisent gratuitement les installations, et qui trouvent naturellement les frais «très avantageux». Cependant, même en excluant ces clubs, les sondés sont 18 % à considérer ces frais comme très avantageux, 50 % comme parfaitement corrects et 32 % comme trop élevés. A 8,60 francs par heure, le prix payé par cette dernière catégorie correspond effectivement presque au double de la moyenne. Il s'agit le plus souvent de clubs de moyenne et de grande taille comptant beaucoup d'enfants et d'adolescents, qui affichent un taux élevé d'utilisation des installations (24 heures par semaine en moyenne).

Fig. 7.2: Disposition à déboursier davantage pour l'utilisation des installations sportives publiques sur la période 1996-2016 (en % des clubs qui utilisent des installations publiques)



Source: Enquête sur les clubs sportifs

43 % des clubs sont disposés à déboursier davantage pour utiliser les installations sportives publiques; mais pour plus des trois quarts d'entre eux, la condition serait que cela aille de pair avec des améliorations (cf. fig. 7.2). Alors que la disposition à consacrer une plus grande part du budget à l'infrastructure avait reculé entre 1996 et 2010, elle a de nouveau légèrement augmenté depuis cette date. De manière générale, cette tendance est inversement proportionnelle à la durée d'utilisation et au montant des frais actuels: les clubs qui seraient prêts, sans réserve, à déboursier davantage sont ceux qui y recourent moins de 9 heures par semaine et qui paient 3 francs par heure. De l'autre côté, les clubs qui ne peuvent et ne veulent pas faire un effort financier supplémentaire utilisent les infrastructures plus de 15 heures par semaine pour un tarif horaire de 5 francs. Les facteurs tels que la taille du club, la proportion de jeunes ou encore la région linguistique n'ont en revanche pas de grande influence sur la disposition à payer plus.

Une plus forte demande d'infrastructures de la part des grands clubs comptant beaucoup de jeunes

La figure 7.3 illustre les besoins en installations sportives supplémentaires. Dans un premier temps, il est réjouissant de constater que le manque d'infrastructures n'a pas augmenté au cours des dernières années, et qu'il a même baissé. Aujourd'hui, 70 % des clubs estiment disposer d'une infrastructure suffisante, cette proportion ayant grimpé de 4 points depuis 2010 et même de 10 points depuis 1996. En se penchant plus en détail sur la figure 7.3, on remarque cependant différents problèmes. L'infrastructure est ainsi jugée plus fréquemment trop petite ou insuffisante en Suisse romande et au Tessin qu'en Suisse alémanique. Une demande particulièrement élevée en installations supplémentaires émane en outre des grands clubs comptant plus de 300 membres actifs, ainsi que des clubs à forte proportion d'enfants

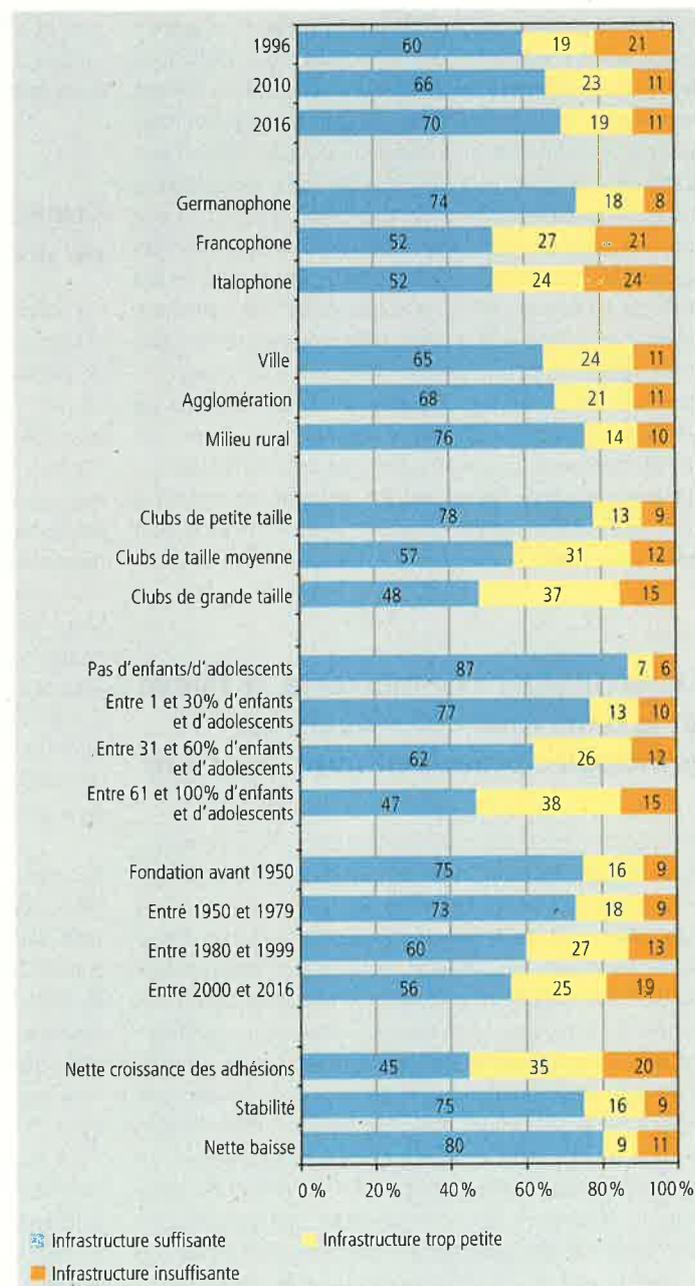
et d'adolescents. Plus de la moitié de ces clubs ont en effet besoin d'installations supplémentaires ou d'autres installations. Les clubs plus anciens sont aussi plus nombreux à pouvoir pratiquer leurs activités dans des infrastructures correspondant à leurs besoins en termes de quantité et de qualité, tandis que les clubs plus récents et ceux affichant une forte croissance des adhésions auraient davantage besoin d'installations sportives supplémentaires ou d'un autre type.

La discipline sportive joue également un rôle décisif dans les besoins d'infrastructures supplémentaires. La situation semble en effet particulièrement précaire pour les clubs d'unihockey, dont près des trois quarts jugent leurs installations actuelles trop petites ou insuffisantes. De même, plus de la moitié des clubs dans les disciplines suivantes ne sont que partiellement satisfaits de leur infrastructure: natation (68 %), football (60 %), handball (59 %), basketball (59 %), athlétisme (55 %), patinage (53 %) et volleyball (53 %). A l'opposé, environ neuf clubs sur dix affiliés à l'Association fédérale de tir à l'arbalète, à Swiss Orienteering, à l'Association fédérale de hornuss, à la Fédération Suisse des Echecs ou encore à Swiss-Ski sont satisfaits de leur infrastructure actuelle et n'ont pas besoin d'installations supplémentaires.

De nombreuses installations sportives disponibles dans la commune du club

Non seulement la plupart des clubs sont satisfaits de leur infrastructure sportive, mais ils peuvent aussi compter sur des installations situées à proximité. 87 % des clubs utilisent ainsi des installations dans leur propre commune. Pour 5 % des clubs, l'installation sportive utilisée la plus proche se trouve dans une commune voisine, pour 7 % dans la région et pour 1 % seulement en dehors de la région. Aucune différence notable n'est à observer en fonction de la taille des clubs, de la proportion de jeunes ou de la région concernée. Seul le Tessin affiche, avec 81 %, une proportion un peu plus faible de clubs pouvant recourir aux installations sportives de leur propre commune. Cette valeur est toutefois nettement supérieure à celle enregistrée en 2010. Les clubs qui ne disposent d'aucune infrastructure dans leur commune ou les communes voisines sont généralement ceux qui pratiquent le tir, la course d'orientation ou le sport en entreprise, ainsi que les groupes de vol, les clubs de ski, de cyclisme ou de curling et diverses sections du CAS.

Fig. 7.3: Besoins de constructions: évolution dans le temps et répartition en fonction de la région linguistique, du type d'habitat, de la structure des clubs, de la date de fondation et de l'évolution des adhésions (en %)



Source: Enquête sur les clubs sportifs

8. Défis et perspectives

Une vision de l'avenir moins optimiste qu'en 2010

Après avoir présenté en détail les structures des clubs sportifs suisses et les prestations qu'ils proposent, nous souhaitons maintenant revenir sur les défis qu'ils rencontrent et nous intéresser à leurs perspectives d'avenir. Le questionnaire comportait à ce sujet une question explicite, dont il ressort que la plupart des clubs ont une vision foncièrement optimiste de l'avenir. Cependant, cet optimisme est un peu moins marqué qu'il y a 6 ans: en 2010, 77 % des clubs indiquaient qu'ils envisageaient l'avenir avec optimisme, contre 64 % seulement en 2016. Les grands clubs sont nettement plus enthousiastes que ceux de taille moyenne et, surtout, que les petits clubs. La confiance dans l'avenir est également plus forte en Suisse italophone qu'en Suisse romande ou en Suisse alémanique. De même, les clubs comportant une relève importante sont, à juste titre, plus optimistes que ceux qui n'en comptent pas ou peu. En revanche, on n'observe dans ce domaine aucune différence entre le milieu urbain et le milieu rural.

Le recrutement de membres, la relève et le bénévolat constituent les principales préoccupations des clubs

Afin de pouvoir identifier précisément les principales sources d'inquiétude des clubs, nous leur avons présenté une liste exhaustive de problèmes potentiels. Ils devaient indiquer dans quelle mesure ils étaient concernés par chacun d'eux. Après avoir classé les différents défis en sept catégories de problèmes à l'aide d'une analyse en composantes principales (cf. fig. 8.1), nous avons pu établir un baromètre des préoccupations sur la base des réponses fournies par les clubs. La principale préoccupation de ces derniers se révèle ainsi être le recrutement et la fidélisation des membres. Pour environ un tiers d'entre eux, cet aspect est très problématique, en particulier lorsqu'il s'agit d'attirer des enfants et des adolescents. Il convient également de noter que la fidélisation des enfants et des adolescents – mais pas celle des adultes – s'avère tout aussi difficile que le recrutement de nouveaux membres. Le défi ne consiste donc pas seulement à inciter les jeunes à s'inscrire dans un club, mais aussi et surtout à les dissuader d'en sortir de façon précipitée. Ce problème est encore plus marqué chez les jeunes sportifs de haut niveau. Le recrutement et la fidélisation de jeunes talents

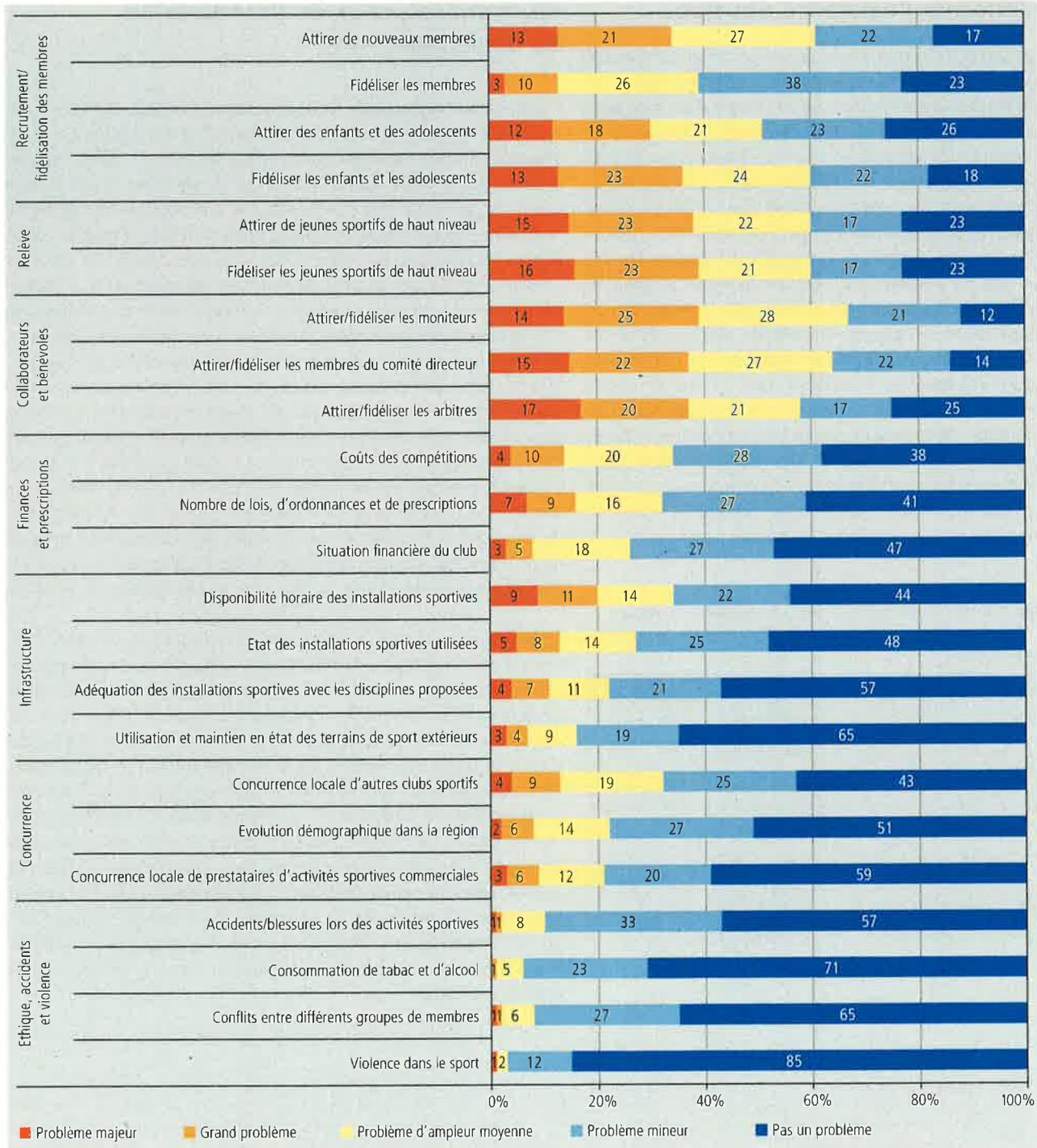
et de collaborateurs bénévoles se trouvent ainsi en tête du baromètre des préoccupations des clubs. Ceux qui ne connaissent aucun problème dans l'un ou l'autre de ces domaines sont très minoritaires. Par ailleurs, si les finances et les prescriptions ainsi que les questions d'infrastructure ou de concurrence représentent de véritables casse-têtes pour certains clubs, elles ne constituent pas un problème pour tous.

Cumul de différents problèmes et catégories de problèmes les plus fréquentes

Les différentes catégories de problèmes sont étroitement liées entre elles, si bien que les problèmes rencontrés dans un domaine vont souvent de pair avec ceux survenant dans un autre domaine. Ainsi, comme on pouvait s'y attendre, on observe une forte corrélation entre le recrutement de membres et celui de jeunes talents. Les clubs qui éprouvent généralement des difficultés à trouver de nouveaux membres et à les retenir sur le long terme ont également beaucoup de mal à attirer des jeunes sportifs de haut niveau. Un grand nombre d'adhérents semble donc rester dans bien des cas la condition sine qua non pour disposer d'une élite brillante. On constate en outre un lien étroit entre la fidélisation des membres et le bénévolat: les clubs qui ne parviennent pas à garder leurs membres longtemps manquent du réservoir nécessaire pour avoir des collaborateurs bénévoles. Les problèmes d'infrastructure vont quant à eux souvent de pair avec les problèmes financiers, et les clubs qui redoutent la concurrence d'autres clubs ou de prestataires d'activités sportives commerciales sont fréquemment confrontés à des difficultés dans tous les autres domaines.

Par ailleurs, les diverses catégories de problèmes n'affectent pas de la même manière les différents types de clubs. Cela est particulièrement visible dans les domaines du recrutement des membres et de la relève. Les grands clubs et ceux qui comptent beaucoup de jeunes sportifs ont non seulement moins de problèmes pour assurer la relève, mais, de manière générale, pour attirer de nouveaux membres. Cela vaut également en partie pour les clubs de Suisse italophone et de Suisse romande, qui rencontrent en revanche davantage de problèmes d'infrastructure (cf. fig. 7.3). La prise en compte de l'orientation des clubs concernés (cf. fig. 4.3) permet de surcroît d'obtenir des informations complémentaires intéressantes à ce sujet: les clubs qui se concentrent sur la compétition et la performance sont bien plus touchés que les autres par les difficultés liées aux finances et à l'infrastructure, tandis que les clubs orientés vers la convivialité ont beaucoup moins de problèmes pour trouver des bénévoles. Parallèlement, les clubs revêtant une grande importance au sein de la commune et ceux se considérant plutôt comme des prestataires ont moins de mal à recruter de nouveaux membres (mais ils sont tout autant affectés par les problèmes de relève).

Fig. 8.1: Baromètre des préoccupations des clubs sportifs suisses, avec indication de la proportion de clubs concernés par les différents problèmes (en %)



Source: Enquête sur les clubs sportifs. Les différentes affirmations ont été regroupées en sept dimensions via une analyse en composantes principales.

Accroissement des problèmes menaçant l'existence des clubs

La comparaison du baromètre des préoccupations actuel avec celui de 2010 ne révèle aucun changement majeur. Les différences sont si minimes que l'on a du mal à comprendre pourquoi le nombre de clubs envisageant l'avenir avec inquiétude a augmenté au cours des six dernières années. Ce n'est que lorsque l'on tient compte du caractère menaçant des divers problèmes et préoccupations pour la survie des clubs concernés que l'on peut expliquer cette hausse. En effet, dans le cadre du baromètre des préoccupations, les clubs ne devaient pas seulement indiquer l'ampleur du problème en question, mais aussi préciser s'il mettait ou non leur existence en danger. On constate ainsi que 41 % des clubs rencontrent au moins un problème qui menace leur survie, contre 32 % en 2010 (cf. tab. 8.1). La proportion de clubs dont l'existence est mise en péril par plus d'un problème s'est accrue de plus de 50 % entre 2010 et 2016, passant de 14 % à 22 %. Elle a augmenté pour tous les types de clubs et dans toutes les régions. Cependant, les clubs ne sont pas tous affectés avec la même intensité et, surtout, ils ne sont pas tous touchés par les mêmes problèmes.

Tab. 8.1: Vue d'ensemble du nombre de problèmes menaçant l'existence des clubs sur la période 2010-2016 (en % du nombre total de clubs)

	2010	2016
Clubs dont l'existence n'est pas menacée	68	59
Clubs affectés par un problème menaçant leur existence	18	19
Clubs affectés par deux problèmes menaçant leur existence	8	12
Clubs affectés par trois problèmes menaçant leur existence	3	5
Clubs affectés par au moins quatre problèmes menaçant leur existence	3	5

Source: Enquête sur les clubs sportifs

Les clubs de petite taille manquent de membres, ceux de grande taille de bénévoles

On dénombre un peu moins de clubs se sentant menacés dans leur existence au Tessin qu'en Suisse romande ou en Suisse alémanique. Les clubs tessinois sont plus souvent confrontés que les autres à des problèmes d'infrastructure, tandis que ceux de Suisse alémanique ont plus de mal que la moyenne à attirer des membres et à les fidéliser. Le bénévolat représente une autre source de préoccupation fréquente dans ces deux régions linguistiques. En Suisse romande, la survie des clubs est mise en péril aussi bien par la difficulté à recruter des membres et à trouver des bénévoles que par les problèmes d'infrastructure et de finances. Les grands clubs connaissent beaucoup moins de problèmes menaçant leur existence que ceux de taille moyenne et, surtout, que les petits clubs. Si la principale préoccupation de ces derniers est de disposer de suffisamment de membres, les grands clubs manquent proportionnellement plus souvent de bénévoles, et rencontrent aussi plus fréquemment des difficultés en matière d'infrastructure. Le constat est similaire en ce qui concerne la proportion de jeunes: les clubs qui comptent beaucoup d'enfants et d'adolescents sont davantage touchés par les problèmes de bénévolat et d'infrastructure. En revanche, ceux qui n'en ont pas ou peu sont plus souvent préoccupés par les problèmes de relève, mais aussi par la difficulté à attirer des membres et à les fidéliser (cf. fig. 8.2).

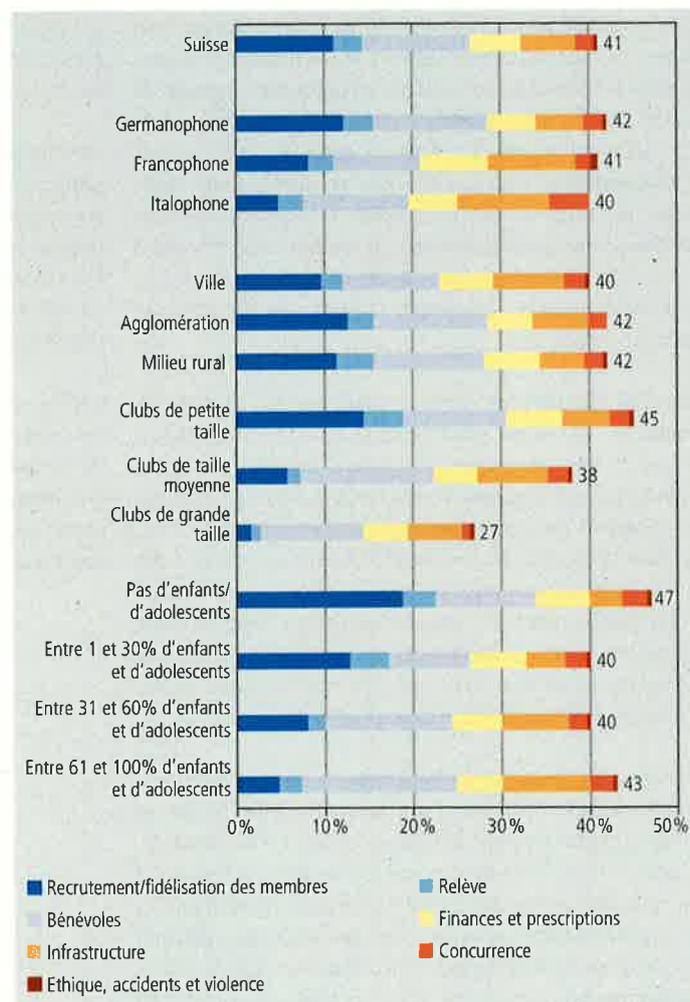
Les analyses montrent clairement que les difficultés varient très fortement d'un club à l'autre, et qu'il n'existe donc pas de solution miracle valable pour tous: il faut trouver des solutions différentes en fonction de la taille et de l'orientation de chacun. C'est ce que confirment les clubs lorsqu'on leur demande dans quel domaine ils ont le plus besoin d'aide. Le tableau 8.2 recense les prestations de soutien qu'au moins 10 % des clubs aimeraient recevoir de la part des fédérations et d'autres organisations. Les catégories de problèmes «Recrutement/fidélisation des membres», «Bénévolat», «Infrastructure» et «Finances» figurent là encore en tête de liste. Si les clubs se disent globalement satisfaits des aides actuelles, de nombreuses voix critiques s'élèvent aussi et soulignent le potentiel d'amélioration en la matière. Pour résumer, on peut dire que les problèmes rencontrés par les clubs ne se sont pas multipliés, mais qu'ils se sont accentués, renforçant leurs préoccupations et leurs craintes habituelles.

Tab. 8.2: Prestations de soutien souhaitées par les clubs

Nous souhaitons plus de soutien pour...	En % du nombre total de clubs
le recrutement/la fidélisation des membres	45
les finances	37
le recrutement/la fidélisation des moniteurs/entraîneurs	31
l'infrastructure sportive	27
la formation des moniteurs/entraîneurs	27
le matériel/l'équipement	25
le recrutement/la fidélisation des bénévoles du comité directeur	22
le marketing/les RP/la notoriété	20
l'offre de formation destinée aux jeunes pour une future activité de moniteur/d'entraîneur	19
la promotion des talents	17
l'offre de formation destinée aux jeunes pour une future activité au sein du comité directeur	15
la mise en réseau régionale/locale	15
la formation en gestion de club	14
l'organisation de compétitions et d'événements	14
l'accroissement de l'attractivité/l'amélioration de la qualité des offres sportives	13
le recrutement/la fidélisation des auxiliaires bénévoles	13
l'exécution des formalités	11
l'administration	11
Internet et les médias sociaux	10

Source: Enquête sur les clubs sportifs

Fig. 8.2: Répartition des différentes catégories de problèmes menaçant l'existence des clubs en fonction de la région linguistique, du type d'habitat et de la structure des clubs (en % du nombre total de clubs)



Source: Enquête sur les clubs sportifs. Remarque: les différentes catégories de problèmes sont représentées en fonction de leur poids dans le total des problèmes menaçant l'existence des clubs (plusieurs réponses possibles).

9. Bilan

Le suivi des clubs sportifs suisses remonte à 20 ans. Il avait été motivé par la crainte que la Suisse puisse prochainement voir disparaître une grande partie de ses clubs. Cela ne s'est heureusement pas produit: le sport associatif est bien vivant. Ses succès, ses prestations et l'engagement important de ses membres sont décrits en détail dans la présente étude. 19 000 clubs sportifs, 2 millions de membres actifs, 75 millions d'heures de travail bénévole: les chiffres sont impressionnants. Pour autant, nous ne devrions pas considérer que cette tendance est vouée à se poursuivre dans les deux prochaines décennies. Le secteur est confronté à de sérieuses préoccupations, à des défis de taille et à des évolutions notables. Le présent rapport s'en fait aussi largement l'écho.

Les clubs sportifs n'ont ainsi pu participer que de manière limitée au boom du sport observé au cours des 20 dernières années. La croissance concerne en premier lieu les membres les plus jeunes; ce qui semble certes prometteur pour l'avenir, mais présente aussi certains risques. En effet, si les enfants sont de plus en plus jeunes à adhérer à des clubs, ils en sortent aussi de plus en plus tôt. Les départs et les changements de clubs sont en hausse, mettant à mal la stabilité dont ont besoin ces derniers. De plus, le recul de la fidélisation va de pair avec une moindre disposition à s'engager bénévolement au sein d'un club.

Le bénévolat constitue non seulement la pierre angulaire du sport associatif, mais aussi son talon d'Achille. Trouver et intégrer des bénévoles n'a certes jamais été un jeu d'enfant, mais les difficultés se sont encore renforcées. Il est de moins en moins aisé de recruter des fonctionnaires, des entraîneurs ou encore des arbitres et des juges qui veulent ou peuvent consacrer une partie de leur temps libre à un club sportif. Si le partage des postes entre plusieurs bénévoles permet de soulager quelque peu les personnes concernées, il entraîne aussi des besoins accrus en bénévoles. Les budgets de la plupart des clubs étant très serrés, une plus grande professionnalisation ne semble envisageable que pour une poignée d'entre eux, sans compter que les cotisations des membres ne peuvent être augmentées indéfiniment.

Le présent rapport met lumière les grandes lignes du développement des clubs et les principaux indicateurs. Il montre aussi l'étendue et la diversité du paysage associatif sportif en Suisse: loin d'être un paquebot de luxe, il rassemble une myriade de canots, voiliers et bateaux à moteur indépendants de toutes tailles, conceptions et gammes d'équipement. La richesse de cette «biodiversité» est l'une des clés

du succès du sport organisé, auquel elle apporte souplesse et dynamisme. Mais elle a également ses limites. Si dans un premier temps, de nombreux signes indiquaient une tendance plutôt favorable aux clubs de moyenne et de grande taille, on a assisté ces dernières années à une nouvelle progression des clubs de petite et de très petite taille. Or, beaucoup d'entre eux ne semblent pas suffisamment armés pour relever les défis futurs.

La situation et les perspectives d'avenir des clubs sportifs sont intéressantes aussi en dehors du sport. L'importance des clubs va en effet bien au-delà de ce domaine, puisqu'ils réunissent en leur sein des personnes diverses sans considération d'âge, de sexe, de milieu social ou de nationalité. Les valeurs sociales, la tolérance, le fair-play et l'intégration y jouent un rôle majeur. Les clubs doivent donc faire face non seulement aux challenges d'ordre sportif, mais aussi aux défis qui touchent la société.

Les chiffres présentés ici doivent les aider à surmonter ces difficultés. Le suivi des clubs sportifs a un sens s'il permet de tirer des conséquences et de mettre au point des mesures adaptées. En savoir plus sur la situation doit donner davantage de moyens d'action aux organisations sportives et aux promoteurs du sport. Plus que de prédire l'avenir, il importe de contribuer à le façonner.

10. Méthode d'enquête et échantillon

Enquête sur les fédérations

Le 4 décembre 2015, un courriel a été envoyé aux 85 fédérations affiliées à Swiss Olympic afin de les inviter à répondre à une enquête en ligne. Ce courriel a également été transmis à l'Association fédérale de lutte suisse qui n'est devenue un membre officiel de Swiss Olympic qu'en 2017. Après trois rappels envoyés respectivement les 11 janvier, 29 janvier et 8 février 2016, ainsi que quelques relances par téléphone, l'enquête a pu être retirée d'Internet le 16 mars 2016. Le taux de participation était de 100 %. Sur les 86 fédérations sportives interrogées, deux d'entre elles ont toutefois interrompu prématurément l'enquête et deux autres n'ont pas entièrement renseigné le questionnaire. Les 82 fédérations restantes ont répondu aux questions de manière fiable et aussi complète que possible. 76 fédérations ont rempli le questionnaire en allemand et 10 en français.

Les entretiens menés en 2016 par Swiss Olympic auprès des fédérations ont été l'occasion de discuter avec les responsables de ces dernières des renseignements fournis dans le questionnaire. Certaines données et estimations ont ainsi pu être complétées et modifiées. Au terme de l'enquête, les fédérations ont été priées de fournir les adresses électroniques de tous leurs clubs membres, ce qui a servi ensuite de base à l'enquête sur les clubs.

Enquête sur les clubs

Les clubs ont été contactés de manière échelonnée de début mars à fin mai 2016. Ceux qui n'avaient pas participé à l'enquête après avoir reçu le premier courriel ou qui ne s'étaient pas explicitement désinscrits ont reçu un premier rappel début avril et un second un mois plus tard. Les expéditeurs du courriel d'invitation et des messages de rappel étaient l'Observatoire Sport et activité physique Suisse ainsi que la direction de Swiss Olympic. L'enquête a été réalisée dans trois des quatre langues nationales (allemand, français et italien). Diverses mesures d'accompagnement, telles que la rubrique «FAQ», avaient été mises en place sur le site Internet de Swiss Olympic et de l'Observatoire Sport et activité physique Suisse, tout comme des lettres spécifiques d'information et de motivation émanant des fédérations sportives. Durant l'enquête, de nombreux courriels ont été échangés avec différents dirigeants de clubs, qui se sont également vu proposer des aides pour compléter le questionnaire. Les mesures susmentionnées ont permis d'atteindre un taux de participation élevé, en limitant le nombre d'interruptions lors du remplissage du questionnaire, à la fois long et ardu. Malgré le sérieux avec lequel la grande majorité des responsables de club ont répondu aux questions, et bien qu'ils l'aient fait de manière (presque) complète, un vaste contrôle des données était nécessaire. Ce contrôle a consisté à rechercher systématiquement les lacunes, incohérences et données erronées afin de les corriger, dès lors que cela était possible.

La population de la présente enquête sur les clubs sportifs est constituée de l'ensemble des clubs de sport suisses appartenant à l'une des fédérations sportives affiliées à Swiss Olympic. Les clubs des 8 fédérations ci-après n'ont toutefois pas pu être interrogés faute d'avoir pu obtenir les adresses électroniques de leurs responsables: Auto Sport Suisse, Unions Chrétiennes Suisses, Mouvement Scout de Suisse, Fédération Suisse du Sport Universitaire, Association suisse d'éducation physique à l'école, Fédération Suisse d'Haltérophilie Amateur, Association Suisse des Sous-Officiers et Association Sportive Suisse des Quilleurs. Il s'agit là de fédérations faitières d'organisations ne comportant pas de clubs membres, ainsi que de fédérations ne possédant pas de liste de leurs clubs membres ou qui, pour des raisons de protection des données, ne peuvent pas transmettre les adresses électroniques de leurs clubs. Cela étant, seules les données manquantes des deux fédérations de jeunesse (Mouvement Scout de Suisse et Unions Chrétiennes Suisses) ont un réel impact sur les résultats de l'enquête, car ces dernières regroupent à elles deux 770 clubs et quelque 55 000 membres actifs, dont la plupart sont des jeunes. Ceux-ci sont cependant pris en compte dans l'enquête sur les fédérations.

Le tableau 10.1 montre que les 78 fédérations participantes comportent officiellement 18 478 clubs et qu'elles ont mis à disposition 17 557 adresses de clubs au total pour la réalisation de l'enquête. Lors du contrôle de ces données, il a fallu en supprimer certaines car les adresses électroniques étaient manquantes, incomplètes, erronées ou fournies en double. Il s'agissait aussi parfois d'adresses de fédérations (régionales), d'associations de vétérans, etc., ou encore de clubs domiciliés en dehors de la Suisse. En outre, certains clubs sont membres de plusieurs fédérations, et il s'est avéré dans certains cas que deux clubs indépendants avaient comme responsable la même personne de contact. Là encore, l'une des deux adresses a été systématiquement supprimée. Au final, le courriel d'invitation à l'enquête a été envoyé à 15 082 adresses électroniques différentes.

Sur les 15 082 clubs sportifs contactés, 6 627, soit 44 %, se sont connectés au questionnaire. Au total, 5 335 responsables de club l'ont rempli en entier ou partiellement. Cela correspond à un taux de participation de 35 %, une valeur légèrement en-dessous des 37 % obtenus en 2010, mais qui reste tout à fait satisfaisante pour une enquête en ligne (cf. tab. 9.1).

Tab. 10.1: Vue d'ensemble des taux de participation à l'enquête sur les clubs suisses

	Nombre	Taux de réponse	En % du nombre total de clubs
Nombre de clubs affiliés aux 86 fédérations (selon les données des fédérations)	19 487		100,0
Nombre de clubs des 78 fédérations participantes (selon les données des fédérations)	18 478		94,8
Nombre d'adresses électroniques fournies par les fédérations (avant contrôle)	17 557		90,1
Nombre d'adresses électroniques valides fournies par les fédérations (après contrôle)	15 082	100,0	77,4
Nombre de clubs s'étant connectés au questionnaire	6 627	43,9	34,0
Nombre de clubs ayant rempli le questionnaire	5 335	35,4	27,4

En ce qui concerne les raisons ayant poussé les responsables de club à ne pas répondre à l'enquête ou à l'interrompre prématurément, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses. Sur la base des différentes réactions à l'envoi du courriel et en dépit des diverses contre-mesures prises, nous supposons qu'une partie considérable des courriels d'invitation n'ont pas atteint leurs destinataires et que certains ont été victimes des filtres anti-spam. Cela a particulièrement été le cas pour un grand nombre des courriels de rappel. Nous pensons également qu'une partie des responsables de club contactés n'ont tout simplement pas eu le temps ou l'envie de participer à l'enquête, ou qu'ils ont été découragés par l'ampleur et la complexité de celle-ci. Enfin, les adresses électroniques erronées, les changements de dirigeant ou les dissolutions de clubs ont probablement aussi dû jouer un rôle. Quelques cas de ce type nous ont été signalés.

Tab. 10.2: Comparaison entre les données de l'enquête sur les fédérations et celles de l'enquête sur les clubs concernant les caractéristiques structurelles des clubs

	Enquête sur les fédérations	Enquête sur les clubs
Taille moyenne d'un club (membres actifs)	101	121
Proportion de femmes	36 %	33 %
Proportion de membres actifs de moins de 20 ans	37 %	37 %

Le tableau 10.2 compare les données issues de l'enquête sur les fédérations avec celles obtenues dans le cadre de l'enquête sur les clubs sportifs. Il y ressort clairement que les clubs ayant participé à l'enquête sont dans l'ensemble un peu plus grands que la moyenne. Les clubs de petite et de très petite taille ont un peu moins souvent pris part à l'enquête que les clubs de moyenne et de grande taille. On n'observe toutefois pas de différence notable au niveau de la structure des membres: la proportion de femmes révélée par l'enquête sur les clubs est un peu moins élevée, mais celle des enfants et des adolescents est strictement la même. Par ailleurs, il n'existe pas de différence significative entre les clubs qui ont interrompu le questionnaire et ceux qui l'ont renseigné en entier.

Méthodes d'analyse et signification statistique

Même si les caractéristiques des clubs interrogés coïncident bien avec celles de l'ensemble des clubs et qu'un large éventail de fédérations et de disciplines sportives est représenté, il faut tenir compte du fait que les enquêtes réalisées auprès d'échantillons représentatifs comportent toujours une certaine marge d'erreur. L'étalon de mesure le plus connu à cet égard est l'intervalle de confiance, que l'on peut calculer au moyen de la formule ci-dessous:

$$l = \pm 2 \sqrt{p(100-p)/n}$$

l = intervalle de confiance

p = proportion de personnes interrogées ayant fourni une réponse donnée (en points de pourcentage)

n = taille non pondérée de l'échantillon

Par conséquent, si 41 % des 5335 clubs interrogés affirment connaître au moins un problème menaçant leur existence, la valeur «réelle» se situe, avec une probabilité de 95 %, entre 39,7 % et 42,3 % (intervalle de confiance: 1,3 point de pourcentage). En raison de ces imprécisions, les valeurs fournies dans le présent rapport sont généralement arrondies à des nombres entiers.

Afin de garantir encore mieux la fiabilité des données de l'enquête, nous avons réalisé des tests de signification spécifiques dont nous ne pouvons pas, pour des raisons de place, présenter ici l'intégralité des résultats. Lors de leur interprétation, nous avons veillé à ce que les différences ou corrélations mentionnées soient statistiquement significatives (niveau au moins égal à 95 %). Nous n'avons en revanche procédé à aucun test de signification lors de l'analyse des résultats de l'enquête sur les fédérations, car il s'agissait là d'une enquête exhaustive et non d'une enquête par échantillon.

Les extrapolations ont été réalisées en transposant les données fournies par les 5335 clubs interrogés à l'ensemble des 18824 clubs sportifs suisses (cf. chap. 2 pour la déduction de cette valeur corrigée). Les estimations ont généralement été arrondies à l'inférieur, car les clubs ayant répondu au questionnaire étaient généralement légèrement plus grands que la moyenne.

Nous avons ensuite eu recours à diverses analyses univariées, bivariées et multivariées pour exploiter les données. Afin de réduire les longues listes d'éléments (cf. fig. 5.3 et 8.1), nous avons procédé à une analyse en composantes principales. L'analyse en composantes principales ou analyse factorielle permet d'obtenir, à partir d'un nombre donné de variables, un nombre réduit de variables hypothétiques (facteurs) devant représenter le mieux possible la structure initiale des variables. Il s'agit d'une méthode couramment utilisée en sciences sociales, mais dont les résultats dépendent très largement des postulats en raison de différentes possibilités de calcul. La stratégie d'exploitation des données utilisée dans le présent rapport s'inspire du procédé de base fourni dans les manuels spécialisés pour effectuer des analyses en composantes principales. Ce procédé consiste à extraire les variables hypothétiques à partir de la matrice de corrélation des variables standardisées (z).

Enquête auprès de la population

Les résultats de l'enquête sur les clubs sportifs ont en outre été vérifiés, validés et complétés à l'aide de deux enquêtes réalisées auprès de la population. Il s'agit des enquêtes Sport Suisse 2014 et Observatoire du bénévolat Suisse 2016, qui contiennent de plus amples informations sur les adhésions aux clubs sportifs et sur le travail bénévole qui y est accompli. Dans le cadre de Sport Suisse 2014, 10652 personnes domiciliées en Suisse et âgées de 15 à 74 ans ont été interrogées par téléphone sur leurs activités et leurs centres d'intérêt en matière de sport. L'Observatoire du bénévolat Suisse 2016 a quant à lui porté sur 5721 personnes âgées de plus de 14 ans, interrogées par téléphone ou via Internet. Dans les deux cas, l'échantillon de personnes consultées a été sélectionné de manière aléatoire à partir du cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces enquêtes sont toutes deux représentatives. D'autres informations sur les méthodes utilisées et les résultats obtenus se trouvent dans les rapports de base correspondants.⁵

⁵Lamprecht, M., Fischer, A. & Stamm, H.P. (2014): Sport Suisse 2014 – Activité et consommation sportives de la population suisse. Macolin: Office fédéral du sport OFSPO.

Freitag, M., Manatschal, A., Ackermann, K. & Ackermann, M. (2016): Freiwilligen-Monitor Schweiz 2016 (Observatoire du bénévolat Suisse 2016, en allemand uniquement). Zurich: Seismo

Image: Daniel Käsermann
Traduction: cb service sa, Lausanne

Observatoire Sport et activité physique Suisse
c/o Lamprecht & Stamm Sozialforschung und Beratung AG
Forchstrasse 212
CH-8032 Zurich
info@sportobs.ch
www.sportobs.ch

Office fédéral du sport OFSPO
2532 Macolin
info@baspo.admin.ch
www.ofspo.ch

Edition: 2017



Monsieur Gilles Brand
Conseiller municipal Chêne-Bourg

Concerne : Requête pour la construction d'une nouvelle salle de sports polyvalente sur les 3 communes chênoises

Monsieur le Conseiller,

Nos trois clubs, le Chêne Basket, le Chênois Genève Handball et le Chênois Genève Volleyball sont les trois principaux utilisateurs de la salle de sports du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM), ainsi que de plusieurs salles de gymnastique des écoles sises sur les trois communes.

Le manque récurrent et cruel d'infrastructure :

Au total, nos trois clubs comptent près de 1'000 joueurs et joueuses dont plus de 90% font partie du mouvement juniors et loisirs dédié principalement aux trois communes. Ceux-ci jouent dans plus de 50 équipes avec globalement 50% d'équipes féminines et 50% d'équipes masculines.

Or le manque de salles de sport sur ce territoire ne nous permet plus de remplir notre mission. Nous considérons que nous avons un rôle social important en donnant la possibilité aux jeunes d'être bien encadré dans un sport collectif qui est une école de vie qui véhicule les valeurs tel que la discipline, la motivation, le fair-play, la camaraderie, etc.

Refus de jeunes par manque de moyen :

En effet, la forte croissance de ces dernières années de nos mouvements kids et juniors dont les effectifs ont doublé depuis 5 ans nous obligent aujourd'hui d'avoir des listes d'attente pour les jeunes qui souhaitent démarrer dans l'un de nos trois sports. Nous avons aujourd'hui pour les 3 clubs des listes d'attente qui comptaient plus de 150 enfants au début de la saison 2021/2022. Or, nous commençons à préparer la prochaine saison avec beaucoup d'inquiétudes en sachant que nous devons refuser encore plus de jeunes à la prochaine rentrée scolaire.

Cette situation est alarmante pour plusieurs raisons :

- Comment expliquer aux parents que leur enfant ne peut pas commencer le sport qu'il souhaite ?
- Pour éviter toute discrimination, comment faire des choix sur les catégories, genres, âges, etc.
- Perte de contact avec la population des 3 chênes
- Risque que ces jeunes soient désœuvrés s'ils ne peuvent pas pratiquer leur sport
- Membres des comités des 3 clubs démotivés par cette situation
- Grandes difficultés pour trouver des bénévoles dans ces conditions
- Impossibilité de répondre à la demande de camp pendant les vacances scolaire, CSSM plein
- Sur-occupation de la salle du CSSM pour manifestation et tournois nationaux et internationaux
- La continuité de l'équipe fanion pour attirer les jeunes est compromise
- Condition de match problématique pour les compétitions régionales et nationales

IA
C.S.
JLP



Cette situation est d'autant plus déplorable puisque nous nous efforçons depuis plusieurs années de mettre l'accent sur le développement de nos mouvements juniors (féminins pour basket & handball, masculins pour le volley) dont les effectifs sont en très forte augmentation, avec aujourd'hui une contrainte de limitation dans la création de nouvelles équipes.

Solution proposée :

En résumé, pour nous permettre de remplir notre mission et pour rester motivé, nos trois clubs considèrent que la construction d'une nouvelle salle omnisports sur le territoire des 3 chênes est une condition sine qua non pour assurer la pérennité de nos clubs.

Nous annexons à la présente une liste plus détaillée -qui reprend également des aspects plus qualitatifs- des points mentionnés dans le présent courrier.

Restant naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de nos salutations distinguées.

Le 23 mai 2022

Chêne Basketball Club

Jean-Louis Poncin
Président

Chênois Genève Handball

Cassandra Llorente
Présidente

Chênois Genève Volleyball

Philippe Tischhauser
Président

Annexe : mentionnée

Problèmes liés aux manques d'infrastructures :



Finances

- Limitations de recherches de nouveaux financements (camps, tournois, buvette,...)
- Sponsoring, visibilité, média, ...

Développement du sport

- Impossibilité d'avoir de nouvelles équipes junior (+750 jeunes entre les 3 sports)
- Impossibilité d'avoir de nouvelles équipes élite junior et séniors (normes Suisse Olympique: taille du terrain, colle, manque de créneaux, ...)
- Arrêt du développement du sport féminins
- Limitation dans les compétitions cantonal et national
- Impossibilité d'organiser des manifestations nationale et internationales (manque de terrain, conflit entre les sports, ...)
- Dégradation de la qualité d'entraînement (pas les mêmes conditions de matchs)
- Différence des calendriers donc début de saison et préparation décalés.
- Flexibilité par rapport aux infrastructures scolaires (disponibilité des créneaux le week-end, match filmé, entraînement sport étude, ...)
- Prévention des accidents (infirmerie, salle de musculation adapté aux sports d'équipe, ...)

Rôles sociaux

- Obligation de réduire le rôles social du sport (+150 enfants en liste d'attente pour la saison 2022-23 pour les 3 sports - sans solution).
- Obligation de faire des choix sur les catégories, genres, âges.
- Liste de sélection qui risque de créer une discrimination par rapport au lieu d'habitation.
- Perte de contact avec la population
- Impact directe sur les bénévoles (démotivation, ...)
- Augmentation du risques lié aux incivilité et délinquances.

Communication

- Impact négatif sur l'image des 3 communes (rôles social, violences urbaine,)
- Infrastructures supplémentaires
- Financements adéquat et ciblé

JCP → C.S.



Divers

- Partage des vacances scolaire entre les 3 sports pour les camps des jeunes

Sport d'élite professionnel :

- Partage des créneaux « meilleur horaire » entre 3 équipes: rarement la salle complète.
- Espace entre les tribunes/le mur et le terrain trop étroit pour mettre des bandes LED.
- Ne peut pas garder une équipe locomotive pour les jeunes si on ne remplit pas les conditions.

Solution:

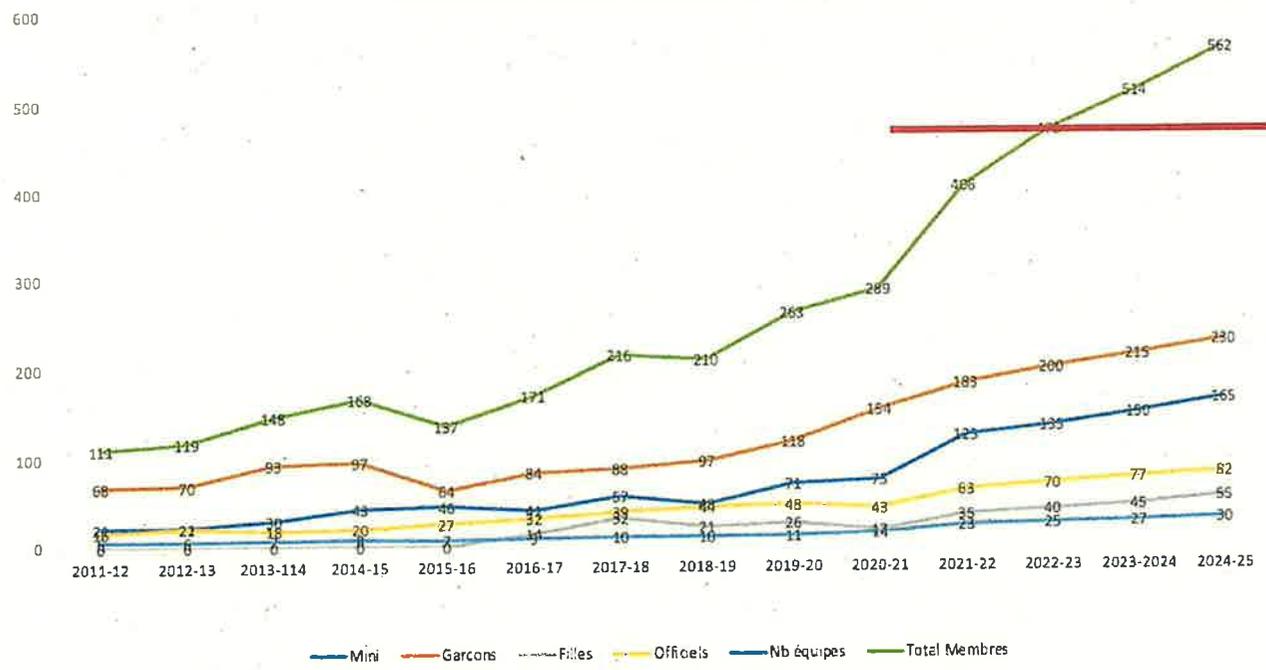
- Un outil multisport de balle supplémentaire.

↑ JLP C.S.



Evolution	Chêne BBC 1.0 Historique							Chêne BBC 2.0		Chêne BBC 3.0				
	2011-12	2012-13	2013-114	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-2024	2024-25
Mini	21	22	30	43	46	41	57	48	71	75	125	135	150	165
Garçons	68	70	93	97	64	84	88	97	118	154	183	200	215	230
Filles	0	0	0	0	0	14	32	21	26	17	35	40	45	55
Officiels	16	21	18	20	27	32	39	44	48	43	63	70	77	82
Nb équipes	6	6	7	8	7	9	10	10	11	14	23	25	27	30
Total Membres	111	119	148	168	137	171	216	210	263	289	406	470	514	562

Chêne BBC évolution des membres depuis 2011



JCP TV C.S.